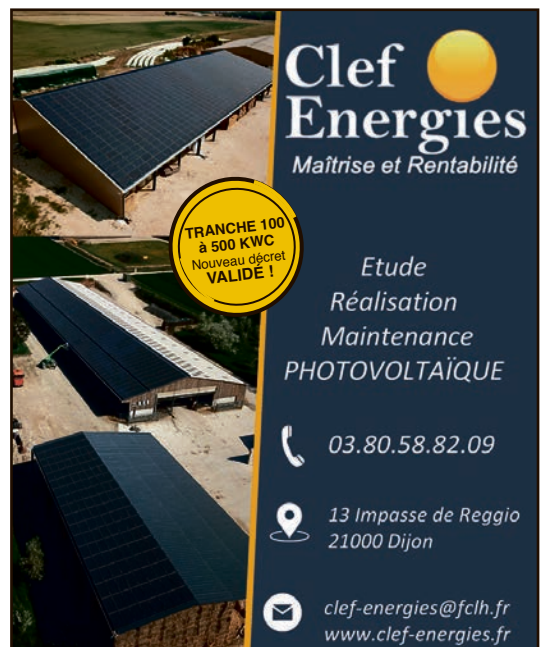
L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1671 - VENDREDI 11 MARS 2022 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Salon de l'agriculture

Les temps fort du salon des retrouvailles



Résultats aux différents concours, ambiance, mais aussi constats politiques et affirmations d'une vision pour l'agriculture régionale : ce numéro de Terres de Bourgogne revient, en textes et en images, sur les moments qui ont marqué cette édition 2022, au goût particulier. *Pages 04, 08, 12, 13, 16*

DOSSIER SPÉCIAL PULVÉRISATEURS

Pages 19 à 26

Encart : Catalogue DAFP (sur certains cantons), Fête du crémant (sur certains cantons), Invitation Vinequip (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Chambre d'agriculture

En mode commando



Nièvre

› Bâtiments photovoltaïques

Une visite terrain pour se décider



Yonne

› Enseignement agricole

Ocapiat équipe les jeunes du CFA



fendt.fr

FENDT



ENCORE QUELQUES MACHINES DISPONIBLES

Gamme fenaison Fendt : Rentabilité déclinée, récolte en Vert assurée !

Prolongement naturel de nos tracteurs, notre gamme de fenaison comprend un large panel de matériels de récolte des fourrages qui vous assurera une efficacité et une rentabilité d'utilisation égales à celles des tracteurs. Des faucheuses à disques Slicer avec ou sans conditionneur et faucheuses à tambours Cutter aux andaineurs de 1 à 4 rotors Former en passant par les faneuses Lotus et Twister, la gamme fenaison Fendt vous garantira une récolte en toute tranquillité !

Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS



SPÉCIALISÉ RISQUES CLIMATIQUES et MÉTHANISATION

MONGIN Jean-Jacques
n° ORIAS 07009678

> Professionnel en assurances agricoles depuis 28 ans
> Présent dès 7h00 le matin
> 1 seul interlocuteur pour l'établissement de vos contrats et la gestion de vos sinistres

6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) **Auxerre**
Tel. 03 86 72 08 38
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com

Aviva France devient abeille ASSURANCES

Sommaire

Côte d'Or
04 • Jeunes bergers : Félicitations Félicien !
05 • Chien de troupeau : Le meilleur des salariés
06 • Élevages bovins : Madame l'ostéo
07 • Chambre d'agriculture : En mode commando

Nièvre
08 • Salon de l'agriculture 2022 : L'émotion des retrouvailles
09 • Bâtiments photovoltaïques : Une visite terrain pour se décider
10 • Session de la Chambre d'agriculture : Trouver des solutions
11 • Coûts de production en viande bovine : ils augmentent !

Yonne
12-13 • Salon international de l'agriculture : L'Yonne n'est pas passée inaperçue
14 • Tourisme : Les bons gestes à adopter face aux Patous
15 • Enseignement : Ocapiat équipe les jeunes du CFA agricole

Région et ailleurs
16 • Salon international de l'agriculture : Une marque pour la Bourgogne-Franche-Comté
17 • Interprofession bétail et viande : Dans le dur de la contractualisation
18 • Renouvellement des générations : Mobilisation régionale sur la transmission des exploitations

Dossier
19-26 • Spécial pulvérisateurs

Filières
27 • Cultures Légumineuses : Et si on réconciliait les Français avec les légumes secs ?
28 • Élevage Hygiène des bâtiments et des stockages d'aliments : Bien maîtriser les mouches

Infos Services
29 • Économie et Gestion
30-31 • Analyses et tendances
32-33 • Petites annonces
34-39 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex. Abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

Concours

Les candidatures sont ouvertes pour Graines d'agriculteurs

L'édition 2022 du concours aura pour thème la protection des ressources naturelles. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 9 mai.

L'agriculture doit faire face à de nombreux défis environnementaux, notamment la préservation de la qualité des ressources (eau, sol, air, biodiversité) et le changement climatique. De par son rapport direct à la ressource et l'ampleur de la surface qu'elle occupe, elle possède un rôle primordial face à ces enjeux. Premiers impactés mais aussi acteurs de la première ligne, les agriculteurs se doivent d'être à la hauteur de ces enjeux sociétaux. La protection des ressources naturelles, c'est justement l'axe thématique de l'édition 2022 du concours Graines d'Agriculteurs dont la vocation est de révéler les nouveaux talents de l'agriculture. C'est le seul trophée agricole qui permet au grand public de soutenir des agriculteurs par un vote. Créé en 2011 et organisé depuis 2017 par Terres Innovantes, le fonds de dotation du syndicat Jeunes Agriculteurs en lien notamment avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ce concours vise à récompenser des agriculteurs nouvellement installés. C'est la seule condition pour concourir ! Les valeurs encouragées chez les candidats sont : le sens de l'entrepreneuriat agricole, la vision à long terme, la démarche durable, l'inventivité produit et méthode, le *business model*, la capacité à servir de référence pour d'autres. En 2022, le public votera pour les jeunes talents qui ont lancé des initiatives en lien avec la protection des ressources naturelles. Cette édition récompensera les jeunes talents sur le thème de la protection environnementale et s'adressera à tous les agriculteurs installés entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2020 et depuis plus d'un an, dans toute la France. Pour candidater il suffit d'avoir lancé un projet innovant visant à préserver les ressources naturelles dans une optique d'exploitation agricole économiquement viable pouvant favoriser la lutte contre le dérèglement climatique, plus précisément sur quatre volets :

- Gestion de l'eau pour une consommation optimale (stockage de l'eau, etc.) ;
- Gestion de l'air (initiatives visant à baisser les émissions de CO_2, par exemple dans les élevages, etc.) ;
- Gestion des sols (agriculture de conservation, etc.) ;
- Gestion de la biodiversité (mesures de protection, mises en place de haies, etc.).

Un chèque de 3 000 euros est à remporter ainsi qu'une visibilité médiatique pour les lauréats. Les 10 meilleurs candidats seront sélectionnés selon des critères de qualité et de viabilité du projet. Ils bénéficieront d'un reportage photo et vidéo sur leur exploitation puis le public votera pour son candidat préféré. Le jury final sélectionnera ensuite les lauréats. La date limite de candidature est le 9 mai.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Pour participer
Remplissez le questionnaire en ligne disponible sur le lien suivant : https://docs.google.com/forms/d/1r7vRvNuXp9xzfveU01yylUg_s5qvhYzAI2xopOXIZIo/

en bref

Salon de l'agriculture Plus de 500 000 visiteurs au bilan

Après un millésime 2021 annulé pour cause de Covid, la 58e édition du Salon de l'agriculture, qui a fermé ses portes le 6 mars, a attiré 502 757 visiteurs, d'après un communiqué du 7 mars. En retrait par rapport à une année normale (autour de 600 000 visiteurs), ce bilan reste un soulagement pour ses organisateurs, car « *on espérait atteindre les 400 000 visiteurs* », a indiqué à l'AFP le président du Ceneca, Jean-Luc Poulain. Et de rappeler que « *certains salons font -30, -40 %* » dans le contexte de pandémie. « *En treize ans de présidence du Salon international de l'agriculture, je n'ai jamais vu autant de gens heureux d'être là, d'arpenter les allées du Salon et d'échanger avec les agriculteurs et les exposants* », déclare l'élu, cité dans le communiqué du Sia. La 59ème édition du Salon se tiendra du « *25 février au 5 mars 2023* », précisent ses organisateurs.

la météo présentée par Dijon Céréales

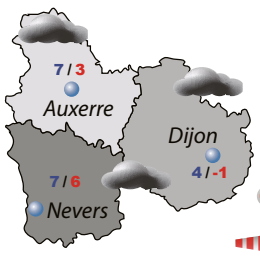
DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 11 Mars

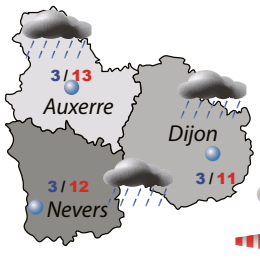


Couvert
Un ciel menaçant s'annonce pour ce vendredi. Les vents seront modérés.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 2 à 4°C
Vents : Est 20 km/h

Sainte Rosine
Soleil : 07h13 - 18h50
Lune : 11h25 - 03h41

Samedi 12 Mars



Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux en perspective. Les vents resteront modérés.

T° mini : 2 à 4°C
T° maxi : 12 à 14°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Sainte Justine
Soleil : 07h11 - 18h51
Lune : 12h15 - 04h36

Dimanche 13 Mars



Maussade
De nombreuses précipitations sont attendues pour ce dimanche. Les vents seront faibles.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 8 à 10°C
Vents : Sud-Est 10 km/h

Saint Rodrigue
Soleil : 07h08 - 18h53
Lune : 13h15 - 05h21

Prévisions à 7 jours

Lundi 14 Mars au Mercredi 16 Mars
Un temps couvert et pluvieux en perspective.
Vents : Sud-Est à 10 km/h
T° mini : 8 à 10°C T° maxi : 13 à 15°C

Du Jeudi 17 Mars au Dimanche 20 Mars
Le ciel sera menaçant au cours de cette période.
Vents : Sud-Est à 10 km/h
T° mini : 7 à 9°C T° maxi : 14 à 16°C

clin d'œil



Maladie du végétal

Jaunisse de la betterave : des premiers résultats prometteurs

Lancé en 2020, le Plan national de recherche et d'innovation (PNRI) qui vise à trouver des solutions alternatives à l'usage de néonicotinoïdes, livre ses premiers résultats.



Réussir SA

La jaunisse de la betterave avait entraîné de gros dégâts dans les cultures à l'été 2020.

Comme l'a indiqué Christian Huyghe, directeur scientifique Agriculture de l'Inrae, *« nous avons une obligation de résultat de sortir des néonicotinoïdes pour les semis 2024 »*. La dérogation accordée à leur usage ne sera pas renouvelée à cette date. À l'issue d'une première année de recherches conduites par l'Institut national de la recherche agronomique, de l'alimentation et de l'environnement (Inrae) et de l'Institut technique de la betterave (ITB), des possibilités commencent à se dessiner. Sur la vingtaine de projets retenus, trois pourraient se révéler prometteurs.

Mieux connaître les populations de virus

Le premier, appelé Provide, permet de mieux connaître les populations de virus responsables de la jaunisse de la betterave sucrière. On en dénombre quatre qui sont transmis par des pucerons. Le décryptage du génome de ces virus permet d'envisager une stratégie de protection croisée, une sorte de vaccination par un variant moins virulent qui conférerait à la betterave infectée la capacité de se défendre contre des virus plus agressifs. Le deuxième projet, du nom de Sepim, est dédié à la surveillance, l'évaluation et à la prévision des vols de pucerons en fonction de l'environnement dans lequel ils se trouvent. Les chercheurs s'attachent à mettre en place les outils de prédiction des vols de pucerons, à identifier les facteurs de risque favorisant leur présence et le développement de la jaunisse (climat, pratiques agricoles, paysage), à caractériser les facteurs d'efficacité des produits de lutte et à estimer la sévérité de la jaunisse par des images satellitaires. L'espoir est de mieux prédire l'arrivée des pucerons et l'intensité des vols afin d'accroître l'efficacité des mesures de traitement et la mise en œuvre de stratégies de prophylaxies.

Plantes compagnes

Enfin, le troisième projet, celui des plantes compagnes, vise à limiter les populations de pucerons. Dans le réseau des Fermes pilotes d'expérimentations, les partenaires du PNRI ont testé l'association de plantes (avoine, orge, vesce, féverole, pois) avec la betterave de façon à évaluer leur intérêt pour limiter les infestations de pucerons et les pertes de rendement associées à la jaunisse. Ces plantes compagnes ont été semées en même temps que les betteraves ou quelques semaines avant, puis détruites. La majorité des essais fait ressortir un impact significatif de l'avoine sur les populations de pucerons. Mais les observations réalisées quant à la réduction des symptômes de jaunisse et aux pertes de rendement associées à la concurrence avec les plantes compagnes varient beaucoup selon les essais. À l'issue de ces travaux de recherches, les scientifiques reconnaissent qu'*« il n'y a pas de solutions miracle à ce jour »*. Les premiers résultats annoncés restent encore à confirmer en 2022 et 2023. *« L'espoir pour 2024 réside désormais dans la combinaison de différents leviers »*, note Christian Huyghe. *« La filière betteravière met également beaucoup d'espoirs dans la génétique, mais il faut au préalable que la pression des bioagresseurs soit contenue »*, précise pour sa part Alexandre Quillet, président de l'ITB.

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

ACTUAGRI

en bref

Russie/Ukraine Bruxelles compte sur le biogaz pour réduire la dépendance à la Russie

La Commission européenne a présenté le 8 mars une série de propositions visant à réduire de deux-tiers les importations de gaz russe de l'UE dès cette année. Pour y parvenir deux principales pistes sont évoquées : la diversification des sources d'approvisionnement et le développement des énergies renouvelables parmi lesquelles le biogaz. Bruxelles propose de porter la production européenne à 35 milliards de m^3 de biométhane d'ici 2030 contre un objectif actuel de 17 milliards de m3. Les entreprises, en particulier les industries à forte consommation d'énergie (dont la production d'engrais), ainsi que le secteur agroalimentaire, seront confrontés à des coûts de production plus élevés, convient la Commission européenne dans sa communication. *« Il est clair qu'il y aura une augmentation des prix de la nourriture »*, a ajouté le son vice-président Frans Timmermans. Il espère néanmoins que des solutions communes, à l'échelle de l'UE pourront être trouvées, comme celles qui ont été mises en place durant la pandémie de Covid-19. La Commission européenne présentera le 23 mars une communication sur la sécurité alimentaire qui devrait y répondre.

Porc Remontée fulgurante des cours en Europe

Avec une hausse d'un centime d'euro par kilo (ct€/kg) lors de sa cotation du 7 mars, le Marché du porc breton a clôturé à 1,35 €/kg, confirmant son augmentation de la précédente séance jeudi 3 mars (+5 ct€/kg) dans le sillon des autres marchés européens. Pour ces deux séances, il s'agit de la *« hausse maximum autorisée »*, rappelle le marché de référence. Dans leur rapport, les analystes du marché de Plérin (Côtes-d'Armor) n'hésitent pas à parler d'une *« remontée fulgurante qui intervient alors que les offres de porcs sont plus limitées et que la demande est attendue plus ferme dans les prochaines semaines »*. En fin de semaine dernière, l'Europe du Nord a connu des variations de prix inédites : +18 ct€/kg en Allemagne, +17 ct€/kg en Belgique ou encore +15 ct€/kg en Autriche. *« Seul le Danemark avance prudemment en haussant de 3 ct€/kg son prix d'acompte »*, relève le MPB. Quant à l'Espagne, premier producteur européen, elle a *« publié une hausse maximum de 6 ct€/kg »*. Les analystes du MPB rappellent enfin que *« l'explosion des coûts de production n'est pas étrangère »* à cette remontée.

Féminisation Encore du travail à faire dans les OPA

Intervenant à une table ronde de l'Afja (journalistes agricoles) le 8 mars, la sociologue à l'Inrae Clémentine Comer observe une *« féminisation tendancielle, mais lente »* dans les organisations professionnelles agricoles (OPA). *« Il reste encore du travail à faire »*, souligne-t-elle, ajoutant que la représentation des femmes est *« un sujet assez peu interrogé par les OPA elles-mêmes »*. Lors de sa thèse, la chercheuse a étudié l'évolution de la place des femmes dans 39 OPA bretonnes (syndicats, chambres, organismes d'accompagnement, etc.). Entre 1990 et 2015, la part d'élues dans les conseils d'administration y a presque doublé, passant de 13 % à 26 % environ. Un chiffre en ligne avec la proportion de femmes cheffes d'exploitation en France (26,2 % en 2020, en léger recul sur dix ans). *« En 2002, nous avons inscrit une parité relative dans nos statuts, avec un minimum d'un tiers de femmes, ainsi qu'une limitation du nombre de mandats »*, témoigne Véronique Marchesseau, secrétaire générale de la Confédération paysanne. De son côté, la présidente de la FNO (éleveurs d'ovins, FNSEA) Michèle Boudoin estime à 15 % la part des femmes dans les instances de son syndicat, dirigé par deux femmes. *« Rien ne se fera sans nos confrères hommes »*, affirme cette éleveuse du Puy-de-Dôme.

Biométhane La directrice générale d'Engie appelle à accélérer la mise en service des unités

Catherine MacGregor, directrice générale d'Engie, estime qu'il faut accélérer la mise en service des unités de biométhane qui ont déjà obtenu leur autorisation, dans une interview parue dans le quotidien Les Échos du 7 mars. *« Il faut (…) libérer plus vite tout le potentiel du biométhane, issu des matières premières de l'agriculture française. En termes d'autonomie, il n'y a rien de mieux »*, déclare-t-elle. L'an dernier, *« la France a produit six térawattheures de gaz vert, l'équivalent de six navires méthaniers de GNL. C'est du concret ! »*, précise-t-elle. Même si la contribution du biométhane ne remplacera pas tout le gaz russe, *« le biométhane peut apporter sa pierre à l'édifice »*. *« Nous devons aussi accélérer les projets solaires et éoliens en fin de construction, débloquer administrativement nombre de dossiers qui traînent et sont disponibles »*, ajoute la directrice générale d'Engie. Elle indique que l'énergéticien français se prépare à l'éventualité d'une coupure totale des importations de gaz russe, qui entraînerait un *« choc de prix sans précédent »* à l'hiver 2022-2023, tant pour les industriels que les particuliers.

Jeunes bergers

Félicitations Félicien !

Un jeune du Châtillonnais a réalisé une très belle performance en se hissant à la seconde place des Ovinpiades.

Le deuxième meilleur jeune berger de France, c'est lui ! Félicien Saunois, fils d'éleveur domicilié à Marcenay près de Laignes, est arrivé à la seconde place des Ovinpiades le 26 février à Paris. L'étudiant de BTS Acse à la MFR de Quetigny avait remporté les sélections régionales en janvier 2021 pour pouvoir défendre les couleurs de son département au salon de l'agriculture. Ces sélections avaient mobilisé un total de 750 jeunes de 16 à 24 ans suivant une formation du Capa au BTS, dans une centaine d'établissements agricoles de l'hexagone.



Pascal Meunier, plusieurs fois primé vendredi dernier avec sa magnifique Brune de trois ans.

Théorie et pratique

Plusieurs épreuves réunissant 40 jeunes bergers se sont déroulées au salon des expositions parisien, comme l'indique Félicien Saunois : *« Nous devions reconnaître différentes races, trier des brebis et noter leur état corporel, évaluer l'état d'engraissement des agneaux. Du parage, des épreuves sanitaires et génétiques étaient aussi au programme. Le concours s'est principalement intéressé à l'Île-de-France, certainement pour fêter le centenaire de la race. J'obtiens la note de 16,99 sur 20. Deuxième, je ne m'y attendais pas du tout ! Oui c'est une belle satisfaction, d'autant que je n'étais jamais venu ici ».*

Futur installé

Félicien Saunois *« baigne »* dans l'univers ovin depuis son plus jeune âge. Philippe, son père, Patrick et Emmanuel, ses oncles, élèvent 280 brebis Île-de-France à Étais. Le jeune champion se destine à intégrer la ferme familiale dans les prochaines années. D'ici là, l'apprenti de l'EARL de la Meuse - chez Benoît Saussier à Étormay - tentera de décrocher son BTS : *« je suis en deuxième année et l'examen, c'est pour bientôt. Je rejoindrai l'exploitation quand il y aura une place pour moi. En attendant, j'envisage de développer mon activité de tonte de moutons que j'ai lancée en 2020, en même temps que mes études. Cela marche plutôt bien avec un peu plus de 7 000 ovins tondus l'an passé ».*

AG

Difficile de faire mieux

Sébastien Jeannin, de Souhey près de Semur-en-Auxois, était le seul représentant de la Côte-d'Or dans le concours Charollais qui réunissait 25 élevages de toute la France pour un total de 74 animaux. L'éleveur réalise un nouveau carton plein en remportant un premier prix de section et surtout le rappel de championnat mâles avec son bélier Chaponneau, lauréat en titre à Paris et Cournon. Sébastien Jeannin ramène également le prix de championnat femelles avec deux agnelles, les mêmes qui avaient triomphé lors du dernier Sommet de l'élevage. Plusieurs autres prix (trois prix de section) ont été glanés par le Côte-d'orien, celui-ci ayant fait le déplacement avec dix ovins à la Porte de Versailles. Sébastien Jeannin participait également à la vente en ligne organisée par l'OS Mouton Charollais, en parallèle du salon de l'agriculture. Son bélier fétiche a fait l'objet d'une enchère de 3 500 euros et rejoindra un élevage de la Charente, après une rude bataille avec un Irlandais. Ses deux journées passées au salon lui ont aussi permis de vendre deux de ses quatre béliers qu'il n'avait pas vendus début février à la vente de l'AEMCCO à Arnay-le-Duc. De simples photos ont suffi pour les transactions, les deux reproducteurs étant restés à la maison. Des contacts commerciaux avec des éleveurs du Mexique, de l'Irlande et de Belgique ont également été noués à cette occasion.



Félicien Saunois, 22 ans, a frôlé de peu le titre national remporté par un étudiant de la Haute-Loire.

Autres résultats

Jugement de bétail
Prim'Holstein : 40ème place pour Florian Drouard (La Barotte), 65ème pour Antoine Osaer
Équins : 4ème place pour Océane Sureau (MFR Auxois sud Morvan), 21ème place pour Loréline Jamet (MFR Auxois sud Morvan). Blonde d'Aquitaine: 6ème place pour Émeline Benard (La Barotte), 11ème place pour Julie Hamon (La Barotte). Charolais : 5ème place pour Pierre-Alexandre Parthiot (MFR Auxois sud Morvan). Brune : 2ème place pour Baptiste Bruey (La Barotte), 3ème place pour Dorian Porco (La Barotte) Simmental Française.
Odysée (Gaec Magnière) : 1er prix de section, prix de la meilleure mamelle jeune. Ovation (Tomas Cotiby) : 4ème de section. Maki (Gaec du Creux Bleu) : 5ème de section. Marquise (EARL du Meix de Chêne) : 6ème de section.
Charolais : 2ème place pour Ravissante (François et Marine Lucand).
Trait Auxois
1ère place : Flicka d'Huilly (Léane Bizouard), 2ème : Dolly d'Huilly (Édouard Beurton), 3ème: Idéal de Posanges (Dominique Bizot), 4ème : Galla de Posanges (Déborah Dupaquier).
Trophée international de l'enseignement agricole : 2ème place de section (sur 11 équipes) des Brunes d'or (La Barotte).



Loréline Jamet et Océane Sureau (MFR Auxois sud Morvan), après les résultats du jugement équin.

Bravo Pétunia !

Nous l'avions rencontré il y a quelques semaines pour annoncer sa dernière participation au salon de l'agriculture avant l'heure de la retraite. Pascal Meunier, cogérant du Gaec des Ardelons à Semur-en-Auxois, a plus que réussi sa sortie à Paris. Sa génisse Pétunia (Namur) a remporté un premier prix de section, le prix de la meilleure mamelle et également le titre de réserve de Miss BGS (deuxième place). Une génisse du département de la Lozère s'est adjugée cette épreuve dédiée aux primipares issues de taureaux français du schéma BGS Création. Parmi les autres résultats des Côte-d'oriens, Prof (Luther) de l'EARL Saint Roch (Pothières), termine deuxième de sa section, tout comme Padorable (Momo PF) appartenant au Gaec Chevallier de Mauvilly.



De beaux résultats pour Alex Hemery.

Au top

Alex Hemery a réalisé un très beau concours en race Île-de-France. Le jeune éleveur ovin installé à Bèze (accompagné sur le podium d'Aurélie Fiatte, sa compagne, et de Jules et Cléa, leurs deux enfants) a décroché un premier prix de section et le prix de championnat femelles en laine. Un troisième prix mâle en laine (bélier recommandé) est également tombé dans son escarcelle. Trois autres élevages de Côte-d'Or participaient à ce concours qui célébrait le centenaire de la race Île-de-France : l'EARL Deschamps (Poiseul-la-Ville), l'EARL Fournier Jean-Louis (Fontaines-en-Duesmois) et Julien Pané (Dampierre-en-Montagne). Les résultats de chaque animal peuvent être consultés sur palmares.concours-general-agricole.fr



Sébastien Jeannin et sa famille, le week-end dernier à Paris.

Chien de troupeau

Le meilleur des salariés

Il travaille bien et ne coûte pas cher : le chien de troupeau n'apporte que des avantages à ses propriétaires.

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a débuté sa formation dédiée aux chiens de troupeau à Thoisy-le-Désert, sur l'exploitation de Gilles Morel. Vingt éleveurs – peut-être un record – ont répondu présent cette année. *« Nous avons effectivement une très belle affluence »*, observe Aurore Gérard, conseillère à la Chambre d'agriculture, *« le public est très large et composé d'éleveurs bovins viande, ovins viande, bovins lait, ovins lait et aussi caprins. Nous avons constitué deux groupes pour un bon déroulé de chaque session »*. Il s'agissait là du deuxième rendez-vous de l'année : *« les participants vont se réunir à sept reprises en 2022 : quatre fois pour de l'initiation et trois pour du perfectionnement. Le formateur agréé Institut de l'élevage se nomme Sébastien de Montmollin, il vient de l'Allier. Il est lui-même éleveur »*. Ces formations sont réalisées en partenariat avec l'Auctym, l'association des utilisateurs de chien de troupeau Yonne-Morvan, dont fait partie Gilles Morel.

0,5 UTH

Aurore Gérard rappelle les atouts du chien de troupeau : *« nous avons coutume de dire qu'il équivaut à 0,5 UTH (Unité de travail-leur humain) sur une exploitation, il représente en quelque sorte le prolongement de la main de l'éleveur. Le chien apporte une aide précieuse au quotidien, surtout dans un contexte de manque de main-d'œuvre. Il existe énormément de situations dans lesquelles les chiens sont adaptés : l'éleveur peut déplacer ses animaux, les rentrer, les trier, les monter dans une bétaillère ou dans une salle de traite… Les exemples ne manquent pas. Le Border collie et le Beauceron sont souvent les meilleurs chiens pour travailler. D'autres races peuvent aussi donner de bons résultats, à condition que leurs parents aient été sélectionnés pour cela. L'âge idéal pour débuter une formation se situe entre 6 mois et un an »*.

Témoignages

Parmi les participants figurait Nicolas Régala. Ce jeune éleveur du secteur de Nuits-Saint-Georges s'était inscrit pour la seconde fois à cette formation : *« Ma première expérience date de neuf ans, je prépare la relève avec un nouveau chien qui n'est pas très facile à dresser… Cette formation permet de repartir chez soi avec de très bons conseils, de bonnes astuces. Je suis revenu car depuis ma première participation, j'ai sans doute oublié certaines choses et de toute façon, chaque chien est différent. Travailler avec un chien de troupeau est primordial pour moi, il va notamment chercher les brebis au fond d'une parcelle de 20 ha… Le gain de temps est énorme, il y a aussi moins de stress dans le travail. Un chien est toujours opérationnel, c'est très appréciable »*. Apolline Dubois-Sirugue participait quant à elle à sa première formation : *« je vais m'installer en fin d'année en ovins dans la Nièvre, il me paraît impératif de travailler avec un chien de troupeau. Une expérience professionnelle dans une exploitation à Martrois, près de Pouilly-en-Auxois, m'a démontré qu'un chien apporte de nombreux avantages, notamment en termes de pénibilité. J'avais entendu qu'une formation de ce type était proposée par la Chambre d'agriculture, j'ai sauté sur l'occasion et je ne regrette pas : nous apprenons beaucoup de choses qui nous seront utiles par la suite »*.

AG

Une formation progressive

La première journée est réservée à la théorie et à l'apprentissage des ordres de base sans le troupeau, comme le précise Aurore Gérard : *« Un chien qui ne respecte pas les ordres de base sans troupeau sera incapable de les respecter avec. Ensuite, les deux journées suivantes sont réservées aux exercices au cercle. Ce cercle de 4 mètres de diamètre est un outil indispensable pour apprendre au chien à se placer à midi par rapport à l'éleveur et les notions de droite et de gauche. Il est demandé à chaque stagiaire d'en réaliser un chez lui. Une vingtaine de piquets et un rouleau de grillage de 50 m suffisent. La réussite de la formation en dépend bien souvent. Enfin, le travail en liberté débute. D'abord sur ovins puis en fin de formation, pour ceux qui le souhaitent sur génisses ».*

Règles de base

Pas de dressage sans éducation : l'éducation du jeune chien est une phase incontournable pour devenir un chien adulte équilibré. L'éleveur est invité à mettre en place une hiérarchie claire, développer la confiance du chien, développer ses aptitudes naturelles, fixer les limites et lui apprendre à reconnaître nos signaux de communication.
Ne pas griller les étapes : la première phase est réservée aux ordres de bases. Ensuite, et les suivantes, l'éleveur dispose d'environ cinq semaines à chaque fois pour éduquer le chien qui va très bien enregistrer les ordres en prenant de l'âge.
Quelques rappels avant de venir en formation : jusqu'à cinq mois, le chiot peut prendre contact avec son environnement mais ne doit pas être lâché seul au milieu des animaux. Il faut lui apprendre à être tenu en laisse dès le départ.


Benjamin Flocard (Époisses).


Apolline Dubois-Sirugue (Meilly-sur-Rouvres).


Nicolas Régala (Fussey).

▸ Formations

Agir pour ma cessation et la transmission de mon exploitation

Contact : Amélie Fercoq, conseillère en entreprise-CA21
Tél. 06 87 55 78 90 - amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr
15 et 30 mars - Chambre d'agriculture, Bretenière.

Valoriser sa viande bovine en caissette

Pour ne pas mettre la charrue avant les bœufs ! De l'élevage à la vente. Contact : Alice Faivre - conseillère diversification- CA21- 03 80 68 66 31 - alice.faivre@cote-dor.chambagri.fr
17 mars. Chambre d'agriculture Pouilly en Auxois.

Créer ou entrer en société : prévoir mon projet d'installation

Contact : Chloé Ribet, conseillère formation installation, Tel : 03 80 68 66 38 ; mail : certicrea@cote-dor.chambagri.fr
22 mars. Chambre d'agriculture Bretenière.

Intégrer des CIVES sur mon exploitation

Une journée pour tout connaître sur la CIVE. Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr
29 mars. Secteur Baigneux les Juifs

Parler de ma ferme pour la transmettre ou m'associer

La parole vaut de l'Or : Tenir un discours positif et constructif pour parler de son exploitation
Contact : Amelie Fercoq - Conseillère installation transmission - 03 80 68 66 84 - Mail : amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr
7 avril. Chambre d'agriculture. Bretenière.
Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/



Élevages bovins

Madame l'ostéo

Céline Malonga exerce la profession d'ostéopathe animalier à Pouilly-en-Auxois. Avec les bovins comme grande spécialité.

Certains éleveurs l'ont peut-être croisée aux dernières ventes aux enchères de Créancey. Céline Malonga ne passe pas inaperçue avec sa chevelure colorée, mais cette nouvelle habitante de Pouilly-en-Auxois se distingue aussi par sa profession pour le moins originale. *« Je suis ostéopathe animalier spécialisée dans les bovins ! Il ne faut pas confondre avec vétérinaire, magnétiseuse, ni rebouteuse, les techniques que j'utilise sont différentes. J'exerce à Pouilly et ses alentours depuis quelques mois seulement après cinq années d'études dans une école dans le sud de la France. Je suis arrivée ici en suivant mon mari. Cela tombe plutôt bien : nous sommes dans un secteur où il y a de nombreux bovins »*, confie la jeune femme qui se déplace dans les élevages qui la contactent.

Tout avec les mains

Céline Malonga peut intervenir dans de nombreux cas, quand une méforme de l'animal est constatée : *« le bovin n'est pas malade pour autant, mais il est souvent affaibli, il ne grandit pas bien ou ne grossit pas comme il le devrait. Il y a souvent, pour ne pas dire toujours, un problème particulier derrière une telle observation. Je peux aussi intervenir après les soins du vétérinaire, quand l'animal a du mal à se remettre. En cas de blessure ou de fracture, je rétablis l'équilibre dans son corps pour qu'il puisse guérir de manière optimale. Un des principes de l'ostéopathie est justement l'autoguérison. Il y a toutefois une part d'individualité dans chaque intervention : si le problème est d'ordre métabolique, il ne faudra pas s'attendre à un miracle, même si nous assistons parfois à de très belles surprises ! »*. La manipulation de l'animal ne se fait qu'à l'aide des mains, à l'image de l'ostéopathie humaine : Céline Malonga travaille *« sans la moindre force »* sur les tissus, sur différentes couches d'organes et même sur les systèmes digestif et nerveux.



Lors d'une séance sur un taureau adulte.

Témoignage

Flora Loiseau, éleveuse à Meilly-sur-Rouvres, a déjà fait appel à Céline Malonga : ***« Je me rends personnellement à l'ostéopathe depuis des années et les résultats sont bons. Il n'y avait pas de raison que cela ne marche pas sur mes propres vaches ! Cela fait six ou sept ans que nous faisons appel à un ostéopathe dans notre troupeau. J'ai rencontré Céline sur une journée d'élevage, elle n'est qu'à cinq minutes de la ferme et j'ai trouvé cela très pratique. Tout ce qu'il peut être débloqué grâce à ce genre de techniques est impressionnant. Je pense notamment aux animaux qui boitent, l'ostéopathie permet de soigner le problème à la source. Certains veaux ont également besoin de se remettre d'aplomb suite à une mauvaise posture dans la mère. Mais il y a aussi bien d'autres exemples… ».***

Débuts prometteurs

Si Céline Malonga est spécialisée dans les bovins, son espèce *« coup de cœur »*, ses services sont également possibles chez d'autres animaux, comme les moutons, les chiens, les chats ou encore les chevaux. Le métier d'ostéopathe animalier est de plus en plus reconnu : *« à la sortie de l'école, nous passons un examen dirigé par des vétérinaires, cela nous donne le droit de pratiquer »*, souligne la professionnelle. La consultation *« classique »* s'élève à une soixantaine d'euros pour un bovin, mais des prix de groupe sont pratiqués. L'ostéopathe peut se déplacer dans tout le département, les trajets les plus lointains devant être justifiés par le traitement de plusieurs animaux. Ses débuts sont plus que prometteurs avec de nombreuses sollicitations d'éleveurs : *« j'avais pris un petit boulot à côté, mais j'ai dû le quitter rapidement car je n'arrivais pas à tout gérer, d'autant que je suis formatrice dans une école à Paris, quelques jours par mois. En Côte-d'Or, les rendez-vous s'enchaînent, il y a de l'intérêt pour les services d'un ostéopathe. Je travaille toutefois sur la démocratisation de cette activité qui est encore méconnue dans la majorité des cas. Il y a de très belles choses à faire sur le terrain, nous sommes en capacité d'aller très loin dans le soin des animaux avec les services vétérinaires »*.

Note : Contact : 07 50 95 61 60, malongaceline@gmail.com, www.cmosteopathieanimale.com ou page Facebook *« Celine Malonga compte professionnel »*.

AG



La jeune femme de 28 ans peut se déplacer dans tout le département.

Recensement

Les changements depuis 10 ans

Agreste vient de publier ses dernières données sur le recensement agricole de 2020. Le point sur le département.

L'agriculture a-t-elle beaucoup changé en Côte-d'Or au cours des dix dernières années ? Les chiffres d'Agreste donnent plusieurs éléments de réponse. En 2020, le département compte 4 100 exploitations (dont 1 220 viticoles), c'est 760 de moins qu'en 2010. Ce recul (-15 %) se poursuit à un rythme plus lent que lors de la précédente décennie (-21 %). Les exploitations s'agrandissent et valorisent désormais une moyenne de 112 ha, contre 94 ha en 2010 (ces moyennes intègrent les domaines viticoles dont la SAU est de 11 ha).

Plus de grandes, moins de petites

Les exploitations moyennes et grandes (détenant plus de 100 000 euros de PBS annuel) valorisent désormais 86 % du territoire, soit deux points de plus qu'en 2010. Elles représentent 64 % des exploitations en 2020, contre 58 % dix ans plus tôt. À l'opposé, les micros et petites exploitations (moins de 100 000 euros de PBS) représentent 36 % des exploitations et valorisent seulement 14 % de la SAU. Ces dernières ont perdu plus du quart de leurs effectifs en 10 ans. Ces micros et petites exploitations restent majoritaires en ovins et autres herbivores (91 %), en fruits (72 %) et en horticulture et maraîchage (67 %). Elles se raréfient en porcins (21 % des exploitations en 2020 contre 45 % en 2010), en bovins viande (33 % contre 44 %) et en polyculture-élevage (26 % contre 38 %).

Les céréales en tête

Les exploitations spécialisées en grandes cultures prédominent en Côte-d'Or. Néanmoins, leurs effectifs diminuent plus vite qu'en région, avec une baisse de 230 exploitations (-15 %). Avec 1 300 exploitations, celles-ci pèsent 32 % des fermes du département (24 % en Bourgogne Franche-Comté). Les domaines viticoles arrivent au second rang (avec 1 220 exploitations, comme mentionné plus haut). Ces derniers ont faiblement diminué entre 2010 et 2020 avec une baisse de 40 exploitations (-3 %). Les exploitations spécialisées en polyculture-élevage et en bovins viande, qui se situent respectivement aux 3ème et 4ème rangs, voient leurs effectifs baisser d'une manière bien plus marquée puisqu'à elles deux, elles contribuent à plus de 44 % de la baisse totale des exploitations. Avec 15,8 % d'exploitations conduites en bio, la Côte-d'Or se situe au second rang régional, derrière le Jura. Cependant, seulement 10 % de la SAU sont en agriculture biologique (quatrième position en BFC).

Main-d'œuvre

En 2020, l'agriculture de Côte-d'Or assure un emploi permanent à 10 350 personnes. Près de 22 000 saisonniers, principalement employés dans les domaines viticoles au moment des vendanges, sont également présents. Finalement, les exploitations agricoles utilisent 9 600 équivalents temps plein soit 22 % de l'ensemble de la région ce qui place le département au deuxième rang de la région derrière la Saône-et-Loire, tout comme pour le nombre d'exploitations. Bien que la main-d'œuvre soit en baisse de 2010 à 2020, l'érosion de l'emploi évolue à un rythme plus faible qu'en Bourgogne Franche-Comté (-4 % contre -9 %). Comme en 2010, l'emploi prédomine au sein des exploitants et des actifs familiaux (54 % du total). On observe cependant une baisse la main-d'œuvre familiale permanente (de 8 % en 2010 à 6 % en 2020) au profit d'une main-d'œuvre non familiale permanente (un tiers des ETP en 2020).

AG

Chambre d'agriculture

En mode commando

Les membres de la session de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or se sont réunis vendredi dernier à Beaune. Zoom sur plusieurs interventions, pour le moins animées.



Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture.

Les sessions de Chambre, au nombre de trois chaque année, sont toujours des moments très attendus et importants pour l'agriculture du département. Les dossiers de conjoncture y sont abordés en présence de politiques, élus et représentants de l'administration. Ces rendez-vous sont également l'occasion de mettre l'accent sur une ou plusieurs productions. Ce vendredi 4 mars, la viticulture était mise à l'honneur avec l'intervention de plusieurs professionnels du secteur, ayant fait le déplacement au lycée viticole beaunois. La Chambre d'agriculture a profité de l'occasion pour rappeler son investissement sans faille dans le monde viticole. *« Elle est aujourd'hui connue et reconnue avec ses nombreuses actions développées en faveur des producteurs, dans un contexte de changement climatique et de nouvelles attentes sociétales »*, a souligné Lucien Rocault, élu en charge des dossiers viticoles. L'actualité agricole a ensuite animé les débats. En voici quelques extraits.

« Pas le bon chemin »

« La notion de souveraineté alimentaire redevient d'actualité avec la guerre en Ukraine. Malgré les discours politiques actuels, je n'ai malheureusement pas l'impression que nous prenons le bon chemin. Les contraintes administratives pèsent toujours autant sur la production, les exemples sont nombreux. Sur le sujet des ZNT, soit les produits sont dangereux, soit ils ne le sont pas : 3 m, 5 m ou 10 m ne changeront rien. Le monde viticole, pour ne citer que lui, s'inquiète beaucoup des conséquences de telles mesures. L'arrêté irrigation ne va pas non plus dans le bon sens, les territoires n'ont pas les mêmes problématiques mais ils sont traités de la même façon… Je ne sais pas si vous avez connaissance du dossier des méandres de Talmay, mais c'est du même niveau d'aberrations. Avec les élections présidentielles suivies des vacances d'été, je crains qu'il ne se passe plus grand-chose d'ici septembre… Je le redis pourtant ici : nous ne pouvons pas prôner une souveraineté alimentaire et continuer de travailler comme nous le faisons. La France décroche depuis un petit moment en termes de production. Et cet inquiétant glissement, nous le prenons en pleine face avec ce confit. Malgré nos difficultés, nous avons pourtant la capacité de produire à peu près tout ce dont nous avons besoin dans notre pays ».

« J'enrage ! »


Fabrice Genin, président de la FDSEA.

« Depuis des années, nous passons pour des imbéciles à chaque fois que nous défendons la production. Selon ceux qui nous gouvernent, nous n'avions plus à nous préoccuper ni de l'énergie, ni de l'alimentation, car tout irait pour le mieux avec la mondialisation. Aujourd'hui, j'enrage ! Ces mêmes personnes retournent leurs positions en moins de dix jours, ils nous disent désormais qu'il va falloir changer nos pratiques… Sur l'alimentaire, tout le monde semble découvrir que l'Ukraine et la Russie représentent à eux deux le grenier à blé de la planète… La profession agricole dit et répète depuis longtemps que nous avons un rôle à jouer dans la production et qu'il ne faut surtout pas désarmer. Le débat est le même à chaque fois : on nous répond sans cesse qu'il faut améliorer nos pratiques, et que cela ne sert à rien de produire. D'un seul coup, tout le monde semble se réveiller… Il n'est jamais trop tard pour bien faire, mais il est bien dommage de ne pas être davantage écoutés depuis tout ce temps ».

« Nous avons changé d'époque »


Fabrice Faivre, ancien président de la FDSEA.

« Sachez que l'Ukraine exportait 60 millions de tonnes de céréales, elle était aussi le premier exportateur d'huile de tournesol et représentait un énorme fournisseur de viande blanche. Aujourd'hui, ses exportations sont totalement arrêtées. La hausse des prix des céréales entraîne une explosion des coûts de production. Je pense que tout va doubler… J'ai une pensée pour les éleveurs de viande blanche : si rien n'est fait, beaucoup seront en cessation de paiements à la fin de l'année. Un autre point : la Russie fournissait jusqu'à aujourd'hui 40 % de l'ammonitrate dans le monde : cela va nous poser d'énormes problèmes dans nos futurs approvisionnements. En dix jours, nous avons changé d'époque. Combien de temps ce conflit va-t-il durer ? Nous n'en savons rien. Faire des prévisions est devenu impossible. Personnellement, je m'interroge sur plein de choses, notamment sur le bio. Chacun fait bien sûr ce qu'il veut de ses terres, mais je ne pense pas que ce soit la bonne année pour se convertir. Dans cette situation plus que tendue, j'aimerais que nos politiques et que notre administration fassent preuve d'un grand sens des responsabilités ».

« Impossible de se projeter »


Nicolas Michaud, président d'Alysé, en charge de la gestion de l'eau à la Chambre d'agriculture.

« La crise géopolitique aura de réelles conséquences sur l'alimentation du bétail, aussi bien en termes de coûts que d'approvisionnements. L'élevage laitier, pour ne citer que lui, est très dépendant des protéines et aujourd'hui, plus personne ne peut se projeter sur des prix, même à court terme. Les premiers indicateurs du mois de mai nous annoncent une hausse de 50 euros la tonne ! Après les promesses de la loi Égalim, nous voulons rapidement des actes et des résultats pour tenter d'y faire face. Nos responsables, avec Macron en tête de file, veulent redonner de la puissance à notre agriculture : je m'en félicite, mais il faudrait un peu plus de cohérences sur le terrain. La Saône en est un bel exemple : une vingtaine de producteurs sont partis pour ne plus pouvoir irriguer. Nous n'avons pas besoin de cela en ce moment, nous avons besoin de produire, notamment du soja et des cultures fourragères pour pérenniser nos filières et atténuer la hausse des charges dans nos élevages. D'autant que de l'autre côté de la rive, dans le Jura, les producteurs auront encore la possibilité d'irriguer. Nos agriculteurs vont une nouvelle fois faire face à une distorsion de concurrence. Un autre point à ajouter sur cette même Saône : l'été dernier, nous avons connu une crue historique, avec 8 500 ha inondés. En termes d'indemnisations, nous n'avons eu que nos yeux pour pleurer. Je pense que l'axe de la Saône est sanctuarisé, tout est fait pour favoriser l'eau des grandes agglomérations le long du cours d'eau. Si c'est le cas, il faut nous le dire très rapidement ».

AG

Viticulture Une belle activité

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or travaille avec près de 600 domaines viticoles chaque année, à travers l'appui technique, le conseil et/ou la formation. *« Sept conseillers spécialisés sont au service des professionnels »*, rappelle Sophie Hanesse, responsable du service vigne et vin, qui a illustré l'implication de la Chambre en plusieurs chiffres : *« un bulletin technique est édité et consulté par plus de 400 domaines, notre réseau de stations météo connectées est utilisé par 170 viticulteurs. Le guide des maladies de la vigne et de ses ravageurs, mis à jour régulièrement par nos services, a déjà été vendu à 1 700 exemplaires. Plus de 200 parcelles font chaque année l'objet d'analyses de fertilisation. Des plateformes de démonstrations sont régulièrement proposées aux professionnels, avec différentes thématiques comme les couverts végétaux ou encore le réglage des pulvérisateurs. Nous sommes très sollicités pour les certifications bios et HVE, un programme de recherche de lutte contre le dépérissement est mené avec les viticulteurs. Nous les conseillons et accompagnons dans des projets collectifs, les aires de lavage créées ces dernières années rencontrent d'ailleurs un très beau succès. Les sujets de la biodiversité et de l'agroforesterie connaissent un intérêt grandissant. Aussi, nous avons proposé 60 journées de formation en 2021 en accueillant 380 stagiaires dont la moitié était des salariés. Il y a également les groupes Dephy et bien d'autres travaux menés, en lien avec les attentes et les préoccupations du terrain ».*

Déchargez-vous des contraintes en nous confiant la gestion de vos paies

- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Etablissement des bulletins de salaires (salariés agricoles, apprentis...)
- Attestations de salaires, arrêts maladie ou accident de travail
- Formalités liées au départ de vos salariés
- Etablissement des déclarations de charges sociales, DSN
- Récupération des taux PAS de vos salariés.



N'attendez plus !

Contactez-nous par téléphone 03-80-68-67-68
ou par mail servicepaie@fdsea21.fr

FDSEA21 - Service Juridique Emploi
1 rue des Coulots 21110 BRETENIERE
@servicejuridiqueemploi - FDSEA21

Service Juridique Emploi & Paie

Salon de l'agriculture 2022

L'émotion des retrouvailles

Pour l'édition « des retrouvailles » du salon de l'agriculture, l'émotion était palpable.



La foule était compacte pour assister à la remise des prix du CGA pour les Charolais.

« *Paris est une vitrine pour tous les éleveurs et les producteurs* » pointe Emmanuel Bernard, président de la FDSEA avant d'ajouter : « *ici nous essayons tous de faire passer un message pédagogique et positif sur nos pratiques agricoles* ».

Sans filtres

Il poursuit : « *Les discussions se font sans filtres ici, toujours dans un esprit de convivialité afin d'avancer sur de nombreux sujets. D'habitude tout cela est très formel, mais lors du Salon de l'agriculture, cela s'opère dans un autre format et l'humain a besoin de cela. On ne va pas changer le monde, mais on peut essayer de le faire progresser* ».

Face au monde

Si le salon de l'agriculture est l'occasion de retrouver des producteurs de toutes les régions de France, Emmanuel Bernard précise : « *il y a une force commune, une ambiance particulière qui nous pousse tous à avoir une unité. L'agriculture est à sa place dans le monde économique français, de même que la Nièvre. Il faut simplement que nous la protégions pour qu'elle perdure et ce partout sur le territoire. De même, il faut protéger les consommateurs, en proposant des produits français de qualité. Cette année, les retrouvailles ont d'autant plus de sens face à tout ce qui se passe à l'international. Il y a certes une inquiétude, mais une volonté de continuer à agir pour nos filières* ».

Humilité

Pour Jérôme Deboux, éleveur à Niault (Chougny), cette édition est : « *un moment de satisfaction intense, car nous avons la chance d'avoir été sélectionnés pour être là et c'est déjà une belle reconnaissance de notre travail* ». Il précise que : « *cette année, nous pouvons enfin nous retrouver, que ce soit entre éleveurs ou avec le public parisien. C'est une chance de pouvoir détailler nos pratiques qui sont parfois décriées par le grand public. Nous nous battons au quotidien pour faire valoir notre travail et là nous avons une mise en lumière de celui-ci, c'est un moment unique que nous apprécions tous* ». Claude Auboin, éleveuse d'épagneuls King-Charles (élevage De Soriane à Saint-Martin-du-Puy), conclut : « *même si nous n'avons pas eu de prix, l'important reste de participer* ».

CHLOÉ MONGET

La Nièvre

Comme chaque année le CGA récompense les éleveurs et producteurs de toute la France. La Nièvre a raflé les prix suivants* :

Charolais :

Jeunes vaches en cours de première lactation, nées après le 01/11/2018 :

- Praliné, Gaec Roube-Fayet (Magny-Cours) - Rang 1

Vaches suivies nées du 1er août 2016 au 31 juillet 2018 :

- Navette, Gaec Deboux (Chougny) – Rang 1
- Nativa, Gaec Deboux (Chougny) – Rang 2
- Olympe, Gaec Deboux (Chougny) – A sonné 4

Vaches suivies nées du 1er janvier 2015 au 31 juillet 2016 :

- Lanzarote, Gaec Touillon-Moiron (Decize) – Rang 1

Mâles nés du 1er août 2019 au 31 juillet 2020 :

- Disque, Trinquet Gilles (Moulins-Engilbert) Rang 2
- Mâles nés du 1er août 2017 au 31 juillet 2018 :
- Okapi, Gaec Deboux (Chougny) – A sonné 3

Yaourts :

- SARL fromagerie Perrot (Neuvy-sur-Loire) : médaille d'argent

*liste non exhaustive



Jérôme Deboux, Gaec Deboux, était fier de présenter ses animaux au Concours général agricole.



Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58 était présent tout au long du Salon de l'agriculture 2022.

Bâtiments photovoltaïques

Une visite terrain pour se décider

Le 17 février dernier, le Gaec Roy Finotti (Châteauneuf-Val-de-Bargis) accueillait une porte ouverte ayant pour thème les bâtiments photovoltaïques.



Irisolaris

Les deux bâtiments du Gaec Roy Finotti font 742 m² chacun. Cédric Maillet précise *« ils sont adaptés pour développer des ateliers d'engraissement »*.

Organisée par la société Irisolaris, spécialisée dans la construction de bâtiment photovoltaïque, en partenariat avec Sicarev, la demi-journée était donc dédiée à ce sujet. *« Le photovoltaïque est une solution pour remédier à divers problèmes. D'une part pour les exploitations nécessitant de nouveaux bâtiments, et d'autre part pour la société dans son ensemble qui est à la recherche d'énergie verte »* pointe Cédric Maillet, animateur Réseau Irisolaris.

Pour débuter

Perrine Raverat, conseillère élevage bovin et bâtiments à la Chambre d'agriculture de la Nièvre et ayant fait une présentation lors de la rencontre stipule : *« les bâtiments photovoltaïques, permettent aux jeunes installés, ayant déjà beaucoup d'investissements à faire, d'acquérir des bâtiments à moindre coût, notamment via le bail emphytéotique, par exemple. Outre ce dernier, deux autres contrats existent : la production/vente et la location de toiture. En fonction de la situation financière de l'exploitation, l'un de ceux-ci sera potentiellement plus adapté. Les bâtiments photovoltaïques sont une manière de miser sur l'avenir tout en gardant un certain équilibre économique dans l'exploitation »*.

Cédric Maillet rebondit : *« le photovoltaïque peut être une solution pour les hors-cadres familiaux afin d'avoir un bâtiment en déboursant le moins possible »* et Coralie Nicard, responsable du site Sicarev de Billy-Chevannes et technico-commerciale, de rajouter : *« pour une personne seule, ce type de contrat (énergie/bâtiment) lui donne accès à un bâtiment neuf comme outil de travail, alors que sans, cela n'aurait potentiellement pas été possible »*. Elle spécifie d'ailleurs : *« Nous travaillons en lien avec Irisolaris, car leurs bâtiments types proposés offrent des solutions adaptées pour nos éleveurs ; ce qui est primordial »*.

Complément de revenu

Outre l'accès à un bâtiment neuf à moindre coût, Perrine Raverat, Cédric Maillet ainsi que Coralie Nicard précisent que cela apporte un complément de revenu - en fonction du contrat souscrit. Perrine Raverat met en lumière que : *« le photovoltaïque rentabilise des m² inutilisés habituellement (la toiture) »*. Coralie Nicard complète : *« Cette production d'énergie permet d'avoir un revenu complémentaire pour les exploitations, ce qui n'est pas négligeable face au contexte actuel »*.

Cédric Maillet de son côté stipule : *« Même si cette production d'énergie verte est de plus en plus présente dans les exploitations, l'agriculture ne doit pas passer au second plan. Le photovoltaïque est là pour soutenir et aider les exploitants, et non mettre leur profession entre parenthèses »*.

Des règles à respecter

Si l'installation de panneaux sur un bâtiment existant ou en création est une idée séduisante, certains points sont à prendre en compte comme *« la distance du transformateur, qui selon son positionnement peut rendre le projet ardu voire impossible »* détaille Cédric Maillet. *« Il faut bien relier le bâtiment à la terre afin d'éviter tout champ magnétique ou courant parasite pouvant perturber les animaux lors de l'abreuvement notamment. On préconise également de ne pas mettre les onduleurs sous le bâtiment, mais plutôt à 6 m minimum des animaux dans un local extérieur »* énonce Perrine Raverat.

Les PLU (Plan local d'urbanisme) sont aussi à consulter, en mairie, avant toute construction *« les PLU imposent la couleur des toitures, la pente de toiture minimale ou maximale, des hauteurs au faîtage maximales, etc. »* enrichit Perrine Raverat. Coralie Nicard insiste : *« nous accompagnons nos adhérents de A à Z : de la demande à la construction en passant par l'établissement des dossiers d'aides PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) afin que tout se passe dans les meilleures conditions possibles. Toujours dans cette optique, lorsqu'une demande est faite auprès d'Irisolaris, nous les invitons sur le terrain afin de constater ce qui est faisable ou non »*. Cédric Maillet conclu : *« L'évolution de la loi (avec l'autorisation d'aller au-delà des 500 kWc) ainsi que des matériaux utilisés permettent d'offrir des solutions pérennes aux exploitants agricoles, que ce soit pour du stockage, de l'élevage ou obtenir un complément de revenu »*.

CHLOÉ MONGET

Faciliter son travail

Pour Sébastien Roy, associé du Gaec Roy Finotti, l'installation de deux bâtiments photovoltaïques *« nous a permis de sortir d'une situation intenable. En effet, nous achetons notre paille ce qui représente un coup non négligeable pour l'exploitation. Et nous n'avions pas de bâtiments de stockage, le tout était donc conservé sous bâche. Notre sol étant argileux, nous devions déplacer notre paille de nombreuses fois en fonction du temps. Cela engendrant à chaque fois une perte conséquente. Avec Thomas Finotti, mon associé, nous voulions un outil fonctionnel pour nous sortir de cette gestion problématique. La solution proposée par Irisolaris nous convenait car elle nous permettait d'obtenir des bâtiments à moindre coût, tout en nous offrant une simplification de notre travail. Les deux bâtiments sont fonctionnels depuis novembre 2020 et notre outil de travail a été nettement amélioré »*. Sébastien Roy souligne également que ce projet n'aurait pu aboutir sans le concours de son papa, Lucien et de leur salarié, Bernard. À noter également, le professionnalisme de l'établissement Rabereau pour le terrassement et les aménagements et les conseils de l'établissement Bouillet Fer pour les conseils de bardage et gouttières. Il précise tout de même : *« ont été a notre charge : le terrassement, l'empierrement, l'aménagement intérieur des bâtiments ainsi que la tranchée pour le raccordement au transformateur »*.



Irisolaris

Environ 70 personnes ont fait le déplacement lors de la porte ouverte.

Prudence

Avec l'engouement grandissant autour du photovoltaïque, les entreprises pullulent. Afin de ne pas s'engager dans un projet quelconque, il est préconisé de se rapprocher d'un conseiller avant de signer quelques documents que ce soit. Plus d'informations sur : https://www.ecologie.gouv.fr/dispositifs-soutien-aux-energies-renouvelables



Session de la Chambre d'agriculture

Trouver des solutions

De nombreux sujets ont été abordés lors de la session Chambre du 25 février dernier. Parmi eux : la ressource en eau, les comptes 2021, les projets du GUFA ou encore un nouvel outil PAC 2023 présenté par la DDT.



Les groupes d'ateliers autour du sujet de l'eau réfléchissent à l'utilité de bien gérer la ressource et de répondre aux besoins des différents utilisateurs.

La session de la Chambre d'agriculture de la Nièvre du 25 février dernier a mis en lumière ses comptes 2021 : *« qui sont très satisfaisants »* selon Didier Ramet, son président. Avec un bénéfice de 351 403 euros, l'institution prévoit de nouveaux projets dont un soutien supplémentaire du Groupement d'Utilisation de Financements Agricoles (GUFA) présidé par Julie Cadiot.

50 000 euros supplémentaires

Avec 1 voie contre, et 4 abstentions, il a été voté que le GUFA recevrait 50 000 euros supplémentaires de la Chambre d'agriculture - ayant déjà financé le groupement avec une somme identique - afin de soutenir les projets portés par cet organisme. Julie Cadiot précise d'ailleurs que deux axes de travail ont été fixés sur *« un appel à projet sur l'autonomie en protéines et un autre sur l'abattage et les ateliers de découpes »*. Tout juste né, le groupement devrait commencer ses travaux dans quelques semaines.

La ressource en eau

Toujours dans une *« volonté de trouver des solutions pour valoriser l'agriculture et le territoire »*, selon Didier Ramet, la session fut l'occasion pour les acteurs présents de travailler sur la ressource en eau, via des ateliers. Au programme, des réflexions ont été engagées autour de cette ressource notamment sur l'implantation de réservoir d'eau, la simplification de la réglementation et l'établissement d'activités prioritaires pour l'accès à l'eau en cas de sécheresse. Didier Ramet a insisté : *« il est nécessaire de prendre toute la mesure de la préciosité de l'eau et il est du devoir de la Chambre de trouver des projets pertinents pour la sauvegarder, non seulement pour les professionnels mais également pour les particuliers »*. Si l'initiative a été saluée par tous, il a été mentionné l'importance d'avoir une approche multi-usage de la gestion de l'eau.

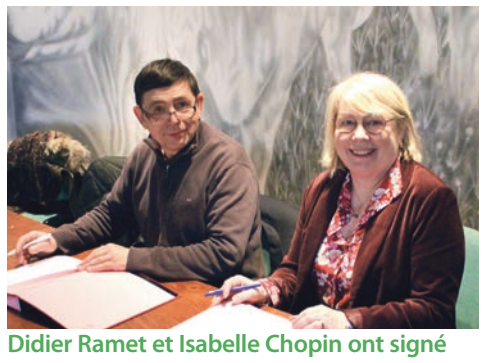
Un nouvel outil PAC 2023

Enfin, les services de la DDT ont également présenté un nouvel outil de contrôle qui sera mis en action pour la PAC 2023 : le monitoring ou Système de suivi des surfaces agricoles en temps réel. En l'essence, ce nouvel outil permet, via des images satellites de Sentinel (photographies et radars) de déterminer si les cultures en place sont bien celles déclarées. Cela étant, la DDT stipule que le registre parcellaire devra tout de même être tenu, car l'outil ne calcule pas les surfaces desdites parcelles. Si un doute subsiste sur la nature de la culture, une application permettra aux exploitants d'envoyer les photos géolocalisées de leur production dans un délai de 10 jours pour régulariser la situation. Un système qui pose certaines questions comme l'accès à un smartphone pouvant accueillir l'application ou encore le problème des zones blanches. Pour le moment à l'état de test sur quatre exploitations, le testage devrait s'appliquer à tous l'an prochain. Plus d'informations : p. 292 de la Proposition de Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027.

CHLOÉ MONGET

Engagement

L'événement fut l'occasion pour Groupama et pour la Chambre d'agriculture de signer une convention pour Alerte Entreprise Nièvre (voir Terres de Bourgogne n°1667), afin de soutenir le projet. Celui-ci passera notamment par la prise en charge par Groupama de la première année d'abonnement (2 euros par mois) pour les 200 premières exploitations qui y souscriront : *« nous voulons que ce procédé de sécurité puisse être accessible au plus grand nombre d'agriculteurs afin de réduire les vols sur notre département, notamment ceux de GPS professionnels »* pointe Isabelle Chopin, présidente de la Fédération Groupama de la Nièvre. Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre s'est félicité de cette signature : *« Groupama vient soutenir cette initiative en nous aidant à la mettre en place et à la diffuser sur le territoire »*. Pour rappel, Alerte Entreprise Nièvre, est un outil lancé par la Chambre de commerce et d'industrie, en partenariat avec la Fédération départementale Groupama, qui permet d'alerter très rapidement les adhérents par SMS, des délits commis dans leur secteur géographique, pour qu'ils puissent s'en prémunir. Ces échanges d'information augmentent aussi les chances d'interpeller les malfaiteurs. Outre Groupama, la gendarmerie Nationale et des forces de police sont également partenaires et acteurs, puisque ce sont leurs services qui vérifient et envoient les SMS.



Didier Ramet et Isabelle Chopin ont signé la convention pour promouvoir Alerte Entreprises Nièvre.

Alimentation du bétail

« Structurer la filière locale »

Le 18 février dernier, Patrice Perrot, député de la Nièvre, a visité la nouvelle usine de production d'aliment pour animaux à Arleuf : ETS Alexandre.

« Ce choix d'implantation d'entreprise dans un territoire rural est très intéressant, car ils proposent un service de proximité » pointe Patrice Perrot, député de la Nièvre lors de son déplacement à Arleuf pour visiter l'ETS Alexandre destinée à la production d'aliment pour animaux. Il poursuit : *« ils ont pris un risque pour tendre vers un système plus vertueux avec un retour au service de proximité. Ils bouleversent les codes pour apporter des réponses à un territoire. Et, je pense que c'est en adéquation avec ce qu'est et ce que veut devenir l'agriculture »*.

Retour à l'essentiel

L'usine dont les travaux ont débuté en novembre 2020 a été mise en service courant décembre 2021. Elle est destinée à la production d'aliment pour animaux : bovin, caprin, ovin, équin en mash (mélanges de matières premières et de produits semi-finis non broyés). L'objectif de l'usine est de regrouper les deux sites de production d'Autun et d'Arleuf (ancien moulin), de collecter les céréales des clients éleveurs, de les stocker et de les transformer sur place. Messieurs Alexandre (père et fils), dirigeants de l'ETS Alexandre, insistent : *« Cela évite des achats de matières premières lointaines (Belgique, Brésil…) et permet de valoriser les céréales du Morvan pour que nos clients éleveurs aient une plus-value sur la vente de leurs céréales et un meilleur tarif sur l'achat de leurs aliments »*. Patrice Perrot rebondit : *« Avec tout cela, on remet la proximité au centre de tout, engendrant une maîtrise des coûts, bénéfique pour l'ensemble de la filière »*.

Qualité et avenir

Messieurs Alexandre poursuivent : *« Aussi, cette usine va permettre l'augmentation de notre capacité de production, avec des meilleurs aliments produits en termes de présentation et qualité »*. Pour compléter cette offre, une presse à granulés sera installée fin 2022. Autre projet pour cette année, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits afin d'obtenir une consommation d'électricité neutre. Patrice Perrot conclut : *« Les agriculteurs et tous les acteurs de la filière sont à la veille d'une métamorphose de leur modèle de fonctionnement tendant vers un développement de la solidarité territoriale et locale en vue d'avoir des outils adaptés aux nouvelles problématiques actuelles. Et c'est du devoir des collectivités de les aider et de participer à ces projets, car nous avons tous un but commun : faire vivre nos territoires dignement »*.

CHLOÉ MONGET



Cabinet parlementaire du député Patrice Perrot

Patrice Perrot, député de la Nièvre était accompagné de Jean-Luc Blandin, maire d'Arleuf, Maxime Gautrain, son prédécesseur et de Sandra Germain, conseillère régionale.

Viande bovine

Coûts de production : ils augmentent !

Tout est parti d'une demande syndicale répétée et martelée pendant des années : les éleveurs doivent vivre dignement de leur métier !



Le coût de production pour une vache est à 5,34 euros /kg, le prix entrée abattoir au 21 février est à 4,62 (cotation nationale FranceAgrimer).

Pour que les éleveurs vivent de leur métier ils ne doivent plus vendre à perte, ils doivent couvrir les coûts de production et se rémunérer. Pour cela, la profession dispose d'un chiffre : le coût de production validé par toutes les familles interprofessionnelles. Un indicateur qui nous permet d'établir un état des lieux incontestable : le prix de marché ne couvre pas nos coûts de production. Au-delà d'objectiver un constat déjà connu, ce chiffre nous sert désormais à mieux valoriser nos animaux auprès de nos acheteurs, en proposant et en négociant des prix de vente contractualisés qui prennent justement en compte ce coût de production.

Un chiffre national incontestable

« Une vache charolaise R + de moins de 10 ans, enlevée au 21 février 2022 est cotée 4,62 (prix national FranceAgrimer entrée abattoir, frais d'approche inclus) . Le coût de production est à 5,34 euros. Nous vivons cette situation depuis trop longtemps : les prix à la consommation augmentent, les charges augmentent plus vite que le prix… La logique doit s'inverser ! La Fédération Nationale Bovine a beaucoup travaillé pour faire émerger un indicateur reconnu à l'échelle de la filière, qui permet de faire un constat national. Il ne faut pas négliger la force de ces indicateurs, un peu à l'instar de l'observatoire des prix et des marges de la grande distribution, qui nous permettent d'appuyer nos constats et légitiment nos demandes adressées à la filière et à l'État ». précise Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA de la Nièvre.

Comment est-il calculé ?

La méthodologie de calcul de ces indicateurs a été définie en 2019 par accord interprofessionnel. Les données sont calculées grâce au réseau d'élevages de références INOSYS des chambres d'agriculture, sur la base d'un échantillon représentatif et constant de 118 exploitations bovins viande (85 en race Charolaise, 33 en race Limousine). Le prix de revient mesure le prix de vente nécessaire pour rémunérer la main-d'œuvre de l'exploitant à hauteur de 2 SMIC et les capitaux propres de l'atelier, une fois déduits les aides affectées à l'atelier et les autres produits. *« Ce montant de 2 SMIC n'est pas illogique quand on réfléchit au volume de travail, au temps de travail de l'exploitant »* ajoute Romaric. Le chiffre est mis à jour chaque semestre sur les charges mesurées par l'IPAMPA et le coût du travail mesuré par le SMIC.

LUCIE LECOINTE, FDSEA

Coût de production ou coût de revient ?

« Par habitude nous parlons coût de production, mais il s'agit bien du coût de revient ; dans ce dernier la rémunération de l'éleveur est incluse à hauteur de 2 SMIC annuels bruts par unité de main-d'œuvre, rémunération sur base de laquelle l'éleveur doit payer les charges sociales MSA. Le calcul est en fait un coût de production (charges courantes opérationnelles et de structure + amortissements + rémunération des capitaux propres et fonciers + rémunération du travail) duquel sont déduites les aides PAC affectées à l'atelier bovin viande » **détaille Romaric Gobillot.**

Embellie actuelle

L'embellie actuelle des prix est due à un déséquilibre d'offre et de demande sur le marché. La France décapitalise massivement, le cheptel allaitant comme le cheptel laitier diminuent : les acheteurs ont peur de manquer de vaches. Cependant ne nous y trompons pas : ces hausses de prix ne sont pas à la hauteur du manque d'offre sur le marché… Même encore aujourd'hui avec l'embellie, on constate que la logique de marché ne s'applique pas pleinement…

Accessible à tous les étudiants

Nevers a son antenne du Crous

En janvier dernier Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, s'est rendue à Nevers pour notamment visiter la nouvelle antenne du Crous Bourgogne Franche-Comté. Une antenne accessible aussi aux élèves des établissements agricoles.

« Certes la Nièvre a un taux moins important de boursier comparé à celui de la Bourgogne Franche-Comté (24 % contre 31 %), mais il est nécessaire de leur offrir un dispositif d'aide social » note Christine Le Noan, Directrice générale du Crous Bourgogne Franche-Comté. Inaugurée en septembre 2021, cette antenne est ouverte à tous y compris aux élèves des établissements agricoles.

Discrétion

« L'implantation rue du Pont Cizeau est stratégique car nous sommes au centre de Nevers sans pour autant être dans un campus particulier. Cela permet aux jeunes de venir sans crainte du regard des autres étudiants. Il y a une discrétion qu'ils apprécient, notamment pour venir récupérer des protections périodiques – mises à disposition gratuitement » spécifie Catherine Esteva, responsable du point relais vie étudiante de Nevers, avant d'ajouter : *« ils peuvent venir chercher conseil dans un cadre bienveillant et convivial »*.

Des enjeux spécifiques

Si l'antenne de Nevers est récente, le Crous lui ne l'est pas puisque ce principe existe depuis 1955. *« Il semble que les acteurs politiques ont compris que la présence d'un Crous est un enjeu majeur pour les territoires ruraux, car ils sont un témoin de l'engagement et de l'accompagnement des étudiants des territoires, indispensable pour conserver sa jeunesse. Les actions du Crous sont diverses et variées (restauration, animation, conseils, etc.), et cette pluralité permet de rassurer cette jeunesse sur le présent mais aussi sur l'avenir »* souligne Christine Le Noan. Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a insisté : *« Le Crous permet de faire le lien entre les étudiants, afin qu'ils se connaissent. C'est un lieu de cohésion »*. Christine Le Noan conclu : *« Les jeunes sont une richesse pour l'avenir et il faut en prendre soin »*. Le Crous de Nevers est situé 21 Rue du Pont Cizeau, et est ouvert du lundi au jeudi de 10 heures à 17 heures et le vendredi de 10 heures à 16 heures Fermé le samedi et le dimanche.



La rencontre avec la ministre a permis à Catherine Esteva, responsable du point relais vie étudiante de Nevers (à gauche), et Christine Le Noan, Directrice générale du Crous de Bourgogne Franche-Comté (à droite), de discuter des enjeux majeurs pour les étudiants en milieu rural.

CHLOÉ MONGET

▸Agenda

Rendez-vous dans le Morvan

De nombreuses animations sont prévues dans les mois à venir au sein du Parc naturel régional du Morvan, notamment à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides.

• **Ateliers abeilles :**
samedi 19 mars
samedi 16 et 30 avril
Pour toutes les dates : de 9 heures à 17 heures à la Maison du Parc.
Tarifs : adhésion annuelle au syndicat des apiculteurs Nivernais Morvan : 18 euros / personne.
Inscriptions et renseignements : 06 13 87 78 85 ou gerard.peudpiece@sfr.fr

▸Formations

15/03 lieu à définir
Mieux vivre son métier d'agriculteur

Bio Bourgogne vous propose de venir échanger durant deux jours avec des intervenantes spécialisées dans l'orientation professionnelle et l'épanouissement dans le cadre du travail. La seconde journée aura lieu à l'automne. Tarif de la formation : personnes éligibles VIVEA : la formation coûte 70 euros. Autre public (ex : salariés) : la formation coûte 150 euros/j soit 300 euros. Renseignements : Julianne Aubertot, animatrice Territoriale de la Nièvre au 03 86 36 94 25.

15/03 lieu à définir
Manipuler et contenir ses bovins

Participez à cette journée pour manipuler et contenir vos bovins en découvrant des gestes simples ! Un accident sur deux déclarés par les exploitants sont liés aux activités d'élevage bovins. L'attitude que l'on a dans son travail avec les animaux conditionne leur comportement, une approche sereine permet un travail en toute sécurité avec ses animaux. Cette approche se construit dès la naissance de ses animaux. Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 centre.formation@nievre.chambagri.fr

12/04 lieu à définir
Se convertir en bio en polyculture-élevage : quelle faisabilité sur mon exploitation ?

Sur 3 jours Bio Bourgogne propose une formation afin d'appréhender la faisabilité d'une conversion en bio. Plusieurs objectifs sont mis en avant pour y parvenir comme : évaluer les impacts réglementaires, agronomiques, zootechniques, économiques, sociaux et environnementaux d'une conversion à l'agriculture biologique de sa ferme ; analyser sa ferme dans la globalité par rapport à la labellisation bio et ses débouchés ainsi qu'au changement climatique ; établir un plan d'action réaliste à mettre en place à court terme sur sa ferme. Inscriptions obligatoires. Renseignements : Adrien Lurier – 06 77 30 78 82, ou adrien.lurier@biobourgogne.org

Salon international de l'agriculture

L'Yonne n'est pas passée inaperçue

La 58e édition du salon international de l'agriculture a eu lieu du 26 février au 6 mars, à Paris. Les milliers de visiteurs ont pu venir admirer les animaux de toutes sortes présentés par les éleveurs venus de toute la France et déguster les produits des producteurs de chaque région du territoire. Sur l'espace dédié à la Bourgogne Franche-Comté, l'Yonne était bel et bien présente, avec des productions qui ont su attirer les gourmands : escargots, vins, fromages de chèvres, glaces… Il y avait de quoi ravir tout le monde et montrer une belle image des productions du département.

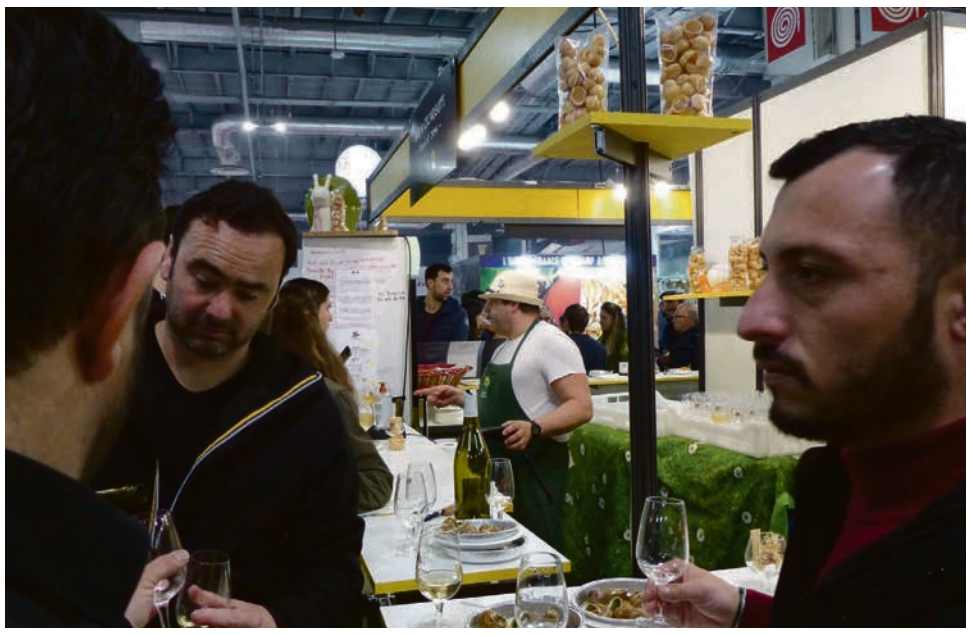


Le salon international de l'agriculture s'est tenu à Paris du samedi 26 février au dimanche 6 mars. Plusieurs centaines de milliers de visiteurs sont venus découvrir ou redécouvrir les productions des agriculteurs du pays.

Les retrouvailles. C'est ainsi qu'était nommé le 58e salon international de l'agriculture, qui s'est déroulé du samedi 26 février au dimanche 6 mars, à Paris. Des retrouvailles qui ont attiré bon nombre de visiteurs, ravis de pouvoir admirer les animaux des éleveurs venus des quatre coins de la France.

Les productions de bouche ont également fait, comme à l'accoutumée, leur effet auprès du public. Et au niveau de l'espace dédié à la Bourgogne Franche-Comté, les quatre producteurs icaunais étaient bien là, à faire déguster leurs produits comme des escargots, des vins, des fromages de chèvre ou encore des glaces et sorbets. Retour en images sur ces moments de partage, entre les producteurs de l'Yonne et les visiteurs.

CHRISTOPHER LEVÉ



Dominique Rouyer (Les escargots d'Armeau) a connu un véritable succès. Beaucoup sont venus déguster ses escargots. Et avec un verre de blanc, c'est encore meilleur.



Claire Genet (La ferme d'Ulterïa à Saint-Bris-le-Vineux) a proposé ses fromages de chèvre bio, dont le fameux Vézelay, aux visiteurs du salon.



Les amateurs de vin étaient servis avec Vincent Fabrici et ses Petit Chablis, Chablis, Chablis premier cru, Bourgogne Chitry ou encore Bourgogne aligoté…



Envie d'une pause fraîcheur ? Les glaces de Coralie Fouquet (L'amour est dans le lait à Moulins-sur-Ouanne) étaient l'idée parfaite pour un moment de douceur.



Au pavillon 3 du SIA se trouvait l'espace dédié aux produits de Bourgogne Franche-Comté. Des escargots, des fromages, des macarons, des glaces et des vins en pagaille.



L'édition des retrouvailles. C'est le nom donné au 58e salon international de l'agriculture. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il a tenu ses promesses.



De nombreux fromages de chèvre étaient à déguster.



Tous les vins de Vincent Fabrici (Domaine de la Tour à Lignorelles) étaient disponibles sur le salon.



Les parfums étaient nombreux et les gourmands tout autant au stand de Coralie Fouquet. C'est sa collaboratrice qui apparaît ici, la productrice ayant fait un aller-retour pour se réapprovisionner.

Les résultats du concours général agricole

Après le vin, l'Yonne s'est illustrée dans d'autres catégories du concours général agricole. En bières, l'Yonne obtient cinq médailles : une médaille d'argent pour la brasserie de Vézelay dans la catégorie bière ambrée de haute fermentation (TAV inférieur ou égal à 6 %), une médaille de bronze pour la brasserie de Vézelay dans la catégorie bière blonde de haute fermentation (TAV inférieur ou égal à 6 %), une médaille d'argent pour la brasserie Larché dans cette même catégorie, une médaille d'or pour la brasserie Larché dans la catégorie bière à base de malts fumés et une médaille de bronze, à nouveau pour la brasserie Larché, dans la catégorie bière à dominante houblonnée (IBU entre 31 et 49).
Au niveau du concours de jugements des animaux par les jeunes, l'icaunaise Léa Phelippot se classe 36e dans la catégorie TMPR Prim'Holstein, tandis qu'Urbain Petit termine à la 12e place, dans la catégorie TMPR Charolaise.

CHRISTOPHER LEVÉ



Tourisme

Les bons gestes à adopter face aux Patous

Le lundi 7 mars, un webinaire a été organisé par Yonne Tourisme sur la thématique « Tourisme de randonnée et chiens de protection de troupeaux : comment concilier les deux ? », animé par l'association Férus, en partenariat avec la DDT de l'Yonne. Les bons comportements à adopter lorsque l'on rencontre un chien de protection ont été rappelés.



Des panneaux d'information sont installés à proximité des fermes où se trouvent des chiens de protection de troupeaux pour indiquer le bon comportement à suivre aux randonneurs lorsqu'ils se retrouvent face à ces animaux.

Dans l'Yonne, pour se protéger d'éventuelles attaques de loup sur les troupeaux, les éleveurs ont la possibilité d'acquérir des chiens de protection. « *En France, ce sont surtout des Patous, mais il existe d'autres races comme le Berger d'Anatolie, le Maremme des Abuzzes ou le Matin Espagnol* », liste Fannie Malet, coordinatrice de l'association Férus, qui a animé le webinaire du lundi 7 mars, organisé par Yonne Tourisme.

La mise en place d'un chien de protection nécessite un véritable savoir-faire. « *La naissance doit se faire en bergerie pour que le chien s'imprègne du troupeau qu'il protégera par la suite. Lors des deux premiers mois, une sociabilisation auprès de sa mère et de sa fratrie est nécessaire pour qu'il acquière les codes canins. La familiarisation à l'humain, dès le plus jeune âge, est également importante, ainsi qu'aux autres chiens et à l'environnement* », explique-t-elle. L'introduction dans le troupeau doit se faire à partir de huit semaines. « *En somme, un gros travail d'accompagnement est à faire par l'éleveur après la mise en place du chien de protection* ». Le chien de protection est autonome dans son travail une fois le travail de mise en place achevé. « *L'éleveur sait qu'il peut compter sur le travail du chien, même lorsqu'il est absent* ».
Il est important de préciser qu'un chien de protection est un chien de dissuasion et non d'attaque. « *Il alerte, s'interpose et ne passe qu'à l'action seulement si l'intrus ignore les deux étapes précédentes* », indique Fannie Malet.

Un moyen de protection efficace

Le chien de protection est considéré comme l'un des moyens de protection le plus efficace. « *Même si le risque zéro n'existe pas, la présence d'un ou de plusieurs chiens permet de limiter les pertes dans le troupeau. Il est efficace contre les grands prédateurs, comme le loup, mais aussi contre les autres prédateurs potentiels comme les corvidés, le renard, les blaireaux, le sanglier, les autres chiens ou encore l'homme* », poursuit la coordinatrice de l'association Férus.

Acquérir un chien de protection fait partie des mesures de protection financées dans le cadre du plan national loup, pour les éleveurs en zones à loups ou en zones d'expansion du loup.

Ainsi, le forfait à l'achat est de 375 euros, une aide à la stérilisation de 200 euros, un forfait annuel de 840 euros pour l'entretien du chien (croquettes, soins vétérinaires…), une indemnisation si le chien est tué lors d'une attaque, un test de comportement financé à 100 % et un financement possible d'un accompagnement technique par l'Idèle pour la mise en place d'un chien de protection.

Ne pas stresser les chiens

Pour éviter des éventuels problèmes avec les promeneurs, un comportement doit être adapté par ces derniers pour ne pas surstresser les chiens. « *Il faut avoir conscience qu'une zone pastorale est un espace de travail pour les éleveurs et donc leurs chiens de protection* », ajoute-t-elle. Si un droit de passage existe sur beaucoup de propriétés privées, il faut cependant veiller à respecter les limites marquées par les filets et refermer les clôtures s'il y a une porte.

À l'approche du troupeau (les randonneurs peuvent également se renseigner auprès des offices de tourisme sur la présence possible des chiens de protection de troupeau sur les itinéraires qu'ils empruntent), « *il est nécessaire de le contourner le plus largement possible, ralentir son allure et se signaler au chien en sifflant ou parlant fort, laisser le chien venir pour identifier le passant par l'odorat. En cas de forte appréhension, il ne faut pas chercher à forcer les choses. Il est préférable de faire demi-tour calmement* », détaille Fannie Malet.

« *Lorsque le chien approche, il aboie. Il faut donc s'arrêter et ne pas le regarder dans les yeux, ce qu'il prendrait pour un défi. Il faut cependant le garder dans son champ de vision et le laisser vous sentir pour vous identifier. Il faut éviter de provoquer le chien par des mouvements brusques et garder les bras le long du corps* ». Lorsque le chien se calme, le randonneur peut reprendre son chemin doucement.
Si un randonneur se promène avec son chien, une vigilance particulière doit être observée. « *Le chien doit être tenu en laisse. Si les relations se tendent, il est préférable de lâcher la laisse et de s'écarter pour laisser les chiens s'expliquer entre eux* », assure-t-elle.
À vélo ou à cheval, il est préférable de descendre du vélo ou du cheval et de marcher à côté, voire s'arrêter si nécessaire. « *De même qu'en trail, il est mieux d'arrêter sa course et de repartir calmement et de reprendre sa course plus loin* ».

Des comportements sont enfin à exclure : ne pas être familier, c'est-à-dire caresser le chien ou lui donner de la nourriture sans y être autorisé par l'éleveur. Ni caresser une brebis ou tenter de prendre une photo avec elle. Il ne faut pas non plus menacer le chien, ce qui ne ferait qu'accentuer son stress vis-à-vis de l'homme.

CHRISTOPHER LEVÉ

Quelques chiffres sur le loup

Selon les sources de la DDT de l'Yonne, 12 attaques sur troupeaux ont été constatées en 2021 dans le département (30 victimes : 24 tuées, 6 blessées). En 2020, il y a eu 17 attaques constatées (24 victimes : 20 tuées, 4 blessées). En 2019, ce sont 31 attaques (75 victimes : 38 tuées, 37 blessées). Et en 2018, où les premières attaques ont été constatées, 7 ont été notifiées (33 victimes : 25 tuées, 8 blessées). Toujours à l'échelle départementale, 19 chiens de protection sont recensés. D'après les chiffres de l'association Férus, 624 loups environ sont comptabilisés en France.



Un webinaire a été organisé par Yonne Tourisme le lundi 7 mars sur la thématique *«Tourisme de randonnée et chiens de protection de troupeaux : comment concilier les deux ?»*

Enseignement

Ocapiat équipe les jeunes du CFA agricole

Cette année, les élèves de premières années du CFA agricole de l'Yonne ont pu bénéficier d'une aide de 500 euros de la part d'Ocapiat pour l'achat d'équipements professionnels. De quoi permettre à ces jeunes d'acquérir du matériel de qualité et durable dans le temps, qu'ils utilisent au centre de formation comme en entreprise.



Les élèves de première année du CFA agricole de l'Yonne ont bénéficié d'une aide de 500 euros de la part d'Ocapiat pour l'achat d'équipements professionnels.

« *C'est la première année que cela a lieu dans l'Yonne* », indique Hélène Decultot, directrice du CFA agricole de l'Yonne. En effet, cette année, les élèves de premières années du CFA agricole de l'Yonne ont pu bénéficier d'une aide de 500 euros de la part d'Ocapiat pour l'achat d'équipements professionnels. « *Pour la filière équine, par exemple, cela correspond à l'achat de tapis de selle, de boots coquées, de licols… Ce qu'on a voulu prioriser, c'était l'aspect sécurité, ainsi que le confort* », continue Hélène Decultot. « *Il y a beaucoup d'apprenants qui n'ont pas les moyens d'acheter du matériel pédagogique de qualité, sécurisé et confortable. On a donc essayé de constituer une liste d'équipements professionnels qui soient de qualité et durable dans le temps. Ce sont des équipements qui appartiennent aux jeunes et qui sont utilisés pendant les séances de travaux pratiques au CFA, comme en entreprise* ».

Journée portes ouvertes le 19 mars

Le samedi 19 mars, de 9 heures à 17 heures, une journée portes ouvertes est organisée pour toutes les structures de l'EPL des terres de l'Yonne. Les formateurs de chaque établissement seront présents pour présenter les formations respectives de leurs structures. Des jeunes seront également sur place pour parler eux-mêmes des formations qu'ils suivent.

Une aide de 500 euros

Alors, comment cela se passe pour obtenir cette aide ? « *Lors de la signature du contrat (à l'inscription au CFA agricole), il y a une convention de formation qui est faite (signée par le CFA, le maître d'apprentissage et Ocapiat) où il doit être noté que les frais de premiers équipements sont pris en charge par Ocapiat à hauteur de 500 euros. Dès qu'un jeune signe, il faut que cette convention stipule qu'il y aura des frais de premiers équipements pris en charge par Ocapiat, pour leur faire la demande de financement* », explique la directrice du CFA agricole de l'Yonne. « *Le financement arrive ensuite au CFA qui se charge d'acheter les fournitures puis de les donner aux apprentis* ». Un dispositif qui devrait être reconduit l'année prochaine.

CHRISTOPHER LEVÉ

Le concours du meilleur apprenti de France s'installe au CFA

Le vendredi 22 avril, la sélection départementale du concours du meilleur apprenti de France, pour la catégorie aménagement paysagé, aura lieu au CFA agricole de l'Yonne. Deux jeunes icaunais de l'établissement participent à ce concours, une première pour le CFA agricole de l'Yonne.

Groupama

Des opérations de vérification des extincteurs

En France, les extincteurs doivent être vérifiés tous les ans. C'est pourquoi Groupama organise, pour ses assurés, ces opérations de vérification des extincteurs, offerte par la caisse locale. Celles-ci ont lieu le : mercredi 23 mars de 8 h 30 à 12 heures à Groupama à Auxerre (18 rue Georges Guynemer), jeudi 24 mars de 8 h 30 à 12 heures chez Pascal Seguenot à Escolives-Ste-Camille (27 bis route de Vaux – La cour Barrée), jeudi 24 mars de 14 heures à 16 h 30 au local technique de Chemilly-sur-Yonne (rue du stade), vendredi 25 mars de 8 h 30 à 12 heures chez Ludovic Chauve à Les Sièges (Le petit champ du charme), vendredi 25 mars de 14 heures à 16 h 30 chez Christiane Crosier à Lailly (24 rue du Sauvageon – La charmée), lundi 28 mars de 8 h 30 à 12 heures dans la cour de la mairie de Villiers-Saint-Benoit (rue Marie Guillemot), lundi 28 mars de 14 heures à 16 h 30 chez Jean-Marie Jollet à Ste-Colombe-sur-Loing (15 rte de Treigny), mardi 29 mars de 8 h 30 à 12 heures chez Jean-Claude Renoux à Saint-Privé (Maison haute), mardi 29 mars de 14 heures à 16 h 30 chez Denis Perrault à Fontenailles (La montagne), mercredi 30 mars de 8 h 30 à 12 heures chez M. Van de Capelle à Saint-Martin-sur-Armançon (ferme d'Arthe), mercredi 30 mars de 14 heures à 16 h 30 au Gamm Vert dépôt 110 B d'Ancy-le-Franc (Champs de lame), jeudi 31 mars de 8 h 30 à 12 heures au silo 110 Bourgogne de Charny (2 bis rue de St-Martin), jeudi 31 mars de 14 heures à 16 h 30 au silo Ynovae de Senan (11 rte de Paris) et vendredi 1er avril de 8 h 30 à 12 heures au local technique de Bussy-le-Repos (Mairie). Il est également possible d'acheter un extincteur lors de ces journées à des tarifs négociés. Pour plus d'informations, contacter le 03 86 49 23 51 ou le 06 71 11 00 21.

CHRISTOPHER LEVÉ

▶ Formation

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

08/03 Conditionnalité : connaître la réglementation et positionner mon exploitation
À Auxerre. Contact : Jules Martin 03 86 94 26 38.

10/03 MesParcelles : solution internet pour piloter mes vignes
À Auxerre. Contact : Emilie Schaeffler au 03 86 94 22 20.

23, 25 et 30/03 Anticiper la transmission de son exploitation
À Auxerre. Contact : Nicolas Habermeyer au 03 86 94 22 16.

28 et 31/03 Maîtriser les chiffres clés de son projet
À Auxerre. Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.

29/03 Regreffage de la vigne
À Auxerre. Contact : Guillaume Morvan au 03 86 94 28 90.

12 avril Commercialiser en circuits courts
À Auxerre. Contact : Déborah Colard au 03 86 94 22 19.

13 et 20/04 Certiphyto primo viti densa
À Auxerre. Contact : Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 22 22.

22 et 29/04 Introduire des Cive (cultures intermédiaires à vocation énergétique) : comment s'y prendre ?
À Auxerre et sur le terrain. Contact : Guillaume Frémont au 06 71 34 25 77.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Salon international de l'agriculture

Une marque pour la Bourgogne-Franche-Comté

À l'occasion de la journée Bourgogne-Franche-Comté organisée, le 2 mars, au SIA, Marie-Guite Dufay, la présidente de Région, a officialisé la création d'une marque pour les produits agricoles régionaux.



Marie-Guite Dufay (au micro), présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en compagnie du préfet Fabien Sudry, d'Hugues Pichard, président de l'OS Charolais France, et du président de la Chambre régionale d'agriculture, Christian Decerle.



Pour Christian Decerle, la mise en œuvre d'Egalim 2 et la gestion de l'eau sont les deux gros chantiers qui attendent l'agriculture régionale pour les mois qui viennent.

Trois mots et une marque : c'est ainsi qu'on peut résumer l'approche développée par Marie-Guite Dufay, la présidente du Conseil régional, lors de la journée Bourgogne-Franche-Comté (BFC) au Salon de l'agriculture, à Paris le 2 mars.

À l'occasion de cette manifestation qui faisait son grand retour, l'élue est revenue sur le paysage agricole de BFC, à la lumière de la crise sanitaire mais aussi en regard du contexte international brutalement bouleversé depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, commencée le 24 février.

Les trois mots, d'abord : *« sidération, transition, coopération »*. Dans l'esprit de Marie-Guite Dufay, ils traduisent les états par lesquels l'agriculture est passée et passe encore. *« La profession agricole*, soulignait-elle, *a été immensément réactive face au Covid, mais la guerre qui est à nos frontières oblige aujourd'hui à s'interroger sur les possibles conséquences pour le secteur »*. Pour la présidente du Conseil régional, *«il importe d'être à la manœuvre pour accompagner les agriculteurs face à ce nouveau contexte de crise»* et sortir de l'état de sidération qu'il impose.

Le débouché des lycées

Il faut donc, à ses yeux, reposer quelques fondamentaux, et notamment celui de la *« transition »*. *« Celles que vous vivez,* soulignait-elle en s'adressant aux représentants du monde agricole régional réunis pour l'occasion, *sont au cœur de nos préoccupations. Nous avons la volonté de renforcer tout ce qui permet à nos exploitations de s'adapter à ces transitions »*. Et de citer notamment le fait que la Région compte ajouter de l'argent à l'enveloppe du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), qui a lui-même légèrement augmenté. Sur la filière bio, Marie-Guite Dufay a insisté sur le fait que la Région comptait renouveler son soutien *« alors qu'elle traverse actuellement une période de doute »*. Concrètement, la présidente affirmait que les produits bios et d'origine locale seraient « poussés » dans les cantines des lycées. Un argument avancé depuis longtemps mais qui semble toujours se heurter à des limites juridiques.

Marie-Guite Dufay affiche pourtant un objectif clair : *« 75 % de produits bios et locaux dans les cantines de ces établissements. Mais nous n'y arriverons pas seuls ! Nous comptons mettre notre centrale d'achats régionale à disposition des lycées. Nous imposerons également que les producteurs locaux soient correctement rémunérés »*.

Par ailleurs, un appel à projets devrait très prochainement être lancé par la Région afin d'aider les processus de mise en place de commercialisation de produits agricoles de proximité.

Au chapitre de la transition, Marie-Guite Dufay n'a pas non plus oublié la question de l'installation des jeunes agriculteurs : *« La Dotation jeunes agriculteurs (DJA) est à la hauteur des enjeux à traverser, mais elle doit refléter les valeurs portées par la Région. De plus, derrière l'installation se pose immanquablement la question de l'accès au foncier : nous réfléchissons actuellement à un système de partage du foncier »*.

«Aussi important que l'industrie automobile»

Le troisième mot invoqué par la présidente de Région au SIA, *« Coopération »*, devrait, selon elle, trouver sa traduction concrète dans l'aide à la structuration de toutes les filières agricoles. *« C'est un souci régional aussi important pour nous que l'est l'industrie automobile. Il faudra que nous poussions les projets d'engraissement en élevage bovin et également ceux portant sur la production de protéines végétales »*. Enfin, point d'orgue de cette volonté de coopération : l'officialisation de la création d'une marque régionale : « Juste et Local Bourgogne-Franche-Comté ».

Le but là encore, au-delà de l'aspect « vitrine » d'une telle marque, c'est aussi et surtout d'assurer la meilleure rémunération possible aux producteurs locaux, à condition que les consommateurs mettent en accord leurs paroles et leurs actes d'achats. À condition, également, qu'ils ne se perdent pas entre les marques régionales, départementales et autres labels ou signes de qualité…

BERTY ROBERT

Les chantiers de l'État et de la Chambre régionale d'agriculture

Aux côtés de Marie-Guite Dufay, sur le stand BFC du SIA, Fabien Sudry, le préfet de Région BFC et de Côte-d'Or, et Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture, ont aussi profité de l'occasion pour livrer leur constat sur l'agriculture de BFC. Le premier nommé a redit le sentiment de solidarité *« que la nation tout entière doit ressentir envers les agriculteurs qui ont répondu présents lors du déclenchement de la crise sanitaire, mais qui ont été touchés, notamment par le gel de 2021. L'État a été au rendez-vous et près de 80 millions d'euros d'aides ont été attribués en BFC. La ferme BFC disposera aussi de plus de moyens dans le cadre de la nouvelle PAC, ce qui n'était pas gagné d'avance et qui résulte d'un important travail mené de concert par les services de l'État et les organisations agricoles »*. Un constat partagé par Christian Decerle : *« Sur la PAC, la coopération entre l'État, la Région et les organisations agricoles a été exemplaire et ça a été payant. C'est d'autant plus important que les chiffres du dernier recensement agricole ont montré la perte de 6 700 exploitations en BFC, en dix ans et que d'autres révèlent qu'un quart des éleveurs de races à viande de notre région sont aujourd'hui sous le seuil de pauvreté. Aujourd'hui, deux chantiers nous attendent : la mise en œuvre d'Égalim 2, pour laquelle le gouvernement a apporté une bonne boîte à outils afin de mieux rémunérer le travail des producteurs. Nous avons maintenant une obligation de résultat sur ce plan. Le deuxième chantier, c'est le changement climatique et la gestion de l'eau. Sur ce dernier point, il n'y a pas d'autre voie possible que le dialogue et la concertation »*. Enfin, Le président de la Chambre régional a conclu sur le loup : *« Je préfère l'éleveur, son troupeau et tout ce qu'il représente sur son territoire, plutôt que la biodiversité avec un prédateur. Sinon, l'élevage ovin disparaîtra… »*



Le stand BFC du salon de l'agriculture était mis à l'honneur le 2 mars.

Interprofession bétail et viande

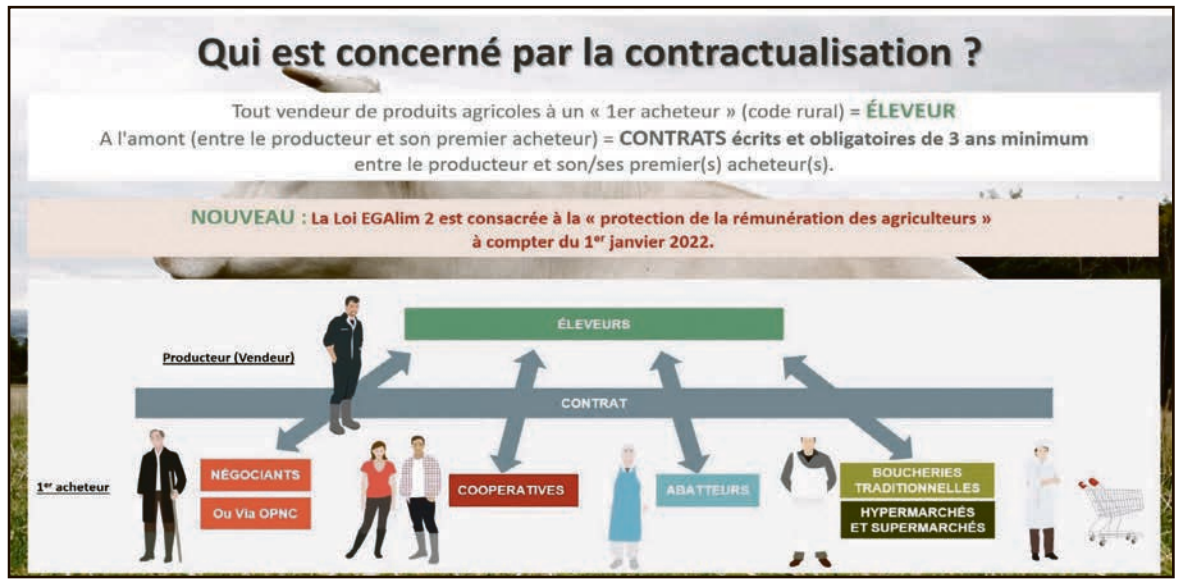
Dans le dur de la contractualisation

Le dernier conseil d'administration d'Interbev Bourgogne Franche-Comté aura consacré une large place au déploiement, parfois laborieux, de la contractualisation, sur le terrain.

Égalim 2 et la contractualisation sont les deux points qui, sans surprise, auront occupé la majeure partie du conseil d'administration de l'interprofession Interbev Bourgogne Franche-Comté (BFC), tenu le 24 février à Saint-Apollinaire, près de Dijon. Le fait est qu'en dépit de l'obligation de contractualisation en viande bovine, entrée en vigueur pour de nombreuses catégories de bovins (jeunes bovins, génisses, vaches) de races à viande et tous bovins, dont les veaux, sous signes d'identification de qualité et d'origine (Siqo) le 1er janvier dernier, la phase d'appropriation de cette loi réclame du temps. Ses différents aspects sont complexes à maîtriser mais il faut quand même reconnaître que les organismes professionnels n'ont pas ménagé leurs efforts pour en faire comprendre les tenants et les aboutissants. Les réunions de terrains ont été nombreuses.

« Effort d'appropriation »

Anne Bronner, la directrice adjointe de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) BFC, a précisé qu'un comité de suivi régional d'Égalim 2 a été mis en place. Co piloté par la Draaf et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et de la solidarité (Dreets BFC), il s'est réuni le 10 février. *« Néanmoins,* reconnaissait la directrice adjointe de la Draaf, *il y a un énorme effort d'appropriation de la loi à faire par les éleveurs »*. Dans ce domaine, Interbev et les syndicats sont actifs, mais il y a peut-être la nécessité d'élargir cet effort en y impliquant les Chambres d'agriculture. Anne Bronner a en tout cas précisé qu'un courrier rappelant globalement les termes de la loi et la contractualisation allait être envoyé dans les jours prochains. L'interprofession Interbev, consciente du problème, a également mis en ligne sur son site internet (interbev.fr) un protocole « pas à pas » sous la forme d'une vidéo pédagogique, qui peut s'avérer très utile. Ce manque de connaissance de la loi, il est également constaté par d'autres composantes de l'interprofession : les bouchers, les abatteurs… Lors de la réunion du 24 février, certains de leurs représentants se disaient *« actifs sur la question pour que tout le monde s'en sorte. Nous aussi, on tente de déchiffrer la loi mais on constate que sa mise en place est compliquée »*. Ce secteur considère néanmoins qu'il peut être prêt pour le mois de septembre. Pour ceux qui tentent néanmoins de se lancer, la déception est parfois au rendez-vous : c'est le cas pour Romaric Gobillot, éleveur dans la Nièvre qui dressait le constat d'une obligation de passer ses vaches par le marché, sa coopérative n'ayant pas donné suite à sa proposition de contractualisation. Anne Bronner a rappelé que dans pour ce type de situation, il est possible de faire appel à un médiateur.



Capture d'écran de la vidéo mise en ligne sur le site interbev.fr permettant de mieux comprendre la contractualisation, dans une démarche *« pas à pas »*.

Nécessité d'un véritable dialogue

Difficile, en effet, de savoir si ce type d'impasse est lié à une mauvaise volonté, ou simplement à un malentendu sur les termes du contrat. Ces situations sont sans doute inévitables alors que se met en place un système totalement inédit. *« La contractualisation suppose un véritable dialogue, elle est l'aboutissement de ce dialogue,* précisait Françoise Moreau-Lalanne, ambassadrice de la loi Égalim 2 au ministère de l'Agriculture, qui participait à ce conseil d'administration en visio. *Mais je reconnais que contractualiser du jour au lendemain, c'est difficile… »* De nouvelles habitudes doivent être prises par les éleveurs. Contractualiser, ce n'est pas seulement se contenter d'envoyer par la poste un contrat. Il faut pouvoir le discuter, le faire évoluer, relancer si besoin les destinataires… Un contexte de travail nouveau dans lequel il faut s'intégrer. Du côté des négociants en bestiaux, on note une crainte de beaucoup d'éleveurs sur leurs capacités à fournir des animaux en nombre suffisant. Se projeter à long terme, sur trois ans, n'a rien d'évident. Plusieurs participants au conseil d'administration d'Interbev BFC rappelaient toutefois que conclure un contrat de trois ans n'empêche pas de le renégocier mais fondamentalement, ce qui apparaît c'est aussi la nécessité de mieux maîtriser ce que l'on produit. Certains voient ainsi dans la contractualisation le moyen de mieux organiser la filière. Jean-Pierre Fleury, ex-président d'Interbev BFC, considère pour sa part qu'au-delà des difficultés que peut poser la contractualisation, elle constitue néanmoins le premier outil permettant enfin aux éleveurs de défendre le prix de leur travail : *« Cela fait 30 ans que nous, éleveurs, devons toujours nous préoccuper des problèmes des autres (abatteurs, négociants, grande distribution, transformateurs…) alors qu'eux n'ont jamais pris en compte nos problèmes. On nous dit aujourd'hui que la contractualisation risque d'entraîner des hausses de prix préjudiciables mais, que je sache, avec la loi LME en 2008, la grande distribution a bien su, à l'époque, utiliser les outils dont elle disposait pour limiter la hausse des prix. Aujourd'hui, Égalim 2 nous permet d'inverser un peu les choses. Alors oui : la loi, c'est compliqué mais c'est le dernier ressort pour le monde de l'élevage. Aujourd'hui, alors que les cours sont plutôt bons, certains ne voient pas pourquoi ils s'embêteraient avec ça mais il ne faut pas être naïf : le marché de la viande se retournera un jour ou l'autre et on peut craindre un retour des importations. Je crois que chacun va devoir rappeler aux consommateurs une évidence : que cela plaise ou non, l'alimentation aura un prix! »*

BERTY ROBERT

Environnement

S'informer sur la plantation des haies

Le réseau Bocag'Haies de Bourgogne Franche-Comté fait régulièrement le point sur la réglementation et les financements possibles, destinés à accompagner les démarches d'agriculteurs souhaitant planter des haies.

Mardi 15 mars, le réseau Bocag'Haies Bourgogne Franche-Comté (BFC) organise une journée de sensibilisation haies en Haute-Saône, à Melin, près de Vesoul. Le Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) Prairies DOR, qui s'investit sur la gestion et la valorisation des haies dans la litière des animaux y sera présenté. Des journées de ce type, le réseau régional en organise régulièrement. C'est d'autant plus important que le programme national « Plantons des haies », qui fait partie des mesures du volet Transition agricole du plan de relance, prévoit un accès aux financements pour ces plantations, jusqu'au mois de juin (voir Terres de Bourgogne n° 1665 du 28 janvier). Il est donc essentiel d'informer les agriculteurs qui pourraient potentiellement être intéressés. C'était d'ailleurs tout le but de la précédente journée du Réseau Bocag'Haies, qui s'est tenue fin janvier en Côte-d'Or, à Nesle-et-Massoult. Elle était plus particulièrement axée sur les réglementations à respecter et les financements.

Assurer le suivi des plantations

La trentaine de participants est revenue sur les différentes manières de monter un projet de plantation, qui part toujours d'une démarche volontaire de l'exploitant agricole. Sur le diagnostic de plantation et l'accompagnement des Chambres d'agriculture était présenté. *« Il est important,* soulignait Géraldine Ducellier, de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *de bien cerner le projet et les objectifs recherchés afin de conseiller au mieux l'agriculteur sur la haie à planter »*. Un diagnostic est réalisé, qui est ensuite envoyé à l'agriculteur qui le valide. Un pépiniériste est ensuite contacté pour établir un devis. C'est le porteur du projet qui fait le choix du pépiniériste et il sait exactement quelles sont les essences qui vont être implantées. Une fois terminé, le dossier est déposé à la DDT. Certaines Chambres d'agriculture (Côte-d'Or, Doubs ou Jura) ont prévu des journées de formation afin d'assurer le suivi des plantations. L'agriculteur a tout intérêt à assurer le meilleur suivi possible du développement de sa haie, car si elle dépérit, il devra la replanter, mais à ses frais. Afin d'illustrer concrètement ces réalités, les participants à la journée de Nesle-et-Massoult se sont rendus dans la commune voisine de Balot où le maire, Cédric Gheeraert, a détaillé le travail réalisé avec deux haies plantées en 2019 à l'entrée du village, dans le cadre du programme « Bocages et Paysage ». En tout, la commune a planté 7 km de haies et 3 hectares de jachères fleuries et a remarqué un retour en masse des insectes, suivi d'une explosion de la population des pipistrelles (petites chauves-souris), en 2021.


Cédric Gheeraert, le maire du village de Balot, en Côte-d'Or, a présenté le travail de plantation de haies réalisé depuis plusieurs années sur sa commune.

BERTY ROBERT

Journée de sensibilisation haies, mardi 15 mars de 9 heures à 17 heures à la salle communale de Melin, en Haute-Saône. Renseignements : 03 80 68 44 30

Brèves

Tour de France
La FDSEA de Saône-et-Loire récompensée au SIA

La FNSEA et les représentants d'Amaury Sport organisation (ASO) ont remis, le 3 mars sur le stand du syndicat agricole les trophées des visuels réalisés grandeur nature par les agriculteurs à l'occasion du Tour de France 2021. Cette 14e édition des *«Agriculteurs aiment le Tour»* avait pour thème : la chaîne. *«Celle qui représente bien sûr le vélo, mais aussi la chaîne alimentaire et la chaîne de la solidarité»*, a indiqué Jérôme Despey, secrétaire général de la FNSEA, accompagné de Christian Prudhomme, directeur du Tour et de Jean-Paul Ollivier, ancien commentateur. Pas moins de 16 visuels étaient en compétition. *«Nous avons, tous les ans, de plus en plus de mal à nous prononcer pour départager les concurrents»*, a concédé Jérôme Despey. C'est la FDSEA de Saône-et-Loire qui a remporté le premier prix, devant l'Ille-et-Vilaine. Sont arrivées en troisième position ex-aequo, la FDSEA des Côtes d'Armor et celle du Gard. Le prix spécial du jury, *«Prix Raymond Poulidor»* a été décerné à la FDSEA du Morbihan. Lors de son intervention, Christian Prudhomme a évoqué les *«champions cyclistes venus de nos fermes»*, à l'image de Bernard Hinault et de Bernard Thévenet.

Vins Les Grands Jours de Bourgogne, du 21 au 25 mars

En 2022, le temps des retrouvailles est arrivé pour les Grands Jours de Bourgogne, après l'annulation de 2020 et la version adaptée en 2021, *«Les Grands Jours en Caves»*. *«Cette fois, les prévisions des conditions sanitaires nous permettent de maintenir le rendez-vous. Bien sûr, toutes les mesures seront prises, afin que les dégustations se déroulent dans les meilleures conditions possibles et dans le respect des règles sanitaires. Nous sommes impatients de retrouver nos clients et prospects en mars, pour cette semaine tant espérée. Nous nous réjouissons de faire partager à nouveau la convivialité bourguignonne!»* déclare Raphaël Dubois, président des Grands Jours de Bourgogne. Cette annonce a ravi les fidèles partenaires de ce salon à ciel ouvert (Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne, Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, Conseils départementaux de Côte-d'Or, Saône-et-Loire et Yonne, Crédit Mutuel) et les ODG (Organisme de Défense et de Gestion), les nombreux bénévoles et salariés des structures ou prestataires. Les Grands Jours de Bourgogne s'inscrivent dans la belle dynamique qui animera la Bourgogne en mars, autour de la Saint-Vincent Tournante de Bourgogne à Corpeau, Puligny-Montrachet et Blagny (19 et 20 mars) et de la Vente des Vins des Hospices de Nuits (20 mars).

Agroécologie

Trois lauréats de Bourgogne-Franche-Comté au SIA

Lors du Salon international de l'agriculture qui vient de fermer ses portes, des prix ont été remis dans le cadre du concours des pratiques agroécologiques. La région compte trois lauréats, dans la Nièvre, le Jura et le Doubs.

L'édition 2022 du concours des pratiques agroécologiques, organisée dans le cadre du salon international de l'agriculture, a rendu son palmarès. Trois catégories étaient proposées pour concourir :
- prairies et parcours
- jeunes jurés des pratiques agroécologiques prairies et parcours
- agroforesterie

Le palmarès 2022 a donc distingué trois lauréats pour la Bourgogne-Franche-Comté (BFC).

La ferme de Couveau, à Larochemillay, dans le sud de la Nièvre, a reçu le second prix en prairies et parcours, en pâturage prioritaire et secondairement, fauche. Elle est conduite par Marion Baranton et Jérôme Boulanger. Ils y élèvent une vingtaine de vaches laitières et allaitantes, sur 47 hectares de prairies permanentes, avec transformation en desserts lactés et vente directe. Les parcelles sont conduites en pâturage tournant pour valoriser au mieux la ressource et permettre l'autonomie fourragère de l'exploitation. Le troupeau valorise toute la végétation présente sur les parcelles (ronces, joncs..) et laisse très peu de refus. La parcelle présentée au concours est une prairie humide pâturée par les vaches allaitantes en pâturage tournant. Elle est située le long d'un cours d'eau, en bordure d'un bosquet et présente une grande diversité d'habitats. Le jury y a trouvé 87 espèces de plantes au cours de la visite. Les pratiques mises en place par les éleveurs sur cette parcelle permettent une gestion précise du pâturage qui valorise au mieux la ressource en herbe, malgré un potentiel agronomique moyen. Les points forts retenus par le jury sont la très bonne connaissance de leur parcelle par les éleveurs et la gestion du pâturage très maîtrisée, l'optimisation du pâturage sans mise en péril de la diversité floristique et faunistique, et la repousse de la végétation. La gestion, par les éleveurs, de leur parcelle, de manière à pouvoir s'adapter au mieux à la variabilité du climat. Le second lauréat régional primé à cette occasion est le Gaec Christophe de Pascal et Maxime Boisson, dans le Jura, à Oussières, en plein Bresse jurassienne. L'exploitation a reçu le second pris en catégorie prairies et parcours, en fauche prioritaire et secondairement pâturage. Enfin, un autre second prix est revenu au Gaec de l'Eau du Pré, à Vernierfontaine, dans le Doubs, en catégorie prairies et parcours, pâturage exclusif.

BERTY ROBERT

Renouvellement des générations

Mobilisation régionale sur la transmission des exploitations

La question du remplacement des agriculteurs qui cèdent leur exploitation est importante mais elle réclame des actions adaptées aux spécificités des territoires, y compris au niveau d'une région comme Bourgogne-Franche-Comté. C'est tout l'enjeu de l'action « Cap Transmission » mise en place par la Chambre régionale d'agriculture et qui va donner lieu à deux journées, les 23 mars et 6 avril.

En Bourgogne-Franche-Comté (BFC), 2 départs de cédants sur 3 sont remplacés par des porteurs de projets, mais de fortes disparités existent entre les territoires et les productions. Dans le même temps, constat est fait que le métier d'agriculteur attire toujours des candidats. Il faut néanmoins composer avec de fortes disparités entre les territoires et les productions. Historiquement, les transmissions se réalisaient au sein de schémas familiaux plus ou moins établis.

Désormais, il faut trouver l'adéquation entre l'aventure humaine que représente la recherche d'un repreneur, la fixation d'un prix « juste » pour la vente de l'exploitation agricole ou des considérations fiscales. Tous les ans, de nombreuses actions sont menées par le réseau des Chambres d'agriculture et JA en faveur de la transmission, mais force est de constater que chaque région possède ses propres spécificités et difficultés en matière de transmission. C'est la raison pour laquelle la Chambre régionale d'agriculture BFC propose l'action « Cap Transmission ». Elle est destinée aux élus et ceux de JA afin qu'ils contribuent à la mise en place d'actions permettant le repérage, la sensibilisation et un meilleur accompagnement des futurs cédants à l'échelle de leur territoire. Concrètement, deux journées sont programmées : le mercredi 23 mars à Dole, dans le Jura et le mercredi 6 avril à Magny, dans l'Yonne, près d'Avallon (*).

État des lieux, témoignages, feuille de route…

La première journée, le 23 mars, à Dole portera sur la thématique suivante : *« Se confronter aux réalités régionales »*. Il s'agira de faire émerger les représentations personnelles sur la transmission des exploitations agricoles. Un témoignage éclairera les participants sur la problématique de la recherche d'un associé. Un travail en petits groupes portera sur *« les irritants, les freins, les résistances »*. Une vidéo montrant une transmission réussie sera diffusée à cette occasion. Les participants seront aussi invités à la réfléchir en commun sur l'élément le plus important permettant la réussite d'une transmission. Lors de la seconde journée, le 6 avril à Magny, il s'agira d'identifier les accélérateurs de réussite de la transmission et d'établir une feuille de route des actions à mener. Un cédant apportera son témoignage, les participants s'impliqueront dans un jeu de rôles sur le positionnement d'un cédant, d'un conseiller et d'un repreneur et les travaux de la journée seront aussi consacrés à la rédaction de la feuille de route. Avant même la première journée du 23 mars, les élus de Chambres et de JA auront eu la possibilité de visionner des vidéos ou de consulter des documents présentant les actions concrètes d'accompagnement au niveau des Chambres en faveur de la transmission grâce au lien suivant : (https://www.youtube.com/watch?v=wb9PSM06sAo). Ils pourront aussi découvrir les actions spécifiques au niveau local et une synthèse des difficultés rencontrées par les conseillers en BFC.

(*)Mercredi 23 mars, de 9 h 30 à 16 h 30 à Dole, dans le Jura, à Locodole, 1, avenue Aristide Briand.
Mercredi 6 avril, aux mêmes horaires, à Magny, dans l'Yonne, à la salle des fêtes.

BERTY ROBERT



V-MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Route de Troyes - ZAC Actipole
21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
contact@vmat-dallage-chape.fr

Cuves frontales Des solutions pour tous les usages



Kuhn

Les cuves frontales dotées de capacités d'incorporation, d'agitation et de rinçage apportent un gain de polyvalence significatif.



Arland

La cuve frontale augmente l'autonomie dans les chantiers de pulvérisation et réduit le temps passé au transport.

Capable de remplacer un petit automoteur, l'association d'un pulvérisateur porté avec une cuve frontale offre d'autres atouts. La diversité des approches, selon les constructeurs, permet à l'utilisateur de trouver la solution qui convient le mieux à ses besoins.

Plutôt que d'équilibrer son tracteur avec des masses à l'avant, pourquoi ne pas porter du liquide et gagner en autonomie ? Si le passage au modèle traîné fait craindre des complications pour naviguer dans les champs, la compacité et l'agilité d'une combinaison portée ne sont-elles pas de bons arguments ? Voilà des questionnements qui poussent à envisager l'ajout d'une cuve frontale, notamment dans les régions où le parcellaire complique les manœuvres. Pour la plupart des constructeurs, coupler une cuve frontale à un pulvérisateur d'une autre marque n'offre qu'un fonctionnement en mode transport d'eau claire. *« Dans tous les cas, la cuve frontale permet de gagner en autonomie et de réduire le nombre d'allers-retours entre la ferme et les champs »*, souligne Landry Jaglin, directeur de la société Arland. Cet avantage est notamment connu des agriculteurs équipés de cuves frontales pour l'apport d'engrais au semis ou le désherbage localisé.

Un constat partagé par Patrice Cordonnier, directeur de Pulvéjuste, dont 95 % des clients s'équipent de cuves destinées au mode bouillie quand elles sont utilisées lors de la pulvérisation. L'entreprise propose une pompe centrifuge de 300 l/min sur ses modèles de 750 à plus de 2000 litres assemblés à Cognac. *« Nous avons des demandes pour compléter des modèles portés et en général nous arrivons toujours à faire les couplages. Nous savons où placer judicieusement les vannes selon les marques et nous pouvons même fournir les indications au client qui souhaite monter le système. La cuve peut être livrée aux couleurs souhaitées. Le plus important reste la gestion électronique pour laquelle nous avons un vrai savoir-faire »*. Pour plus de sécurité lors des déplacements routiers, Patrice Cordonnier conseille d'équiper la cuve frontale de deux caméras en option.

Des offres plus ou moins étoffées

Un équipement également conseillé chez Arland, dont les modèles (600 à 1 500 litres) s'accompagnent d'un terminal pouvant recevoir le signal de deux caméras si le client souhaite en installer. *« Nous proposons quatre configurations de cuve frontale*, indique Landry Jaglin. *La plus simple sert au transport d'eau claire pour un mélange au champ. Ensuite, on ajoute une pompe centrifuge de 500 l/min avec un rince-bidon dans le trou d'homme et des gyrolaveurs manuels »*. Les modèles plus évolués sont dotés du transfert à double sens et d'un boîtier de gestion électronique. *« Avec notre pulvérisateur Hélium, l'utilisateur bénéficie du double affichage des niveaux en cabine. En plus de la double jauge électronique, la cuve avant est équipée d'une pompe de 70 l/min ou d'une pompe électrique de 32 l/min. Les gyrolaveurs sont à commande électrique et l'incorporation se fait grâce à l'appareil porté. Nous avons la particularité de n'utiliser qu'un seul tuyau, alors que d'autres constructeurs en mettent deux. Il y a tout de même 8 mètres à rincer au lieu de 16 environ. Avec nos modèles à pompe électrique ou piston-membrane, l'utilisateur peut déclencher le rinçage depuis le terminal sans descendre du tracteur*, précise Landry Jaglin. *Une cuve de rinçage et un lave-main sont installés en standard sur tous les modèles »*.



Plus de volume sans complexité

En plus de la cuve à eau claire, Amazone propose l'UF-TWIN. Cette solution associe un pulvérisateur UF à la cuve frontale FT en 1 000 ou 1 500 litres. *« La philosophie de l'UF-TWIN c'est de faire simple*, souligne Emmanuel Lévêque, chef produit pulvérisateurs. *Il n'y a pas de dispositif de rinçage, pas de prise de force, pas de prise hydraulique nécessaire. Il y a juste une liaison électronique qui renseigne le pulvérisateur sur le niveau de remplissage de la cuve frontale. L'appareil arrière pilote tout. L'agriculteur ne se préoccupe pas de la cuve frontale quand il travaille »*. En revanche, l'intégration de la cuve additionnelle dans le circuit ne permet pas de travailler avec deux bouillies différentes.

Mais avec l'option FlowControl, Amazone a prévu de nombreux automatismes pour faciliter les phases de remplissage, brassage, pulvérisation et rinçage. L'UF-TWIN est toujours vendue avec un pulvérisateur neuf. Le constructeur invite à effectuer une préparation aboutie sur le tracteur en concession pour placer les supports de tuyaux et les retailler si nécessaire. Le dételage rapide est ainsi nettement amélioré.

Travailler avec deux bouillies

Kverneland propose un modèle de 1 100 litres qui se décline en trois versions. L'iXtra Basic peut fonctionner avec d'autres pulvérisateurs et sert à *« augmenter son autonomie, soit en réincorporant des produits lors du transfert vers la cuve arrière soit en réserve d'eau claire pour les rinçages »*, explique Nicolas Huguet, chef de produit Crop Care. Les transferts depuis le poste de mise en œuvre du pulvérisateur sont manuels, comme la commande des vannes pour le rinçage. *« En version Confort, une prédisposition est ajoutée sur le pulvérisateur arrière afin de choisir depuis la cabine entre la cuve avant ou la cuve arrière »*. La bouillie peut ainsi partir directement de la cuve avant vers la rampe pour pulvériser. L'incorporation peut aussi être choisie à l'avant ou à l'arrière.

« La version iXtra Pro est entièrement automatisée et pilotée par Isobus en cabine, précise Nicolas Huguet. *Les vannes sont électriques et il faut le iXclean Pro (mise en œuvre motorisée) sur le pulvérisateur arrière »* Les opérations se font en cabine ou au poste de mise en œuvre. Avec une bouillie, un automatisme optimise le report de charge grâce à une séquence déterminée. Le travail avec deux bouillies différentes est possible. Ainsi, la bouillie de la cuve frontale peut être pulvérisée sans passer par la cuve arrière. L'utilisateur peut demander une à quatre caméras sans écran supplémentaire, grâce au boîtier Isobus (IsoMatch Tellus GO+ ou Tellus Pro). Sur les tracteurs prééquipés Isobus, le branchement se fait directement, sinon Kverneland fournit un faisceau complet. Les commandes sont complétées par la poignée multifonction IsoMatch Grip.


Berthoud

La cuve Tandem de Berthoud comprend une cuve de rinçage de 135 litres.


Kverneland

L'ensemble des phases de transfert et de remplissage sont réalisées avec la pompe du pulvérisateur arrière iXter B à 200 ou 260 l/min.



Amazone

Obligatoire en Allemagne, la paire de caméras est disponible en option chez Amazone.

Une cuve frontale autonome

Sur ses cuves PF de 1 000 et 1 500 litres, Kuhn offre plusieurs stratégies à l'agriculteur.

DEP FISCAL

ON NE PEUT PAS PRÉVOIR L'AVENIR



MAIS ON PEUT LE PRÉPARER.

Grâce au compte DEP* Fiscal, épargnez pour protéger votre exploitation et débloquez votre argent à tout moment et sans conditions particulières**.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

* Déduction pour Épargne de Précaution. ** Offre réservée aux exploitants agricoles, disponible dans les Caisses régionales participantes, dans les limites et conditions prévues à l'article 73 du Code général des impôts modifié par la loi n° 2018-1317 de finances pour 2019 du 28 décembre 2018.
03/2022 – H41313 – Édité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images. BETC

NODIMAT
GROUPE OUVRARD

METEOR R ACTIV

UNE PULVÉRISATION DE QUALITÉ SUPÉRIEURE



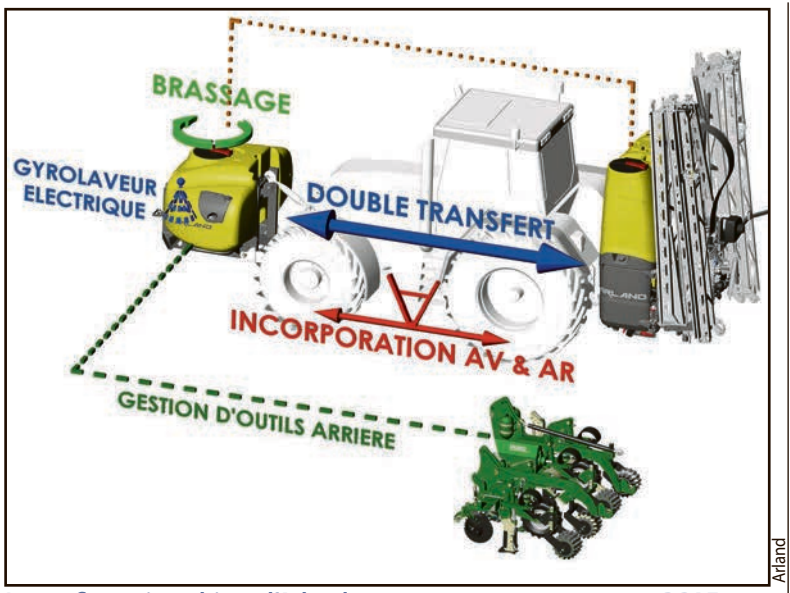
PERFORMANCE ET PRECISION DE PULVERISATION, Solution R-Activ, Automatisme de rinçage
CONFORT ET ERGONOMIE, Nouveau design, Suspension intégrale
APPLICATION DE PRECISION, Nouveau choix de rampes
LA BONNE DOSE AU BON ENDROIT, OptiSpray V2, Curve Control

EVRARD
evrard-meteorractiv.fr

Nos bases en Côte d'Or:
21400 CHATILLON SUR SEINE - 03 80 91 52 21
21110 LONGEAULT - 03 80 48 91 60
21200 BEAUNE - 03 80 22 28 53
www.nodimat.com
retrouvez-nous sur @nodimat

Comment choisir sa pompe pour son pulvérisateur ?

Il existe une diversité de pompes sur le marché, chacune avec leur lot d'avantages et d'inconvénients.



Arland

La configuration ultime d'Arland est une cuve autonome avec DPAE capable de piloter le dosage pour une utilisation avec un semoir, une bineuse, une planteuse, un strip-till…

Il peut transporter de l'eau claire et embarquer 350 litres en plus (PF Select) ou bien gérer une ou deux bouillies. De série, cette cuve reçoit une pompe électrique de 22 l/min. Conçu comme un pulvérisateur frontal, le PF peut fonctionner en option de façon indépendante avec un kit de pulvérisation ou de fertilisation pour une application localisée reliée à un outil arrière. Pour cela, il s'accompagne d'une pompe hydraulique de 75 ou 125 l/min avec une régulation DPAE. Sa conception comprend trois cuves (principale, rinçage, lave-mains) et s'appuie sur un seul tuyau pour se connecter au pulvérisateur porté arrière Deltis 2 ou Altis 2. Le poste de mise en œuvre est disponible en version manuelle (Manuset) ou motorisée (Diluset), permettant le pilotage de l'agitation et du rinçage depuis la cabine. La gestion des cuves au travail se fait sans boîtier additionnel une fois couplé au pulvérisateur porté.

Une nouveauté à venir chez Berthoud

Chez Berthoud, il est possible d'ajouter la cuve Tandem 1 000 litres après l'achat d'un appareil porté. *« Nous avons au catalogue l'accessoire pour ajouter le branchement à l'appareil arrière chez un concessionnaire. La cuve Tandem peut se brancher sur nos modèles Elyte ou éventuellement d'autres marques*, explique Jocelyn Marenchino, chef de marché grandes cultures France Pulvé. *En version bouillie, la cuve intègre un système d'agitation et de transfert comprenant une pompe centrifuge électrique de 70 l/min ».* Une jauge visuelle extérieure sur la cuve renseigne l'utilisateur et une commande électrique en cabine pilote le volume à transférer vers la cuve arrière. Le rinçage de la cuve en fin de traitement peut être opéré depuis un boîtier de commandes en option.

« La cuve frontale actuelle Berthoud sait pousser un volume manuellement vers la cuve arrière mais on ne gère pas la pulvérisation, précise Jocelyn Marencino. *D'ici quelques mois, nous allons apporter des nouveautés qui changeront radicalement la façon de gérer le couple pulvérisateur-cuve frontale. Cette grande évolution présentera des atouts à la ferme, lors des déplacements routiers et au champ ».*

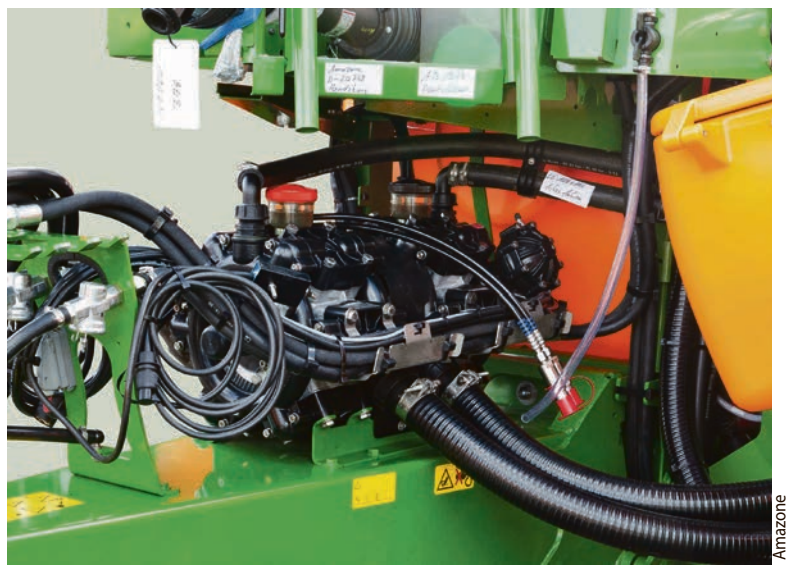
GUILHEM ROBICO

Quel gabarit de tracteur retenir ?

Les associations cuve frontale - pulvérisateur porté de contenance totale moyenne (2 000 à 2 600 litres) nécessitent un tracteur de 120 à 160 chevaux en fonction du relief. Chez Kuhn, Amazone et Arland, la plus grosse combinaison monte à 3 500 litres. Kverneland propose jusqu'à 2900 litres. Ces ensembles plus conséquents dépassent les 5 tonnes à relever et à porter. Il faut donc aller au-delà de 160 chevaux en termes de puissance pour traiter à des vitesses d'avancement suffisantes. Attention également au respect du PTAC du tracteur.


Amazone

Les lourds ensembles avant-arrière imposent un tracteur au gabarit et à la puissance suffisants.


Amazone

Afin d'augmenter les performances de remplissage, certains constructeurs doublent, voire triplent les pompes à pistons-membranes.

« *Du débit, de la pression et une bonne capacité d'amorçage : ce sont les trois qualités que l'on demande à une pompe de pulvérisateur en grandes cultures* », précise Laurent Vigouroux, responsables produits chez John Deere. Et toutes les pompes n'ont pas vraiment réellement les trois réunies. Le marché des pulvérisateurs agricoles utilise principalement deux types de pompes : les modèles centrifuges et les pompes à pistons-membranes. Hardi-Evrard se distingue avec des pompes à membranes, héritage de la marque danoise, mais dont les propriétés sont proches de celles des modèles à pistons-membranes. La pompe centrifuge est une pompe rotative aspirant par le centre et refoulant en périphérie. C'est la rotation des aubes qui la composent, qui permet le refoulement en utilisant la force centrifuge. Le refoulement engendre une dépression et donc l'aspiration. Plus la rotation est importante, plus le débit est élevé. Ce type de pompe permet d'aspirer de gros volumes avec un mécanisme relativement peu encombrant. En revanche, l'absence de cloison physique entre l'aspiration et le refoulement a deux conséquences. Dès lors qu'il y a des freins au refoulement, comme un filtre à maillage fin ou des buses demandant des pressions de fonctionnement élevées (buses à injection d'air par exemple), le débit diminue rapidement. « *Une pompe de 800 l/min descend à 250 l/min, lorsque l'on travaille à 2,5 bars avec des buses à injection d'air* », illustre François-Xavier Janin, chef de produits pulvérisateur pour Berthoud et Tecnoma. L'autre impact concerne l'aspiration : la pompe centrifuge doit être gavée d'eau pour s'amorcer et entamer l'aspiration dans une réserve positionnée plus bas que la pompe,


Hardi

De type volumétrique autorisant des pressions jusqu'à 9 bars, la pompe à membranes est lubrifiée avec de la graisse (graissage toutes les 50 heures).



comme dans le cas d'une citerne d'eau enterrée. Pour le gavage, certains constructeurs retiennent une petite pompe à pistons-membranes, opérationnelle au moment de l'amorçage. D'autres utilisent différents artifices. « *La pompe centrifuge biturbine Omega de Berthoud dispose de deux compartiments (basse et haute pressions), ce qui lui permet d'être suffisamment gavée en eau pour amorcer le pompage* », explique François-Xavier Janin. « *Sur les pulvés traînés John Deere 700 R et 900 R, en positionnant la pompe juste en dessous du point le plus bas de la cuve, la pompe s'amorce toute seule* », indique Laurent Vigouroux. « *On peut s'aider de la cuve de rinçage pour amorcer* », remarque Luc Monville, directeur commercial et marketing Kuhn Blanchard.


Berthoud

La pompe Omega de Berthoud est une pompe centrifuge biturbine autoamorçante.

La pompe à pistons-membranes est autoamorçante

En revanche, la pompe centrifuge présente l'intérêt d'être sans entretien. Ce qui n'est pas le cas de la pompe à pistons-membranes, dont il faut vérifier le niveau d'huile régulièrement. Selon l'intensité d'utilisation, une vidange, le remplacement des membranes, ainsi que la vérification de l'état des soupapes doivent être réalisés tous les 1 à 5 ans : compter deux à quatre heures de travail.

Selon les modèles, la pompe se compose de deux à six pistons-membranes. Animé par la prise de force, le piston immergé dans l'huile est solidaire d'une membrane qui fait varier le volume de la chambre de pompage. Une soupape d'aspiration en amont et une seconde de refoulement n'autorisent qu'un flux unidirectionnel du liquide. De ce fait, la pompe à pistons-membranes présente l'avantage d'être autoamorçante, en générant un effet d'aspiration par vide d'air.

Des pompes multitâches ou spécifiques

En outre, les pompes à pistons-membranes souffrent peu de la chute de débit avec des buses exigeant des pressions élevées. Cependant, pour atteindre des débits élevés, il faut un modèle de grosse dimension ou doubler, voire tripler le nombre de pompes. « *En fait, le débit important n'est utile qu'au remplissage*, explique Emmanuel Lévêque, chef produits pulvé Amazone. *Et ça vaut principalement pour la fertilisation azotée. Pour les produits phytosanitaires, c'est bien souvent l'incorporation qui est le facteur limitant. Nos appareils haut de gamme disposent de deux pompes à pistons-membranes, l'une pour l'agitation, l'autre pour la pulvérisation. Au remplissage, qui peut s'effectuer simultanément à l'incorporation, les deux pompes travaillent de concert pour fournir 520 l/min. Et l'effet Venturi de l'incorporation s'ajoute à ce débit une fois l'intégration des produits réalisés pour atteindre 700 l/min.* »

Selon les marques et les gammes, les pulvérisateurs bénéficient soit d'une ou plusieurs pompes servant aussi bien à l'aspiration qu'à l'agitation et la pulvérisation, soit d'une pompe pour des fonctions spécifiques, limitant le nombre de composants à rincer, donc le volume mort. Sur certains appareils, une petite pompe sert exclusivement à la cuve d'eau claire. « *Cela permet de diluer le volume mort et non pas uniquement le fond de cuve* », explique Laurent Vigouroux. Chez Horsch, cette pompe sert aussi au gavage de la pompe centrifuge. « *Le rinçage est plus rapide et nécessite moins d'eau* », déclare Matthieu Noroy, responsable produit de la marque.

LUDOVIC VIMOND


Horsch

Une pompe spécifique à la cuve de rinçage (centre de la photo) permet de réduire le temps de rinçage.

L'entraînement hydraulique réduit les volumes morts

Généralement proposé en option sur les pulvérisateurs traînés haut de gamme, l'entraînement hydraulique des pompes semble trouver de plus en plus d'adeptes. Dès lors que le tracteur dispose d'un débit suffisant (50 à 70 l/min), l'animation hydraulique des pompes dispense de cardan. Géré automatiquement, le régime de la pompe s'adapte aux besoins en débit instantané, en fonction de la vitesse et du nombre de tronçons ou buses ouverts. *« Si le pulvé n'a pas besoin de débit, le régime de la pompe chute »*, explique Pierre-Marie Verbeke, directeur commercial d'Hardi-Evrard. En évoluant à faible régime moteur, le tracteur consomme moins de carburant. L'entraînement hydraulique de la pompe permet de placer celle-ci au plus près de la sortie de cuve et de la rampe, réduisant le volume résiduel.

Attention cependant à bien veiller à ce que l'hydraulique du tracteur soit suffisamment réactive pour pouvoir assumer l'enclenchement de l'essieu suiveur et/ou de la géométrie variable, sans impacter le régime de la pompe.

Pour ceux désirant un entraînement hydraulique des pompes, Horsch propose une pompe hydraulique animée par prise de force pour les tracteurs un peu juste en débit.


L. Vimond

Promodis
Pro, Proche, Promodis

LES OFFRES SPÉCIAL PULVÉ
jusqu'au 31/03/2022

Clapet anti-retour inox
Obligatoire lors du remplissage du pulvé (Norme EN 907)
Réf. 239505
120,00€
Prix HT
Règlement comptant

Filtre de remplissage transparent
Pour eau et engrais liquide
Réf. 270236
195,00€
Prix HT
Règlement comptant

Compteur de remplissage
Réf. 271138
480,00€
Prix HT
Règlement comptant

Citerne à engrais liquide
Citerne 5000 L.
Réf. CE 5000
1450,00€
Prix HT
Règlement comptant

YAgri YONNE
3, bis rue des Entrepreneurs
89300 Joigny 03 86 91 79 09
yonneagri.fr

Méthivier
Agence de Toucy 03 86 44 01 08

Vos rendements méritent la précision...
L'ISOBUS disponible sur toute la gamme
ARLAND
www.arland-pulverisation.fr
ARLAND Parc d'activités du Bois Vert 56800 Ploermel • Tél. 02 97 93 31 84 • E-mail : contact@arland-pulverisation.fr
Une large gamme de pulvérisateurs portés : de 800 à 2000 l. de 12 à 30 m.
Et de pulvérisateurs traînés : de 2600 à 7000 l. de 21 à 44 m.
Économisez, modulez et améliorez votre pulvérisation grâce au système Varioselect !
SAS WALTER 21 - ROUVRES EN PLAINE - 03 80 79 17 37

• *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** •

Amazone L'injection directe en plus de la pulvé classique


Amazone

Amazone propose sur ses pulvérisateurs traînés UX 01 Super l'injection directe en plus de la circulation continue DUS Pro. Baptisé DirectInject, ce système se compose d'une cuve de 50 l, intégrée dans le coffre de rangement à droite, dotée d'un agitateur mécanique pour éviter toute sédimentation, et couplée à une pompe doseuse. La solution s'appuie sur un second circuit qui part de la pompe de pulvérisation, passe par une chambre de mélange dans laquelle le produit pur est injecté, poussé par la pompe doseuse, avant d'aller jusqu'à la rampe (jusqu'à 10 points d'injection sur la largeur). Depuis la cabine, l'opérateur peut, par exemple, enclencher la pompe doseuse lorsqu'il aperçoit certaines adventices. Le flux de bouillie appliqué en plein est alors dévié vers le deuxième circuit et reçoit un second produit via le système DirectInject. Amazone annonce une distance de réaction d'environ 30 m, lorsqu'on travaille à des volumes de 200 l/ha. Une fois les parcelles traitées, le reliquat de produit pur peut être reconditionné dans son bidon d'origine. Le système comprend un rinçage automatisé depuis la cabine.

Amazone Les pulvérisateurs traînés UX en 7 600 et 8 600 litres


Amazone

La gamme de pulvérisateurs traînés Amazone s'enrichit des modèles UX 7601 Super et UX 8601 Super, contenant 7 600 et 8 600 l et recevant des rampes de 21 à 42 m de large. Ces appareils reçoivent un châssis monobloc spécifique à timon intégré, une conception réduisant le poids mort, selon le constructeur. Ils présentent une bonne garde au sol, tout en restant stables grâce à leur cuve principale étroite et à la position de la réserve d'eau claire abaissant le centre de gravité. Les deux nouveaux UX logent deux pompes à pistons-membranes, la première débitant 250 l/min pour la pulvérisation et la seconde délivrant 350 l/min pour l'agitation. Leur mise en œuvre s'effectue au choix à l'aide de vannes manuelles ou du Pack Confort comprenant le Twin Terminal 3.0 et la vanne à sept voies à clapets donnant accès à de multiples fonctionnalités facilitant l'utilisation, telles que l'arrêt automatique du remplissage, la régulation automatique de l'agitation en fonction de la quantité restant en cuve et l'accès à différents programmes de nettoyage. L'acquéreur peut aussi opter pour le Pack Confort Plus s'accompagnant d'un terminal tactile et offrant davantage d'automatismes.

Amazone L'automoteur Pantera gagne en confort d'utilisation


Amazone

Toujours décliné en une seule capacité de 4 500 l, la dernière génération du pulvérisateur automoteur Amazone, dénommé Pantera 4504, bénéficie d'aménagements améliorant son confort d'utilisation. En cabine, l'accoudoir multifonction intègre un terminal à écran tactile de 7 pouces. Les fonctions de pulvérisation sont gérées quant à elles par les terminaux Isobus AmaTron 4 ou AmaPad 2 et la poignée AmaPilot +. L'espace de mise en œuvre, situé à gauche de la cuve principale et protégé par un capot, a été redessiné et accueille désormais un bac d'incorporation de 60 l. Les deux pompes à pistons membranes, débitant chacune 260 l/min, ont été déplacées sur le côté droit, afin de réduire les nuisances sonores durant la phase de préparation de la bouillie. Grâce à une buse placée en fond de bac, l'incorporation des sels et des poudres est accélérée. En option, le tableau de commande peut être équipé d'un écran tactile remplaçant toutes les vannes manuelles, offrant des automatismes supplémentaires : pause de remplissage, remplissage automatique de la cuve d'eau claire en arrière-plan, rinçage du bac incorporateur, fonction antimousse. Comme son prédécesseur, le Pantera 4504 embarque des rampes mesurant jusqu'à 40 m. Il accède également au système de contrôle de la hauteur de pulvérisation ContourControl. Son réservoir à carburant est annoncé plus accessible et contient désormais 290 l. La cinématique pour l'hydraulique a été repensée, notamment pour l'entraînement des ventilateurs et des pompes de pulvérisation : la régulation Eco gère plus finement le moteur en fonction de la charge pour limiter la consommation de carburant.

Arland Des cuves frontales pour le désherbage localisé


Arland

Les cuves frontales de 600 et 800 l, lancées en complément des versions de 1 000, 1 500 et 1 900 l, sont principalement destinées à être combinées à un semoir monograine, une bineuse ou une planteuse, afin de réaliser du désherbage localisé sur le rang. Elles adoptent dans ce cas une pompe spécifique débitant 15 ou 32 l/min, ainsi qu'une régulation optionnelle de type DPAE. La gestion de la coupure individuelle des rangs Section Control est possible en présence d'une console Isobus.

Artec L'automoteur F40 Evo adopte une cuve en inox


Artec

L'automoteur de pulvérisation F40 prend sa retraite et laisse la place à la nouvelle génération, le F40 Evo. S'il conserve les deux puissances disponibles de son prédécesseur (217 et 240 ch), le F40 Evo s'en distingue par son moteur Volvo D8 de 7,8 litres de cylindrée, garanti 5 ans ou 6 000 h et répondant à la norme Stage V. L'automoteur bénéficie d'un nouveau look avec des lignes fuyantes vers l'arrière. Une cuve cylindrique en inox de 5 000 l, logée derrière la cabine, remplace la cuve en polyéthylène. Plus facile à entretenir, cette cuve principale est secondée d'une cuve de rinçage de 600 l. Autre nouveauté, l'incorporateur a été entièrement repensé pour gagner en performance et en ergonomie. Une nouvelle régulation prend place sur le circuit de pulvérisation pour optimiser les temps de réponse et accroître les performances de la machine. Trois choix de circulation sont désormais disponibles.



• *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** •

Berthoud 40 à 85 % de phytos en moins avec la pulvérisation ultralocalisée


D.Laisney

Après trois ans de tests sur plus de 10 000 hectares, le système de pulvérisation ultralocalisée Sniper Technologies est maintenant commercialisé pour un montage sur les pulvérisateurs traînés Vantage et automoteurs Raptor de Berthoud. Ce dispositif fonctionnant à l'aide de caméras hyperspectrales, fournies par la start-up française Carbon Bee Agtech, permet de réduire nettement la quantité de produits phytosanitaires épandue par hectare en ne ciblant que les adventices sur un sol nu ou au sein d'une culture développée. Selon le constructeur, les mesures réalisées sur le terrain font état de gains allant de 40 à 85 %. *«Ce procédé permet d'apporter la bonne dose au bon endroit,* souligne José Godineau, agriculteur à Saint-Macaire-du-Bois (Maine-et-Loire) et testeur de la solution Sniper. *Si seulement 20 % de la surface est infestée par des mauvaises herbes comme de la renouée-liseron, j'économise 80 % de produit. De surcroît, seuls 20 % des plantes cultivées sont exposées au risque de phytotoxicité susceptible de pénaliser le rendement, contrairement à la pulvérisation en plein où l'intégralité de la culture est concernée».* Les caméras présentent une puissance de vision bien supérieure à celle de l'œil humain. Grâce à l'analyse de leurs images via une unité électronique faisant appel à l'intelligence artificielle, elles permettent de détecter une plante sur un sol nu, mais elles sont aussi capables d'identifier une adventice au sein d'une culture, à l'instar de chardons dans le maïs. Comme elles mesurent la couleur, la forme et la texture, elles font aussi la différence entre une pierre et une plante. Elles surveillent chacune une largeur de trois mètres et sont fixées au-dessus de la rampe. Seule la caméra couvrant la partie centrale de la rampe prend place à l'avant de l'automoteur. L'investissement dans un tel dispositif représente 1 400 euros par mètre de largeur de rampe, un montant qui se rentabilise par les économies d'intrants estimées entre 40 et 70 euros par hectare (50 euros par hectare mesurés chez José Godineau). Il impose de disposer sur le pulvérisateur du système Spraytronic de Berthoud utilisant des buses à pulsation PWM, ainsi que du contrôle de la hauteur de pulvérisation Boom Control.

NODIMAT
GROUPE OUVRARD


HORSCH Leeb CS
Compact et maniable (1400 à 2200 litres)
Une nouvelle norme sans compromis pour les pulvérisateurs portés :
-Pilotage de rampe BoomControl au plus près de la cible
-Entraînement hydr. complet et commande ISOBUS
-Triangle d'attelage intégré
-Dimensions compactes et centre de gravité optmisé


Nos bases en Côte d'Or:
21400 CHATILLON SUR SEINE - 03 80 91 52 21
21110 LONGEAULT - 03 80 48 91 60
21200 BEAUNE - 03 80 22 28 53
www.nodimat.com
retrouvez-nous sur @nodimat

Evrard Des rampes alu sur les pulvérisateurs traînés Opale

Les pulvérisateurs traînés Opale d'Evrard, déclinés en 3 000 et 4 000 l, accèdent désormais à des rampes alu Pommier de 24 à 28 m de large. Ces appareils, dévoilés mi-2020, ne recevaient jusqu'à présent que des modèles en acier de 24 à 36 m d'envergure. Les rampes alu seront également disponibles avec le système de suivi du sol AutoSlant à deux capteurs contrôlant la hauteur et le dévers, ainsi qu'avec la version AutoTerrain à trois capteurs gérant en plus les géométries variables. Elles n'embarqueront dans un premier temps que le circuit de pulvérisation à circulation continue à coupure pneumatique des buses.


Evrard

Evrard Un pack avantageux d'équipements sur le Meteor Original

Le pulvérisateur traîné Evrard Meteor en édition Original, décliné en 3 500 et 4 200 l, s'accompagne d'un pack d'équipements intéressant économiquement. Dans cette finition, cet appareil dispose en standard des fonctionnalités les plus plébiscitées par les clients, tels que l'arrêt automatique du remplissage, le rinçage piloté de la rampe depuis la cabine, la jauge électronique et la circulation continue avec antigouttes à fermeture pneumatique. Il reçoit également une béquille hydraulique. Le Meteor Original conserve le principe de mise en œuvre par vannes manuelles. Il se complète en option de l'essieu suiveur et du circuit de pulvérisation DuoSpray à sélection automatique des deux buses, ainsi que des systèmes de suivi du sol à deux, trois voire cinq capteurs à ultrasons. Ses rampes en aluminium mesurant de 24 à 39 m sont fournies par l'équipementier français Pommier.


Evrard

Evrard Finition haut de gamme pour le pulvérisateur automoteur Alpha R-Activ

Le pulvérisateur automoteur Evrard Alpha R-Activ s'identifie à sa calandre redessinée intégrant des phares à leds, à ses nouveaux stickers sur le capot moteur et au carter latéral gauche protégeant la zone d'incorporation. Dans cette finition, il hérite de solutions techniques inaugurées sur le modèle traîné Meteor R-Activ, à l'instar du terminal CommandBox, à écran couleur de 7 pouces, situé à proximité de la zone d'incorporation et simplifiant la mise en œuvre. Cet appareil adopte également le circuit R-Activ pilotant toutes les fonctions du pulvérisateur par l'air, qui réduit les volumes morts. Il bénéficie du relevage hydraulique de l'incorporateur, afin d'ajuster sa position à la taille de l'opérateur. L'Alpha R-Activ, disponible en 4 200 et 5 000 l, profite en série de la suspension pneumatique du châssis. Le plus gros modèle accueille en option deux pompes à membranes montées en tandem et délivrant chacune 334 l/min, pour les traitements à grand volume et gagner en débit au remplissage. Cet automoteur embarque des rampes alu de 24 à 45 m de marque Pommier.


Evrard

Exxact Robotics De grosses économies d'intrants avec la pulvérisation ultralocalisée 3S

La technologie 3S (Spot Spray Sensor) de pulvérisation ultralocalisée, développée par la division Exxact Robotics du groupe Exel Industries, s'affiche comme une solution pour abaisser nettement l'utilisation des intrants, à l'instar des herbicides, dont les doses peuvent être réduites de 30 à 80 % selon le taux de salissement des parcelles. Le dispositif utilise des caméras de détection capables, grâce à l'intelligence artificielle, d'identifier les mauvaises herbes au sein même de la culture. Ces capteurs développés par Exxact Robotics, montés sur la rampe du pulvérisateur et efficaces jusqu'à 25 km/h, permettent d'appliquer de l'herbicide de façon ciblée aussi bien le jour que la nuit. Ils seront ultérieurement employés pour piloter la fertilisation azotée, ainsi que pour les traitements ultralocalisés en fongicides et insecticides. La technologie 3S se décline en deux configurations: faible densité avec une caméra tous les 3 mètres et une coupure par tronçon ou haute densité retenant un capteur tous les mètres et un pilotage à la buse. Elle équipera d'abord les pulvérisateurs Agrifac et Tecnoma (dont la commercialisation est prévue fin 2022), avant d'être déployée sur les appareils Berthoud, Hardi, Evrard, ainsi que sur ceux de la marque américaine Apache, appartenant aussi au groupe industriel français.


Exxact Robotics

• *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** •

Hardi Coupure buse à buse sur le pulvérisateur porté Mega

Le pulvérisateur porté Hardi Mega, disponible en 1 200, 1 500, 1 800 et 2 200 l, profite du dispositif de circulation continue PrimeFlow déjà éprouvé sur le traîné Navigator. Ce système s'accompagne du pilotage électrique individuel des buses et offre de base 13 tronçons de rampe. Après activation de la fonctionnalité AutoSectionContol, il permet une coupure buse à buse, afin d'éviter les zones surdosées et de réduire l'utilisation de produits phytos (jusqu'à 5 % d'économie selon le constructeur). Ce pulvérisateur porté reçoit une rampe mesurant de 15 à 28 m et peut se compléter d'une cuve frontale de 1 200 ou 1 500 l.



Hardi

Horsch Les pulvés portés disponibles jusqu'à 2 200 litres

Le pulvérisateur porté Horsch Leeb CS se décline en capacité de 1 400, 1 800 et 2 200 l. Il se distingue par sa conception compacte limitant le poids en porte-à-faux et par l'animation hydraulique des deux pompes, qui facilite notamment l'attelage en l'absence de cardan à raccorder. La pompe principale, de type centrifuge, débite 400 l/min et sert à l'aspiration, ainsi qu'à la pulvérisation. L'autre pompe, à pistons-membranes, fournit 135 l/min pour amorcer la centrifuge et réaliser le rinçage en continue CCS, comme sur les pulvérisateurs traînés ou automoteurs Horsch. Cet appareil porté reçoit des rampes en acier mesurant jusqu'à 30 m d'envergure éligibles au montage des buses tous les 25 cm. Il reprend le principe de suspension de rampe éprouvé sur les pulvérisateurs traînés Horsch et embarque d'office le système de suivi du terrain Boom Control par capteurs à ultrasons. Il accède en option au dispositif Boom Control Pro gérant en plus les géométries variables. L'espace de mise en œuvre est protégé par une porte intégrant un porte-documents et le support pour le savon liquide. Il loge le bac d'incorporation commun aux modèles traînés, ainsi que les filtres. Cet appareil entrera en commercialisation en 2022 en quantité limitée : une vingtaine d'unités pour la France. Il devrait à terme être complété d'une cuve frontale.


D. Laisney

Horsch Trois choix de voie variable sur le pulvérisateur automoteur Leeb

Le pulvérisateur automoteur Horsch Leeb, jusque-là disponible en version PT de 6 000 et 7 400 l dotée d'un châssis à voie réglable mécaniquement jusqu'à 2,25 m, est désormais proposé en deux variantes pourvues d'essieux télescopiques à pilotage hydraulique. La première au suffixe VN (Variable Narrow) permet d'ajuster la voie entre 2,25 et 3 m. La seconde, dénommée VL (Variable Large), bénéficie d'une voie variable de 2,60 à 3,50 ou de 3 à 4 m. Ces appareils bénéficient en option d'un dégagement sous châssis réglable hydrauliquement entre 1,60 et 2 m (maxi 1,60 m avec la cuve de 8 000 l). Ils seront prochainement complétés d'une version plus adaptée au marché français, dont la voie sera réglable hydrauliquement de 1,80 à 2,25 m et la vitesse sur route devrait être homologuée à 40 km/h (25 km/h sur la version VN mesurant près de 3 m au transport).



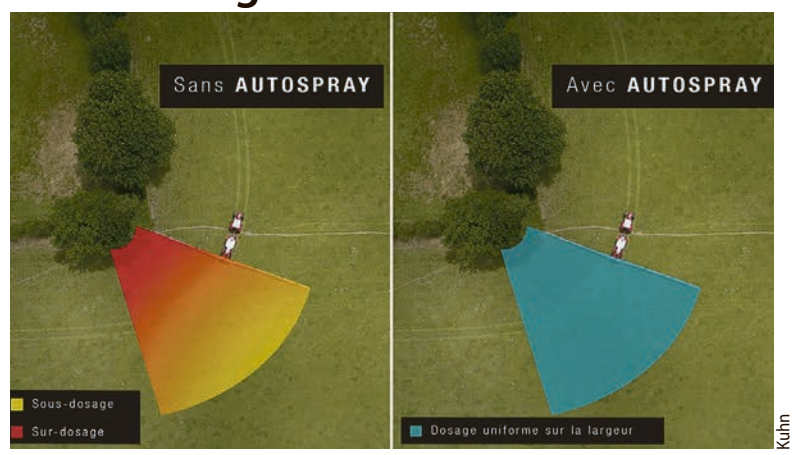
D. Laisney

John Deere Un pulvérisateur traîné de 7 500 litres


John Deere

Avec sa cuve principale de 7 500 l, le pulvérisateur R975i est le plus gros appareil traîné fabriqué par John Deere. Il complète la gamme R900i dotée jusqu'à présent de trois modèles de 4 400 à 6 200 l. Ce nouveau modèle de grande capacité profite notamment du circuit PowrSpray à deux pompes, réduisant notamment la durée de remplissage de la cuve. L'ensemble des modèles M900i et R900i accèdent désormais en option à des buses espacées de 25 cm. Une buse supplémentaire prend place également à chaque extrémité de la rampe, de manière à améliorer la couverture et à limiter le sous-dosage en bordure de rampe. Toute la gamme de pulvérisateurs traînés adopte les équipements optionnels apparus sur les R700i, dont notamment le pilotage buse par buse. Pour la sécurité de l'utilisateur, le dispositif de transfert fermé avec raccord certifié ISO est proposé. Enfin, les séries M700i et R700i accèdent à une nouvelle rampe de 33 m à trois sections.

Kuhn La pulvérisation homogène dans les virages



Kuhn

Les pulvérisateurs Kuhn équipés du système de buses à pulsation PWM peuvent désormais accéder à la correction du dosage dans les virages, baptisée Turn Compensation. Selon sa position sur la rampe, chaque buse dispose dans les virages d'un temps d'ouverture différent, afin d'éviter les surdosages à l'intérieur du virage, les sous-dosages à l'extérieur. Le système Autospray exploite des buses à pulsation affichant une fréquence de 20 Hz.



MECA-CONTROLE BOURGOGNE
- Contrôle pulvérisateur (agricole et viticole)
- Contrôle station de traitement des semences
21400 Chamesson - 06 26 14 71 45

• *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** •

Kverneland Les pulvérisateurs iXtrack Essential pour la polyculture-élevage


Kverneland

Pilotés par Isobus et dotés d'une pompe de 260 l/min, les pulvérisateurs traînés Kverneland iXtrack T3 Essential (2 600 et 3 200 l) et T4 Essential (3 400 et 4 000 l) adoptent un équipement simplifié sans sacrifier la technologie. Ils disposent ainsi de série d'une régulation iXspray avec amorçage automatique pour une pulvérisation dès le premier mètre, de la fonction ErgoDrive qui permet à l'opérateur de passer de la fonction champ à la fonction fourrière en appuyant sur un seul bouton et de la poignée Isomatch Grip. La mise en œuvre est réalisée par l'iXclean Basic de série ou l'iXclean Confort en option, cette dernière proposant une gestion des vannes semi-automatique. Du côté des rampes acier, les T3 Essential accèdent à des rampes à deux bras HSA de 18 à 24 m, une largeur portée à 30 m sur les T4. Ces deux appareils peuvent aussi recevoir des rampes alu en deux bras de 18 à 24 m ou en trois bras de 27 à 30 m. En option, le Boom Control Basic maintient automatiquement la rampe à la distance optimale dans les dévers. Ces appareils se déclinent également aux couleurs de Kubota derrière la dénomination XTS 3 et 4 Elemental.s-

Mazzotti Les pulvérisateurs automoteurs adoptent une cabine John Deere


John Deere

Commercialisés en France depuis 2020 par les concessionnaires John Deere, les pulvérisateurs automoteurs Mazzotti MAF 3180HP et 3580HP affichent une capacité de 3 100 et 3 500 l et reçoivent des rampes de 24 à 33 m d'envergure. Ces engins profitent désormais d'une cabine John Deere intégrant un système de filtration de catégorie 4. Grâce à cette évolution, l'accès au poste de conduite est plus sûr et une passerelle entoure le compartiment moteur pour faciliter les opérations d'entretien. Ces automoteurs bénéficient au passage de nouveaux compartiments de rangement autour de la cabine. Ils adoptent le monolevier des pulvérisateurs John Deere, ainsi que le nouveau moniteur Mazzotti Tera 10 gérant la partie automoteur. Le contrôle de la pulvérisation est assuré par la console John Deere GreenStar 4240 ou 4640, associée à un récepteur SF6000 pour le guidage et la coupure individuelle des buses. Les pulvérisateurs MAF disposent aussi du nouveau bac incorporateur John Deere d'une contenance de 50 l. Ils sont disponibles avec le système de pulvérisation M-Spray se caractérisant par l'utilisation de deux pompes centrifuges et par la séparation des circuits de remplissage et de pulvérisation.



Steketee Une cuve frontale pour combiner binage et pulvérisation localisée

Avec la cuve frontale SprayHub associée à la bineuse Steketee, la firme allemande Lemken propose de combiner, en un seul passage, désherbage mécanique et pulvérisation localisée. Elle annonce des économies de bouillie allant de 40 à 60 %. Le traitement est réalisé à l'aide de buses dirigées sur les rangs et montées sur un support en inox à l'avant du châssis. La cuve frontale, d'une capacité de 1 100 ou 1 500 l, intègre une régulation pilotée par Isobus, un système d'agitation et un dispositif de rinçage. Elle est équipée d'un réservoir d'eau claire et d'une réserve lave-mains. Si pour le moment la coupure de tronçons reste mécanique, un système de fermeture individuelle des rangs est en cours de développement pour permettre la gestion automatique des sections par GPS.


D. Laisney



Tecnoma Un pulvé traîné à prix cassé

Avec son nouveau pulvérisateur traîné Tecnis 1.0, Tecnoma espère bien séduire les exploitations de polyculture élevage. Cet appareil compact, disponible uniquement en capacité de 2 500 l, reçoit des rampes en acier de 18 à 24 m d'envergure. Il est équipé d'une cuve d'eau claire de 260 l et profite de dispositifs de rinçage et de dilution. Ce pulvérisateur d'entrée de gamme, annoncé à partir de 27 800 euros HT (hors livraison et reprise), loge une pompe à pistons-membranes délivrant 250 l/min et dispose d'une régulation DPAE par débitmètre. Il se décline en deux finitions : Confort et Performance. La seconde se distingue par l'adoption d'un système hydraulique permettant de réduire la largeur de travail pour, par exemple, pulvériser en 12 m avec le modèle de 24 m. Le Tecnis 1.0 accède notamment au pilotage Isobus, à la coupure des tronçons par GPS et à l'éclairage à leds de la rampe.


Tecnoma

Légumineuses

Et si on réconciliait les Français avec les légumes secs ?

Alors qu'en février avait lieu la Journée mondiale des légumineuses, nous avons rencontré Juliana Melendrez-Ruiz, jeune chercheuse au centre Inrae de Dijon. Son travail vise à comprendre les raisons pour lesquelles, en France, on consomme peu de légumes secs. Elle y a consacré sa thèse de doctorat.

Les légumineuses, et en particulier les légumes secs, sont encore trop rares dans l'assiette des Français. C'est pour tenter de mieux comprendre cette réticence à en consommer que Juliana Melendrez-Ruiz y a consacré sa thèse de doctorat [1], soutenue en octobre 2020, et réalisée sous la direction de Gaëlle Arvisenet (enseignante Institut Agro Dijon) et Stéphanie Chambaron (directrice de recherches Inrae). Un travail porteur de beaucoup d'enseignements, alors même que l'agriculture de notre région s'interroge sur la pertinence de développer les cultures de légumineuses.

Des travaux tels que ceux du Groupe opérationnel Proteins (Go Proteins) de Bourgogne Franche-Comté, ont tenté de comprendre les difficultés agronomiques qui pouvaient se poser sur ce type de culture, mais la question de fond reste celle-ci : existe-t-il un marché pour ces productions, dans le domaine de l'alimentation humaine ? C'est sur ce thème que la jeune chercheuse du centre Inrae de Dijon a choisi de se pencher.



Afin d'observer le ressenti des consommateurs face aux légumes secs dans la composition de leur alimentation, la chercheuse a eu recours à ce jeu de cartes.

« En France, il y avait peu de choix »

Sur un plan personnel, elle disposait déjà de quelques bases de comparaison : dans son pays d'origine, la Colombie, les légumineuses sont très présentes dans les habitudes culinaires au quotidien. *« Lorsque je suis arrivée en France en 2015,* explique-t-elle, *l'un des premiers produits alimentaires que j'ai cherché dans les supermarchés c'était les lentilles et les haricots. J'ai réalisé qu'ici, il y avait peu de choix dans ce domaine et, en plus, la façon dont ces produits étaient présentés ne donnait pas trop envie de les choisir… J'étais surprise de ce manque relatif de disponibilité, comparé aux pâtes ou au riz ».* Aujourd'hui docteure en science du consommateur et ingénieure-chercheuse à l'Inrae de Dijon, Juliana Melendrez-Ruiz souligne que les résultats des travaux qu'elle a menés pour réaliser sa thèse, de 2017 à 2020, révèlent *« des éléments de compréhension qui pourraient être utilisés comme leviers auprès des consommateurs pour augmenter la consommation de légumes secs, plébiscités par les scientifiques et les pouvoirs publics pour leurs atouts nutritionnels et environnementaux. Le thème de ma thèse est aussi en lien avec la recherche sociétale d'une alimentation plus saine et durable ».*

Pas réservé aux végétariens

La jeune chercheuse a décidé de s'intéresser à la question au moment où l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (*Food and agriculture organization* – FAO) a lancé une année internationale des légumineuses. Nous étions en 2016. *« Je réalisais alors mon master,* rappelle-t-elle. *Je savais que je voulais continuer dans la recherche et je suis tombée sur ce sujet de thèse consacré au niveau de consommation de légumes secs par les Français ».*

Des études sur ce thème avaient déjà été menées au Canada ou en Australie, mais en France, le sujet semblait absent des radars. Raison de plus pour s'engager sur ce terrain « vierge » ! *« Dans ma thèse,* souligne Juliana, *je me suis concentrée sur les consommateurs non-végétariens, afin d'avoir l'approche la plus objective possible ».* C'était d'autant plus nécessaire qu'au cours de son travail, la chercheuse a constaté que nombre de personnes qu'elle interrogeait associaient souvent ces légumes secs à des habitudes alimentaires végétariennes. Juliana Melendrez-Ruiz a aussi pu identifier différents freins à la consommation de légumes secs : *« Ces produits n'attirent pas beaucoup l'attention visuelle des consommateurs en grandes surfaces. Ils sont souvent difficiles à trouver et à identifier en rayons. Beaucoup de consommateurs expriment aussi une crainte de difficulté de préparation de ces aliments ».*

Elle a appuyé une partie de son travail de thèse sur une importante recherche bibliographique et à travers la mise en place de cinq études mobilisant un grand nombre de participants. *« Chacune d'elles avait pour but d'apporter une réponse à des questions spécifiques. Les groupes de personnes concernées allaient de 80 à 120 personnes ».* Elle a aussi conçu un jeu de cartes : l'outil était destiné à comprendre comment les participants aux études préparent un plat principal, quels sont les éléments qu'ils choisissent spontanément d'associer pour ce plat. Ces cartes présentaient des légumes secs, du poisson, des féculents, des œufs, des légumes verts. Le but était d'observer les choix des participants en fonction de différents scénarios préétablis. *« Il s'agissait aussi de comprendre le comportement des consommateurs, mais sans les questionner directement. Par exemple, on ne précisait pas que l'étude portait particulièrement sur les légumineuses, ce qui permettait d'obtenir des réponses plus spontanées et pas orientées ou biaisées ».*



Grâce aux travaux menés par la jeune chercheuse de l'Inrae de Dijon, le marché des légumes secs en France pourra dire merci à Juliana Melendrez-Ruiz s'il parvient à se développer.

Le levier de la restauration

Ces études ont permis d'identifier certains leviers : les consommateurs seraient ainsi plus ouverts à la consommation de légumes secs dans le contexte de la restauration collective (cantine ou restaurant). La restauration hors foyer pourrait donc servir de catalyseur afin d'augmenter la consommation de ces produits. L'argument de la préservation de l'environnement paraît aussi porteur auprès de beaucoup de consommateurs. Juliana Melendrez-Ruiz poursuit son travail dans ce domaine. Sa thèse a été remarquée par Terres Univia, organisme avec lequel elle collabore aujourd'hui, en s'intéressant plus précisément aux perceptions sensorielles liées aux légumes secs. *« Les choses évoluent néanmoins en France,* constate en conclusion Juliana Melendrez-Ruiz : *on commence à trouver en rayons des produits à bases de légumineuses plus attirants et innovant tels que des chips ou des pâtes, mais pour ce qui concerne les légumes secs bruts, il est toujours assez difficile de les repérer facilement, même s'il y a plus d'offres… »*

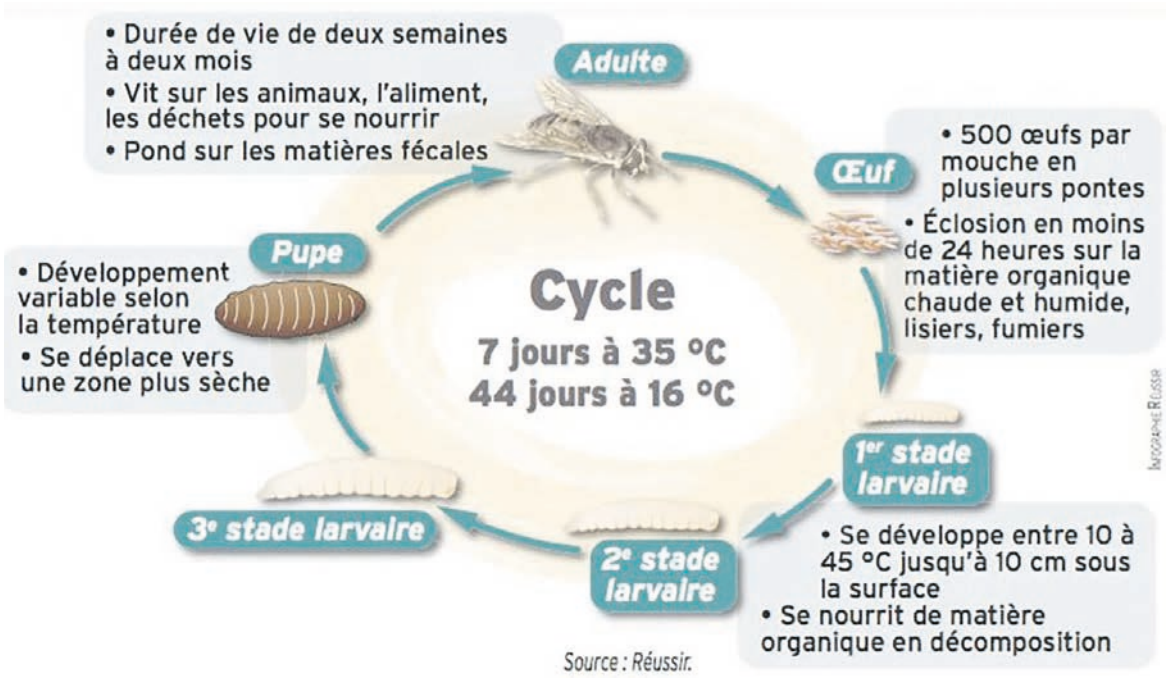
Berty Robert

(1) « Comprendre la faible consommation de légumes secs chez les consommateurs français non végétariens : combinaison d'approches directes et indirectes afin d'identifier les barrières et les opportunités ».

Hygiène des bâtiments et des stockages d'aliments

Bien maîtriser les mouches

Les mouches sont des parasites majeurs en production animale. En période estivale, ces insectes peuvent constituer une nuisance importante. Elles perturbent les animaux, induisent des maladies et peuvent engendrer des baisses de production. La maîtrise de ces populations commence dès maintenant.





Traitement larvicide en priorité : la première application doit être faite dès le mois de mars, éventuellement avril, en fonction des conditions météo.

Pouvoir de multiplication important

Une mouche pond entre 600 et 2 000 œufs au cours de son existence. Les œufs se transforment en larves, puis en pupes. Les pupes deviennent ensuite des adultes et le cycle recommence. Plus la température est élevée, plus le cycle biologique de la mouche s'accélère, pouvant atteindre 8 jours seulement en été.

L'hygiène des bâtiments

Si les traitements sont incontournables en élevage, la prévention passe d'abord par une bonne hygiène des locaux. La vigilance portera sur les abords des silos d'ensilage et les stockages d'aliments.

De même, les fumières et aires paillées seront totalement nettoyées au printemps, les bâtiments seront asséchés au maximum par une bonne ventilation et il sera évité la persistance de restes de lait à proximité des nurseries. Toutes ces actions vont permettre de réduire au maximum les sources de nourriture et les lieux de ponte pour les mouches.

Les traitements

Pour une lutte efficace, il faut combiner un traitement larvicide et un traitement adulticide. Les mouches adultes ne sont que la partie visible de l'infestation, les larves et pupes représentent 80 % de leur population active. Afin de limiter les populations de mouches, l'utilisation de larvicides est donc primordiale.

Ce sont des inhibiteurs de croissance. Ils bloquent la synthèse de la cuticule lors des phases d'évolution larvaires et empêchent la formation des pupes. Ils doivent être appliqués sur les litières, les fumières, les fosses à lisier en privilégiant les zones non piétinées par les animaux (sous les abreuvoirs, les auges…). Ce traitement est à réaliser toutes les 4 semaines en respectant strictement les doses et le mode préparatoire des produits.

Traitement adulticide : un complément inévitable

Les adulticides vont tuer les mouches adultes. Ces produits sont appliqués sur des parois propres de différentes façons : pulvérisation, badigeon, dispersion de granulés. Ce traitement est à renouveler toutes les 4 à 6 semaines selon les produits et l'importance de l'infestation. En complément de ces traitements, il peut être mis en place des mesures complémentaires comme l'installation de destructeurs électriques avec plaque de glue, des diffuseurs d'insecticide, des rubans englués pour capturer les mouches, des brasseurs d'air car les mouches n'aiment pas les courants d'air. Pour éviter les échecs de traitement, il est indispensable, voire obligatoire, de mettre en œuvre simultanément le nettoyage et la propreté des locaux et de leurs abords, le traitement des larves, l'application d'insecticides. Soyez vigilants aux conditions d'application de ces produits et portez les équipements de protection individuelle adaptés pour assurer votre sécurité lors de la mise en œuvre de ces traitements. Le contrôle de la population des insectes représente un paramètre majeur, tant en matière sanitaire qu'économique. Le programme de lutte est à raisonner selon les caractéristiques et objectifs de chaque élevage. GDS 21, à travers la filiale Farago Bourgogne est au service des éleveurs pour définir le plan de lutte et fournir les éléments et les produits nécessaires à sa réalisation afin qu'elle soit la plus efficace possible.

Corine Armangau, Farago Bourgogne

Crise porcine

Comment obtenir de l'aide

Face à la crise qui met de nombreuses exploitations porcines en difficulté, la FRSEA de Bourgogne-Franche-Comté précise le dispositif d'aide mis en place.



Fin janvier, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, a annoncé la mise en œuvre d'un dispositif d'urgence en vue de soutenir les exploitations porcines. Une aide exceptionnelle de 270 millions d'euros a été débloquée. Elle s'articule selon trois axes :

-75 millions d'euros seront destinés aux aides de trésorerie pour les éleveurs les plus en difficulté

-20 millions d'euros sont destinés à la prise en charge de cotisations MSA

-175 millions d'euros vont aller à la structuration de la filière (avec l'objectif qu'elle s'engage dans Égalim 2). Ce dispositif est en cours d'élaboration.

Concernant les aides de trésorerie, elles sont destinées aux exploitations individuelles, aux Gaec, aux EARL et aux personnes morales ayant pour objet l'exploitation agricole et dont au moins 50 % du capital est détenu par des exploitants agricoles. L'aide forfaitaire prévue par ce dispositif est de 15 000 euros par exploitation, avec application de la transparence Gaec. Les exploitations sont éligibles dès lors :

- qu'elles ont atteint, à compter du 1er janvier 2022 et pendant un mois, une utilisation de 80 % de la ligne de trésorerie.
- qu'elles ont sollicité auprès d'un organisme bancaire une demande de prêt de trésorerie dans le cadre d'un Prêt garanti par l'État (PGE).

Les exploitations devront fournir un engagement sur l'honneur permettant d'établir que l'aide demandée ne dépasse pas le montant des pertes d'exploitation subies depuis septembre 2021.

Les dossiers pour les demandes d'aide de trésorerie sont à retirer et à déposer à la DDT du siège de l'exploitation. Lorsque les conditions sont réunies, il faut prendre rendez-vous avec la banque ou le centre comptable pour remplir la partie du dossier intitulée « Critères d'éligibilité ».

L'aide pour les cotisations MSA concerne donc le report de paiement des cotisations et contributions sociales. La demande préalable doit être adressée à la MSA. La prise en charge partielle des cotisations MSA concerne les agriculteurs à titre principal, les employeurs de main-d'œuvre agricole. Il faut rentrer dans le cadre des aides « de minimis ».

FRSEA BFC

Traitement des déchets

Adivalor fête ses vingt ans

L'organisme célèbre deux décennies d'activisme et d'innovation dans les domaines de la collecte et du recyclage des déchets agricoles. Un modèle atypique en Europe.



Réussir

Le modèle de collecte et de traitement des déchets mis en place il y a vingt ans par Adivalor n'a cessé de progresser et d'évoluer.

Le président d'Adivalor, Christophe Grison, céréalier et maraîcher dans les Hauts-de-France, aime le répéter : *« la France est précurseur du recyclage agricole au plan européen. Nous sommes le seul pays d'Europe à disposer d'une organisation aussi performante dédiée à la gestion de la fin de vie de l'ensemble des déchets agricoles »*. Peut-être même au monde puisque l'expérience semble intéresser *« l'Amérique du Nord et la Chine qui veulent visiter nos installations »*, ajoute Pierre de Lépinau, directeur général d'Adivalor.

Un argument pour les écorégimes

Chaque année, ce ne sont pas moins de 22 types de déchets qui sont triés et collectés en flux séparés sur les exploitations agricoles. Christophe Grison rappelle que *« la démarche est totalement volontaire »*. Les agriculteurs récupèrent les films plastiques (ensilage, enrubannage), les ficelles (fourrage, balles rondes), les big bags, les sacs d'engrais, les bidons plastiques et même les gaines souples d'irrigation. Chaque produit à recycler est stocké selon sa catégorie et même lors de la collecte, *« il n'y a pas de mélange. Nous sommes dans une logique d'enlèvement séparé »*, certifie Pierre de Lépinau. L'agriculteur reçoit une attestation de remise de déchets. *« C'est un élément que nous aimerions voir inscrit dans les écorégimes de la prochaine PAC pour valoriser le travail des agriculteurs »*, demande le président d'Adivalor. Les déchets agricoles, dont 90 % sont collectés auprès des coopératives et des négoces agricoles, sont ensuite acheminés auprès d'entreprises de recyclage. Après lavage et broyage, ces plastiques sont fondus pour fabriquer des granulés qui constituent la matière première des plasturgistes. Ces derniers en font d'autres emballages, bidons, films plastiques…

Le défi de l'économie circulaire

La filière a réussi à lever deux obstacles techniques pour parvenir à collecter et recycler 100 % des déchets. Tout d'abord celui des filets agricoles pour le conditionnement du fourrage. *« Une unité spécialisée est en cours d'installation dans l'Orne et devrait être complètement opérationnelle d'ici la fin de l'année 2022 »*, souligne Pierre de Lépinau. Ensuite, les plastiques de paillage, couvrant le sol, souvent utilisé en maraîchage. *« Ils sont couverts de terre, il faut bien les laver pour parvenir à bien les recycler »*, assure-t-il. Une usine spécialisée dans le traitement de ce déchet devrait voir le jour d'ici 2023 dans le sud de la France. Adivalor ambitionne aussi de réussir le défi de l'économie circulaire et de l'écoconception, afin que les futurs produits plastiques contiennent plus de matière recyclée, soient moins gourmands en énergie dans leur conception et plus recyclables qu'aujourd'hui. Il y a dix ans, la filière Adivalor comptait 250 000 agriculteurs, 1 000 distributeurs et 250 metteurs en marché. Maintenant, elle peut s'appuyer sur 300 000 agriculteurs, 1 200 opérateurs de collecte et 350 metteurs en marché.

CHRISTOPHE SOULARD

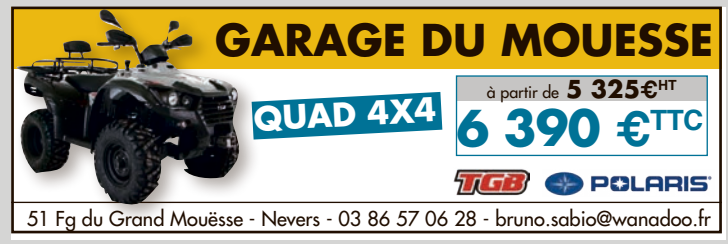
À l'occasion de cet anniversaire, une exposition photo intitulée « Recycler, c'est dans ma nature » est visible sur le site www.adivalor.fr

Les actionnaires d'Adivalor

Adivalor compte dix actionnaires, tous acteurs du monde agricole : l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) ; l'Association pour la récupération et le recyclage des emballages de semences (Ares) ; La Coopération agricole ; Collecte et valorisation des déchets agricoles (Covada) ; Comité français des plastiques en agriculture (CPA) ; Fédération du négoce agricole (FNA) ; FNSEA, InVivo ; Solution pour les emballages de produits d'hygiène (Seph) et Société de valorisation des eco-actions des engrais et amendements (Soveea).

▶ Des professionnels à votre service





Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Prévention

Risque incendie : contrôlez bien vos installations électriques

Ce risque est trop souvent négligé. On se dit que tant que cela fonctionne tout va bien ! Seulement les risques électriques sont bel et bien là.

En France 25 à 30 % des incendies sont d'origine électrique. Ce risque ne s'entend pas, ne se voit pas et ne se sent pas forcément, en revanche lorsqu'au moins un de ces trois sens est activé c'est que l'incendie d'origine électrique est enclenché et qu'il est sans doute déjà trop tard… Une des sources d'accidents, de départ d'incendie et/ou d'explosions réside dans la défaillance des installations électriques liée à leur vieillissement et au manque d'entretien. Appareil qui grésille, fusible ou disjoncteur qui saute régulièrement, surcharge sur les prises ou sur les protections au tableau électrique, sont autant de signes à surveiller. En plus du risque d'incendie cela peut entraîner des arrêts et/ou pertes de productions, la destruction de tout ou partie de l'exploitation et des dégradations coûteuses de matériels. Il ne faut pas négliger le risque d'électrisation ou d'électrocution des personnes.

Vérifications obligatoires

La vérification des installations et des équipements électriques a pour principal objectif de prévenir les risques pour les usagers. Elle consiste à vérifier l'état de conservation dans le temps ainsi que le bon fonctionnement de certains dispositifs de sécurité pour la protection des personnes et des biens. La réglementation impose aux établissements employant du personnel ainsi qu'à ceux qui accueillent du public, de faire vérifier leurs installations électriques périodiquement par un organisme accrédité Cofrac. Cependant, ce contrôle ne se substitue pas à votre obligation d'entretenir votre installation électrique et d'en faire bon usage. Ces contrôles ne peuvent être effectués par un électricien qualifié ou vous-même. Seul un organisme accrédité Cofrac peut réaliser cette prestation (articles R.4226-14, R.4226-16 et R.4226-21 du Code du Travail et l'arrêté du 26 décembre 2011). Si je ne suis pas employeur de main-d'œuvre et n'accueille pas de public, il est fortement recommandé de faire un contrôle a minima tous les 3 ans.

Partenariat utile

La thermographie infrarouge permet de réduire le risque incendie : pratiquée à l'aide d'une caméra infrarouge, elle sert à mettre en évidence des échauffements non perceptibles à l'œil nu. Ils peuvent avoir diverses origines : mauvaises connexions, surcharges, contacts défaillants, échauffement anormal… Le tout peut entraîner des incendies et/ou une perte partielle ou totale de l'exploitation ainsi que l'arrêt de la production. Le contrôle doit être réalisé en période de forte consommation électrique afin d'avoir une charge suffisante pour que l'analyse réalisée soit efficace. Celle-ci doit être réalisée par une personne disposant d'une attestation de compétence délivrée par le CNPP afin de réaliser la prestation de thermographie infrarouge selon les dispositions techniques APSAD Q19 et d'établir un compte rendu de type Q19. Groupama a établi pour ses sociétaires des partenariats avec des organismes accrédités Cofrac. Cela permet la mise en place de tarifs préférentiels sur le contrôle périodique et la thermographie infrarouge. Vous êtes sociétaire Groupama et souhaitez bénéficier de cet avantage : contactez le pôle prévention au 02 38 49 78 74. À défaut, vous pouvez retrouver sur le site www.cofrac.fr la liste complète des bureaux de contrôles accrédités.

COMMUNIQUÉ GROUPAMA PRÉVENTION

Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 08/03/2022

Commentaire

Effectif global : 950
Taux de vente : 99 %

99.9% de vendus (1 seul animal invendu).

Broutards : Belle présentation en volumes et en qualité apportant satisfaction au nombreux acheteurs présents et se traduisant par une nouvelle hausse des tarifs.

Laitonnes : Vente rapide et totale avec des cours en progression.

Génisses 18 mois : Des besoins se font sentir, mais l'offre est très insuffisante.

Vaches / Génisses de 30 mois: Apports faibles. Un demande qui n'est toujours pas couverte. Les cours sont encore en progression.

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif:702 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	E	400-450	3.42	3.45	3.44	
	U	200-250	3.47	3.53	3.49	0.01
		300-350	3.22	3.44	3.32	0.03
		350-400	3.10	3.37	3.24	0.04
		400-450	3.21	3.39	3.28	0.07
		450-500	3.05	3.29	3.17	0.05
	R	300-350	2.95	3.31	3.22	0.09
		350-400	3.12	3.27	3.19	
F	U	250-300	2.94	3.24	3.14	
		300-350	3.09	3.28	3.15	-0.01
		350-400	2.91	3.22	3.08	0.05
	R	300-350	2.98	3.10	3.02	-0.21

BOVINS MAIGRES 12 -18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif: 82 - Vente : 98%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	500 et +	2.84	3.05	2.93	0.04
F	U	350-400	3.03	3.03	3.03	0.09
		400-450	2.82	2.93	2.89	0.04
		450 et +	2.52	2.85	2.72	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif:166 - Vente : 100%*

Catégorie		Âge	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	+ 500 kg	2.33	2.44	2.38	0.08
F	E	- 5 ans	3.12	3.19	3.15	-0.14
	U	24 à 36 mois	2.56	3.09	2.83	-0.06
		- 5 ans	2.52	3.04	2.84	0.09
		5 à 10 ans	2.40	3.01	2.74	0.04
		+ 10 ans	2.16	2.64	2.37	-0.07
	R	- 5 ans	2.17	2.51	2.31	0.01
		5 à 10 ans	2.25	2.55	2.43	0.15
		+ 10 ans	1.92	2.18	2.07	-0.05

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 07/03/2022

Broutards:	(265 - 390 kg)	880 - 1260	3,24 - 3,44
Broutards:	(405 - 490 kg)	1220 - 1490	2,93 - 3,30
Broutards limousins et croisés:	(300 - 415 kg)	1030 - 1380	3,19 - 3,44
Laitonnes:	(295 - 320 kg)	940 - 970	3,05 - 3,26
Laitonnes:	(325 - 395 kg)	1010 - 1140	2,88 - 3,15
Laitonnes limousines et croisées:	(280 - 355 kg)	880 - 1150	3,11 - 3,22
Génisses 24 - 36 mois:	(420 - 660 kg)	1050 - 1790	2,51 - 3,20
Vaches:		1500 - 2260	

En broutards charolais et limousins les cours continuent d'augmenter permettant une vente rapide et globale.
La demande est toujours forte en laitonnes, les tarifs sont fermes à haussiers. Aucun invendu !
Marché toujours dynamique en vaches. Cours en hausse. Vente globale.
Bovins gras : 12
Vaches de viande : 4,86 à 5,02 € kg de viande.

Marchés voisins Sancoins (18) 02/03/2022

Commentaire

Effectif global : 275
Taux de vente : 95%

Broutards : cours haussier, les broutards présentés cette semaine sont de meilleurs qualité et trouvent preneurs rapidement.

Laitonnes : cours reconduits.

Vaches - Génisses : cours reconduits vente rapide.

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif:139 - Vente : 94%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	250-300	3.17	3.36	3.28	0.08
		350-400	3.11	3.37	3.12	-0.02
		400-450	3.06	3.24	3.16	0.05
F	U	250-300	3.06	3.31	3.21	0.02
		300-350	2.89	3.10	3.03	-0.01

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif:136 - Vente : 96%*

F	U	(24 – 36 mois)	2.66	3.39	2.85	0.04
		- 5 ans	2.65	2.83	2.78	-0.02
		5 à 10 ans	2.26	2.89	2.65	-0.01
		+ 10 ans	2.33	2.53	2.48	-0.04

BOUCHERIE (€/kg carcasse) — *Effectif:34 - Vente : 100%*

F	U	>350kg	4.70	5.10	4.90	0
	R	+400 kg	4.50	4.90	4.75	0

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 09 – du 28 février au 6 mars 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e) s : Les volumes proposés augmentent légèrement permettant de mobiliser de nombreux acheteurs. La vente est très active et quasi-totale à des cours très fermes en toutes catégories, lots vaccinés au premier chef. En femelles, les besoins pour l'Italie sont toujours aussi importants entraînant une nouvelle hausse des cours.

Gros bovins maigres : La tendance est la même que la semaine passée avec une offre de saison qui peine à couvrir les besoins importants des acheteurs. La vente est très active avec des cours toujours à la hausse.

Boucherie : L'offre est toujours insuffisante face à une demande qui ne baisse pas. Toutes les catégories profitent de nouvelles hausses tarifaires de 5 à 10 centimes au moins sur l'ensemble des places. Les races mixtes et laitières profitent d'une embellie dépassant les 10 centimes cette semaine à nouveau.

Veaux : Le commerce est actif et fluide avec une offre modérée. Les cours sont reconduits voire haussiers. En veaux gras sur l'Aveyron, on observe un tassement des cours.

Gros bovins finis : Malgré un manque d'approvisionnement criant, les acteurs de la filière tentent de garder les prix à la stabilité! Soyez ferme dans vos négociations.

Bovins maigres : Le marché est actif avec une bonne demande et une offre très limitée, les hausses se poursuivent.

7 MARS 2022 | TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

POLITIQUES

Les experts s'interrogent sur les impacts du conflit Russo-Ukrainien sur l'agriculture et l'alimentation européennes et françaises. Il n'existe pas de flux commercial de viande bovine avec ces 2 Etats, ou les traversant. Aussi, pour l'élevage allaitant, les impacts seront donc principalement liés aux évolutions des prix alimentaires, notamment des céréales, et de l'énergie, et à leurs conséquences sur les couts de productions.

ENVIRONNEMENT

Créée autour de l'association France Carbone Agri (FCAA), jusque-là centrée sur l'élevage, une nouvelle SAS va voir le jour afin de rassembler l'offre en crédit carbone de l'ensemble des associations spécialisées FNSEA et des chambres. Elle lancera son 3ème appel à projets d'ici le milieu d'année, pour une quantité estimée à 1 Mt de crédits sur toutes les filières. Comme dans le cadre des projets de l'association, 80% du prix de vente reviendra aux agriculteurs, sachant que les crédits de FCAA sont actuellement vendus à 38 €/t.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le Salon de l'Agriculture 2022 a été l'occasion de noter l'attitude constructive des négociants, des abatteurs, des bouchers et de la restauration hors domicile ! Preuve en est, les divers événements qui se sont déroulés et les signatures associées : « Engagement éco-responsable » entre les Artisans-Bouchers et les Eleveurs qui permet la prise en compte de la rémunération des producteurs, « Rémunérascore » entre Lidl et la FNB qui amène au consommateur une vraie transparence des prix payés au producteur, ainsi que les diverses signatures de contrats EGALIM2 lors de ce Salon.

FOCUS

Lors du Salon de l'Agriculture, le renouvellement des générations en élevage ruminants a fait l'objet d'une conférence de presse pour la diffusion d'un nouveau « livre blanc » par la Confédération Nationale de l'Elevage. Pointant les difficultés actuelles et la forte réduction des exploitations, le document trace des objectifs pour renforcer l'attractivité des métiers et faciliter l'installation, dans un contexte où la juste rémunération des producteurs reste la pierre angulaire .

EN REGION

Après une année de suspension, et dans un contexte sanitaire encore incertain, le Salon de l'Agriculture 2022 a finalement été un succès.

Il s'est clôturé ce dimanche, et ce sont plus de 502 000 visiteurs qui se sont pressés porte de Versailles sur les 10 jours.

FAIT DE LA SEMAINE

La CFBCT (Confédération Française des Bouchers Charcutiers Traiteurs) et la FNB ont signé un Engagement éco-responsable entre les artisans bouchers et les éleveurs lors du salon de l'agriculture. L'objectif, une démarche gagnant-gagnant permettant de couvrir à minima la totalité de coûts de production pour les éleveurs, et d'assurer aux bouchers un approvisionnement régulier et de qualité. L'Engagement, signé par les bouchers, sera à annexer au contrat de vente éleveur/boucher.

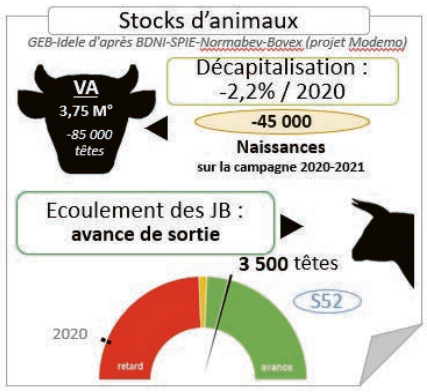
CHIFFRE DE LA SEMAINE

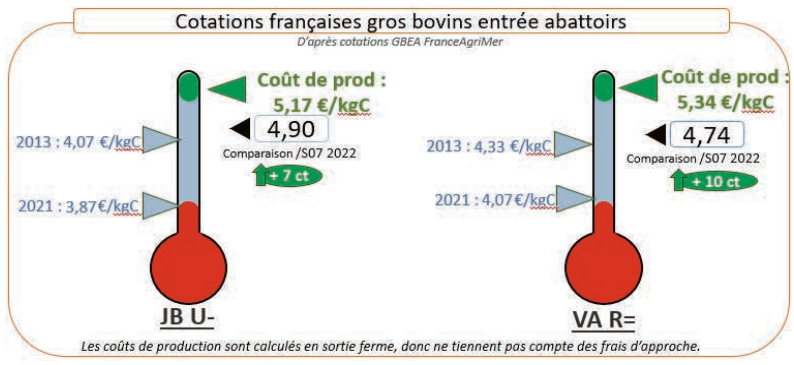
+ 10 ct / kgC

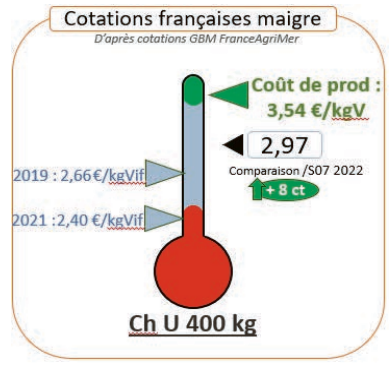
C'est la hausse, en une semaine, du prix moyen pondéré (PMP) des gros bovins, toutes races et catégories confondues. Suite à cette nouvelle hausse, ce prix moyen atteint 4,55 €/kgC (en semaine 8), ce qui est un niveau record. Malheureusement, la hausse des charges atteint elle aussi des niveaux record, et seule la prise du cout de production permettra d'assurer une juste rémunération des éleveurs.

Indicateurs de marché viande bovine - semaine 8

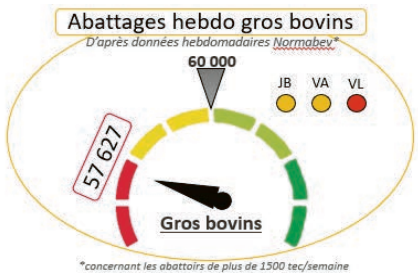
	Abattages France	Exports vif *(têtes dont veaux)*				Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins *(têtes)*	Italie		Espagne		Ecoulement JB viande : avance de sortie		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	**60000 (54 000 si 4 jours)**	**18800 (% /sem.2021)**		**9500 (% /sem. 2021)**		**Abattage hebdo = 12500 têtes**		**5,34**	**5,17**	**3,54**	**Evol 2022/2021**	
S4	57 096	21 029	-8%	9 378	-11%	nc	nc	4,47	4,66	2,77	5,25	+21%
S5	55 503	18 477	-10%	8 985	-3%	nc	nc	4,51	4,69	2,77	5,25	+21%
S6	55 665	19 158	-7%	8 825	-13%	nc	nc	4,57	4,76	2,81	5,34	+23%
S7	55 338	18 567	+4%	9 209	-3%	nc	nc	4,64	4,83	2,89	5,34	+23%
S8	57 627	nc	nc	nc	nc	nc	nc	4,74	4,90	2,97	5,42	+25%

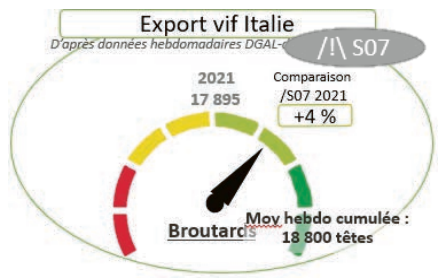














* Sources : Normabev, DGAL-douanes françaises, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

Ovins / Caprins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert — 07/03/2022

Effectif global : 260
Taux de vente : 98 %

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif: 75- Vente : 93%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	32 à 38 kg	3.91	4.03	3.97	-0.12
		38 à 44 kg	3.68	3.98	3.80	-0.15
	R	32 à 38 kg	3.14	3.36	3.33	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif: 46 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.37	1.60	1.49	0.03
M		(M)	1.14	1.42	1.31	

AGNEAUX LAITONS - typologie locale (€/kg vif) — *Effectif: 125 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	32 à 38 kg	4.14	4.31	4.25	0.13
		38 à 44 kg	4.08	4.33	4.22	0.14
		+ 44 kg	3.73	3.98	3.90	0.02
	R	38 à 44 kg	3.79	4.02	3.86	-0.06

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif: 12 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	90.00	96.00	95.00	20.00

CAPRINS (€/tête) — *Effectif: 12 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	F	première qualité	16.00	25.00	21.00	

Offre saisonnière. 98 % de vendus.
Agneaux : il reste quelques lots d'agneaux gris de qualité ordinaire qui laissent progressivement la place à des lots de laitons de bonne qualité qui sont d'avantage recherchés à des cours en progression.
Brebis-Béliers : peu d'offre mais de bonne qualité. Bonne demande.

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) — 28/02/2022

Effectif global : 60

Agneaux gras	110 - 162	(2,89 - 3,95)
Brebis	72 - 125	(1,00 - 1,36)

Cours stables

Prochain marché ovins le lundi 14 mars aux horaires habituels.

Marchés voisins Sancoins (18) — 02/03/2022

Commentaire

Effectif global : 367
Taux de vente : 98 %
Agneaux : les laitons gagnent quelques centimes cette semaine et les agneaux gris et lourds se valorisent plus favorablement que les semaines passées. Le manque de volume dopent les cours. les animaux présentés sont de très bonne qualité.
Brebis : peu d'apports cours reconduits à haussier.

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif: 269 - Vente : 98%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.03	4.26	4.17	0.21
		de 38 à 44 kg	3.90	4.37	4.17	0.07
		+ 44 kg	3.51	3.96	3.84	0.47

OVINS DE BOUCHERIE +1 an (€/kg vif) — *Effectif: 79 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.39	1.76	1.64	0.06

CAPRINS (€/Tête) — *Effectif: 66 - Vente : 96%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F		Première qualité	30.00	50.00	40.00	3.00

Tendance nationales — Semaine 09 (du 28 février au 6mars 2022)

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

En agneaux, l'offre est limitée avec une présentation de bonne qualité. La demande est active avec des cours fermes à haussiers.
En agnelets, l'apport et les cours marquent à nouveau une baisse cette semaine, le marché reste difficile.
En brebis, les apports sont moindres et le commerce plus actif

Cotations nationales régionales des agneaux et brebis de boucherie du 28/02 au 06/03/2022

AGNEAUX		COTATIONS REGIONALES								COTATIONS NATIONALES			
		ZONE NORD				ZONE SUD				MOYENNES DES 2 ZONES			
ETAT ENGRAISSEMENT	CONFORMATION	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg
2 (CIRÉ)	U	-	8,71	8,61	-	-	-	-	-	-	8,71	8,60	-
	Var.		*-0,01*	*0,02*							*-0,01*	*0,01*	
	R	7,95	8,14	7,98	-	-	7,72	-	-	7,88	8,03	7,94	-
	Var.	*0,02*	*-0,01*	*0,03*			*-0,03*			*0,01*	*0,01*	*0,03*	
	O	-	6,65	6,61	-	7,31	-	-	-	7,07	6,78	6,66	-
	Var.		*-0,21*			*0,01*				*-0,07*	*-0,24*		
3 (COUVERT)	U	-	8,48	8,41	7,38	-	-	7,95	7,08	-	8,45	8,32	7,31
	Var.		*0,01*	*0,02*	*0,03*			*-0,02*			*0,02*	*0,02*	*0,03*
	R	-	7,91	7,84	6,88	7,85	7,73	7,37	6,88	7,87	7,78	7,53	6,88
	Var.		*-0,10*	*-0,03*	*-0,04*	*0,03*	*0,03*	*0,01*	*0,16*	*0,04*	*0,02*	*0,01*	*0,05*
	O	6,91	6,87	6,93	6,36	7,40	7,22	6,90	6,28	7,32	7,05	6,92	6,35
	Var.	*-0,08*	*-0,03*	=	*-0,09*	*0,10*	*0,22*	*0,18*	*0,34*	*0,06*	*0,09*	*0,09*	*0,03*
4 (GRAS)	U	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.												
	R	-	-	-	-	-	7,20	6,96	-	-	7,19	6,94	-
	Var.						*-0,04*	*-0,01*			*-0,01*	*0,03*	
	O	-	-	-	-	-	6,77	-	-	-	6,75	-	-
	Var.						*0,21*				*0,30*		

Prix "entrée-abattoir" HT exprimé en euro/kg de carcasse (cinquième quartier inclus) frais de transport inclus.
Zone nord : Légère baisse en agneaux de catégorie inférieure et stabilité en agneaux de pays. **Zone sud :** Application du réseau.

Matériel

Travail du sol

AGRICULTEURS
Vous cessez votre activité
Rachetons tracteurs
Et matériels à l'unité
Ou par lot
Paiement cash
Tél. 07 65 18 46 45

01 - Vends herse 4m Kuhn 2009 attel. semoir NG+ 5 rgs ; andaineur 2 toupies GA Kuhn 6002 ; axiale 4 RM 3572 H réhausse coupe 6m10 varifeed 63 M euros JD 3350 tbé 10000 H.
✆ 06 03 62 57 03

26 - Vends griffon Grenier 13 D. Res. l 1m50 à 1.90 ATE Reg 550 Euros - Herse fixe1.80m 41D 150 euros pasde photos ni mail
✆ 06 03 95 64 56 après 19h

38 - Vends herse quivogne 5m30 hyd sans TVA BE.
✆ 06 84 40 52 66

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques...
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

38 - Vends cultilabour Kuhn EL121-250 cause cessation très bon état.
✆ 06 71 39 41 50

89 - Achète lame niveleuse (1005)
✆ 06 08 46 28 53

Traitement

26 - Vends pulvérisateur Berthoud 600L avec DPAE, Bon état.
✆ 06 08 86 70 54

Arbo-viti

26 - Vends frigo à démonter 180 m3 pour fruits.
✆ 06 86 87 01 93 HR

Epandage

07 - AV semoir engrais Kuhn MDS 710 800E , 20 bruleurs YLO pour tour antigel 400 E, 2 vibroculteurs l 2.50 m 400 E , rateau faneur JF 3m 400 E, gros lot tubes galva diam 17 pour piquet de vigne, compresseur de taille 2 cuves 1000 l 8 enrouleurs 11 sécateurs compresseurs 60 m3 pour marteau piqueur 2000 E
✆ 06 63 59 37 80

Forestiers

01 - Vds acacia coupe en 2m pour faire piquets faire offre.
✆ 06 82 07 33 68



Divers

01 - Vends Chaudière à condensation fioul évacuation ventouse en cheminée, marque De Dietrich - GTUC 120 FF. Année 2011. Vendue avec ses corps. Entretenue chaque année en très bon état. Manuel d'emploi. Achetée neuve 6300 euros, facture à l'appui et factures d'entretien. Photos disponibles sur demande. A démonter sur place.
✆ 06 78 10 68 42

10 - Vends presse NH BB950, - camion Renault prémium 370 avec remorque porte engin 13 T. - pailleuse Altec dt 120, - télescopique JCB 520/50, - pique botte attelage, - jcb et manitou, échafaudage type échelle, - pneu 16-9/38, - roues 385/55 R 22.5, 245/70 R 19.5, - 400/55 R 22.5, 150/55 R 17, - ficelle de presse 300, 250, 150, 130, petit outillage, cuve à gazol de ravitallement 400 litres (1001)
✆ 06 80 03 12 03

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (1002)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Pulve Hardi 600l rampe 12m 3 jets, faneuse Claas 4 toup. 5.40m, andaineur Taarup 3.50, fourche arr Desvoys 2.10m 12 dents, cultipacker 2 roulx. 2.40m.
✆ 04 75 45 24 80 -
06 31 26 47 10





38 - Vends comb doublet reccord 3 m porte à court packer diam 500, 3 rang de dents 1400 h, rem élev à tabac fruits L5m l 2,05 m tond élec liscoop.
✆ 04 74 84 72 44 HR

42 - Vends tombereau faucheuse bineuse à cheval herse 3 M petit bac eau piquet angle chaudière broyeur p. de ter. + divers .
✆ 06 33 79 79 37

42 - Vends remorque 6 T complète bétaillère 3 T + Pompe 400 L contrôle OK + andaineur 340 presse semoir
✆ 04 77 29 10 18

42 - Vends pirouette Kuhn GF 4000 - vis à grain 9 M cellule 115 ch. tracteur IH 423 453 633.
✆ 04 77 75 95 89

67 - Vends vibroculteur Rau 2,90 m. Double rouleaux, très bon état.
✆ 06 72 24 99 84

69 - Vends arceaux serre diam 32 5 m. - Planteuse poireaux 1RSP - 2 Cornadis 5 m. 7 places - Diable roues pleines - Epareuse P11 Europe pour pièces - Epandeur 2 T. Roche.
✆ 07 82 34 29 68

69 - Vends pulvé Super PT 600 Berthoud 2009 40 cv canon orientable trémie d'incorporation 9500 HT - Remorque bétaillère Lambert B30 1993 3 m.*2,12m. 1500 euros 2 p.Ar 1 p. Av à débattre - Canon super Airflow 600 l. 1989 4900 HT.
✆ 07 87 10 77 54
ou 06 81 23 40 71

70 - Rech. Presses BR Claas, Krone, Deutz, Carraro, Welger 120x120. Presses MD -JD, Claas, Rivière. Charrues Clairevoie 3 et 4fers révers. Herses rotatives 2,5 et 3 m. Semoirs à maïs Monosem 4 rgs ferti micro à disque. Tracteurs MF 168-178-188-590-690-698. Faucheuses Kuhn 4 et 5 assiettes GMD. Andaineurs mono rotor Kuhn GA.
✆ 06 83 59 05 70

71 - Vends Cse ret., Manitou 633, pince bot. rond, enrub., 22.000 euros, Tract Renault 65-34MX, 4x4, 10.500 euros, mat. cult.
✆ 06 03 42 06 75

Elevage

42 - Vends tondeuse électrique bovin bon état.
✆ 06 85 50 08 08

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends beau Berlingot Partenaire frigo 04/2012, 211500 km, caisse frigo Lamberet, compresseur thermo-king. Ensemble frigo révisé (3000 euros de facture). Distrib. vidange filtre et CT OK. 2 pneus neige à vendre. Véhicule en parfait état. Prix 9400 euros.
✆ 06 87 05 63 94

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

39 - Quad hytrack 540 STL EPS treuil, t.b.é 1 000 km, TVA récupérable
✆ 06 71 40 55 34

70 - Vends Toyota Land Cruiser 3 portes 2015 113.000 km, très bon état.
✆ 06 30 41 38 06

Achat-Vente

Récolte

01 - Agriculteur vend livre luzerne TB qualité récoltée avec andaineur à tapis.
✆ 06 83 33 41 45

01 - Agriculteur certifié bio vend luzerne bottes HD tarif en fonction de la qualité 115 et 135 euros HT prix départ ferme analyse de fourrage fournie avec.
✆ 06 88 73 70 73

01 - Vends maïs épis vrac ou enrubanné.
✆ 06 16 28 67 72

01 - Vends enrubannage trèfle violet + dactyle bonne qualité récolte 2021 BR.
✆ 06 10 95 87 94

01 - Vends foin 2021 bottes 120x120 prix 80 euros/T et regain bottes rectangulaires 70x90x240 prix 100 euros/T départ ferme.
✆ 06 88 76 67 81

01 - Vends 35 m3 bois billon 3m débardé à scier ou fendre chauffage ou autre. essences diverses - Saint Etienne du Bois.
✆ 04 74 23 61 42

01 - Vends plants charmilles taillées racines nues 1m80 px 8 euros, 1m20 px 5 euros, 15 lauriers 1m px 100 euros ; orgue à pédale 300 euros.
✆ 04 74 25 30 99

01 - Vends piquets acacia 1m90 (acacia de Montagne).
✆ 06 63 37 70 09

01 - Vends 800 piquets châtaigniers 2m appointés ; échaudoire à volailles.
✆ 06 31 39 23 65

01 - Vends foin BR 125 prairie permanente. Récolte bonne condition, très bonne qualité. Livré.
✆ 06 16 28 80 56

01 - Vends cause surplus plants peupliers 2 à 3 euros pièce suivant calibre variété 214.
✆ 06 82 07 33 68

26 - Vends luzerne 2e coupe, très bonne qualité sous abri.
✆ 06 85 52 16 19

26 - Vends enrubannage de luzerne et prairies, 115 bottes.
✆ 06 86 80 25 83

26 - Vends luzerne 1ère coupe, 40 balles rondes en bio. Tuiles Oméga 8-10 occasions.
✆ 06 08 76 06 57

39 - Vente de paille, luzerne, foin, regain rendus livrés.
✆ 06 73 92 81 55

39 - Vends foin 2021 bottes 120x120, prix 30 euros la botte. M. Fumey à Conte
✆ 06 79 00 90 88

42 - Vends bottes rondes de foin et enrubannage2021 - très bonne qualité.
✆ 06 42 23 43 47

74 - A vendre 120 BC foin en 2,20 m, récolte juin/juillet 2021. Bonnes conditions.
✆ 07 71 06 17 97

Fourrage

01 - Vends 10 T de foin de très bonne qualité, issu de prairies naturelles, sur la commune de Marboz (Ain), coupé début juin 2021, conditionné en balles rondes 120X130 - 230kg - 100euros TTC la tonne, à prendre sur place.
✆ 06 72 70 00 83

03 - Dispose foin prairies naturelles 2021 bottes carrées 90x120x240.
✆ 06 84 61 64 45

18 - Vends foin, récolte 2021, 1ère et 2e coupe de très bonne qualité. Livraison possible.
✆ 06 10 78 30 21

18 - Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles, prairies temporaires, 2 catégories de foin dont 1ère excellente qualité et 2e qualité moyenne, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90.
✆ 06 23 87 29 52

26 - Vends foin bottes rectang 70X120X200 et BR 120X120. Luzerne 1er,3e et 4e coupe en BR 120X120. Luzerne 2e coupe BRectang 70X120X200. Grosse qtité livraison possible rayon 20kms maxi.
✆ 06 83 48 29 67

26 - Foin certifié bio prairie nat + luzerne 2e et 3e B.R. prix du marché
✆ 06 51 22 29 62
04 75 76 00 46

42 - Vends foin balles rondes 120X120 année 2021 bonne qualité 42660
✆ 06 75 39 93 75 -
06 74 44 82 48
Laisser message

69 - Vends paille bottes rectangulaires, pressées sèche et luzerne. Stockée sous hangar. Livraison à partir de 10 tonnes.
✆ 04 74 00 30 70

69 - Vends bon foin en BR récolté début juin 2021, luzerne bottes carrées bonne qualité, paille bottes rectangulaires. Panachage possible pour livraison (10 tonnes minimum).
✆ 04 74 00 30 70

Propriété

58 - Cède exploitation agricole 185 ha tout en prairie, secteur Nièvre, élevage charolais (1003)
✆ 06 37 26 78 21

Immobilier

25 - Exploitation laitière à céder totale ou partielle secteur Pontarlier 457 000 l AOP.
✆ 06 42 41 85 88

Location

Agricole

69 - Prends bovins ou équins en pension pour saison de pâturage.
✆ 06 17 34 15 57

71 - 2 ha vignes Julièna coopérative mécani, fermage ou vente.
✆ 03 85 37 45 53

Emploi

Offre

48 - Cherche salarié polyvalent, exploitation allaitante. Possibilité logement St-Chély d'Apcher.
✆ 06 31 67 68 42

71 - Recherche employé polyvalent pour gestion de troupeau allaitant charolais. Personne sérieuse et motivé H/F accepté.
✆ 06 03 00 66 31

71 - Recherche salarié de CUMA CDI 39 h, sérieux, autonome, pour conduite/entretien du parc matériel, secteur La Guiche.
✆ 06 23 38 17 40

74 - Recherche salarié exploitation lait et ETA pour conduite troupeau ou matériel. Logement possible. Salaire évolutif selon motivation.
✆ 06 60 29 24 08

Demande

26 - Berger ovin, plusieurs années d'expérience, cherche place, libre dès ce mois de mars.
✆ 06 93 77 08 44

Divers

42 - Vends piquets châtaigniers 1.80 euros/pièce - cages volailles - scie moteur - bouteille gaz vide.
✆ 06 50 27 01 30
ou 04 77 27 98 29

Mariage

01 - JH 27 ans désire rencontrer JF 22-30 ans naturelle aimant la campagne pour vie à deux. Annonce sérieuse. Ecrire à Ain Agricole - 4 avenue du Champ de Foire sous n°0310 qui transmettra.
✆ 01000 Bourg en Bresse

Animaux

Bovin

01 - Vends 1 repro Charolais HBC 27 mois, 2 repro 15 mois HBC vêlage facile TGS prix raisonnable.
✆ 06 88 76 67 81

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE) et Magistral (RJ), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes, - vaches pleines vêlage février - mars (0309)
✆ 06 28 02 04 05

18 - Vends reproducteurs charolais 13 mois inscritsHBC bonne origine IA et monte naturelle. GAECdeTurcy Fleurier.
✆ 06 23 16 10 19

21 - Vends mâles limousins types mixtes HBL 13 - 15 mois, TB génétique, TGS. GROEN Sébastien - Vic de Chassenay (0109)
✆ 06 78 97 72 28

21 - Vends grand choix de taureaux 1 et 2 ans HBC (vêlage facile), TGS. GAEC Ferroux - Savilly (0807)
✆ 06 84 86 22 72

TdB
Retrouvez nous sur
agribourgogne.fr

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 10 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances,sélection de père en fils depuis longtemps (0802)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage HBC vend 1 taureau de 2 ans et veaux de 15 mois, - génisses de 2 ans, TGS. EARL Gabory Bruno - Jeux les Bard (1007)
✆ 06 87 43 40 33

42 - Vends taureaux Charolais - HBC - vêlage facile - élevage et viande - GAEC Cuisset Gacon - St Germain Lespinasse
✆ 06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59

42 - Vends 10 taureaux Charolais 16 mois - 1 de 4 ans - HBC livraison assurée - gaec Lapendery
✆ 06 33 45 64 39

42 - Vends laitonnes Charolaises HBC TBO - Gaec Cuisset Gacon - St germain Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59

42 - Vends taureau 87.5 % Aubrac élevage - 4 ans - docile - écorné.
✆ 06 38 48 42 77

58 - Vends 1 taureau de 2 ans, fils de Giono ayant sailli, - 19 reproducteurs nés octobre - novembre - décembre 2020, origine IA, certains génotypés, sélectionnés sur les facilités d'élevage : trayon, sabot, sans cornes, caractère, facilité de naissance, aptitude à vêler, lait. François Bouche - inséminateur/éleveur HBC - 58340 Cercy la Tour (0405)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Elevage reproducteurs Limousins vend vaches pleines + mâles repro. de l'année, type viande (0509)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC vend taureaux 2 ans, - veaux 1 an et taureaux adultes. EARL Batho Serge - L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0510)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, - taureaux 2 ans et adultes, vêlage facile, HBC, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (0609)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends reproducteurs charolais 2 ans HBC ou non, TTGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (0607)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends reproducteurs HBC 14 - 15 mois, origine IA, vêlage facile, sans cornes, bonne valeur maternelle. EARL Dominique Compot (0605)
✆ 06 03 59 84 26

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC 2 génétiquement sans cornes + génisses 2 ans pour reproduction. GAEC Deboux - Niault 58110 Chougny
✆ 06 26 01 58 72 - 06 28 58 12 92 - 06 09 97 30 97

58 - Vends semences aux normes de taureaux charolais issus grandes origines. Elevage Batho (0808)
✆ 06 31 81 55 69 - 03 86 58 35 52

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (0806)
✆ 06 47 59 78 09 - 06 37 56 84 66

58 - Vends 3 taureaux de 2 ans, - 14 mâles reproducteurs 1 an HBC, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron Decize (0804)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, grandes origines, gros gabarit, IBR et BVD négatif, prix raisonnable, livraison assurée. GAEC Langlet 58110 Gacogne (0803)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 58230 Allerey vends taureaux 2 ans et 15 mois, vêlage facile (0801)
✆ 06 70 34 71 84

58 - Vends veaux reproducteurs HBC, IBR A dont père vêlage facile. Charetier Anlézy (1006)
✆ 06 37 43 86 56

58 - Vends taureaux 2 ans et 15 mois, type viande et mixte. GAEC Pautet - Savigny Poil Fol (1004)
✆ 06 09 40 50 63 - 03 86 30 85 24

58 - Vends taureaux HBC 15 - 16 mois, vêlage facile, SC ou avec corne, livraison assurée. EARL Colmont (1008)
✆ 06 08 78 05 01 ou 06 99 25 33 53

69 - Vends taureau 7 ans HBL fils de Hamac très bonne production et docilité et jeunes reproducteurs.
✆ 04 78 19 62 10

71 - Vends 20 trx HBC, repro., Gaec Lauryssen succ. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

71 - Vends cse cess, T.B. taureaux repro., HBC, 2 et 3 ans, génisses 2 ans à mettre au taureau, charolais, IBRA, TGS. Dumont J.-P.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Vends taureau 5 ans, très docile et taureaux 2 ans, HBC, TGS, liv. poss. Ducert Claude, Martigny-le-Cte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Élevage Charolais HBC, vend grand choix de taureaux 2 ans et 1 an. EARL Pacaut Jean Marc, 71190 Laizy.
✆ 06 84 10 17 27

71 - Pension pour bovins à partir 1er avril, prairies très bonne qualité, surveillance assurée.
✆ 06 77 37 27 89

89 - Vends 3 taureaux charolais 2 ans HBC, - 50 mâles reproducteurs 2021, - vaches et génisses TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (0211)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

89 - Dispo. à la vente reproducteurs charolais HBC prêt à saillir, origine vêlage facile, plusieurs SC, mixte viande ou élevage, TGS, livraison possible, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent et Maxime (0610)
✆ 06 87 16 54 66

90 - Vends taurillon reproducteur Aubrac 10 mois inscrit HBA + 2 génisses 10 mois HBA.
✆ 06 80 23 63 65

Ovin

26 - Vends jeunes béliers Préalpes du Sud de 7 mois, génotypés et vaccinés paratuberculose + 2 béliers Ile de France de 7 et 10 mois. Livraison possible
✆ 06 30 56 91 13

38 - Vends 60 agnelles mérinos d'Arles bonnes origines 5 mois pour repro ou viande.
✆ 06 81 63 07 83

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

01 - Vends 3 chiots mâle 1/22 croisés Malinois-B. Allemand 200 euros non LOF. N° mère 2502742018856
✆ 06 83 15 59 95 ou 06 63 37 09 68

69 - A réserver Bouvier Bernois non lof nés le 08/02/2022 mère 250269811529545.
✆ 06 84 53 21 10

Bâtiment



71 - Vds 2 broder Collie, pr troupeau, sir n° 829 162 239 00018, nés le 17/11/21, portée de 6, non lof, n° mère 250269811227423.
✆ 06 46 80 30 22

73 - Chiots beaucerons nés le 02/02/2022 non LOF, parents travail sur ovins et bovins. 300 euros vaccinés, tatoués. N° mère : 250269608862076
✆ 06 82 38 70 28

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC**
❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

MODIFICATION

SCEA LES TROIS EPIS

SCEA LES TROIS EPIS, au capital de 168 000 euros, siège. social : 14 Rue de Bresse 21170 FRANXAULT, 404 851 800 RCS. DIJON, AGE du 12/01/2022 : démission de Mme Christine. BOISSARD des fonctions de cogérante au 31/12/2021. Pour. avis

AL22000656

MODIFICATION DE DIRIGEANT

EARL FOURNET DIDIER, capital de 168 395,18 euros, siège. social : La Montagnotte LA VILLENEUVE LES CONVERS 21450. BAIGNEUX LES JUIFS, 328 833 660 RCS DIJON, AGE du. 07/01/2022 : nomination cogérante Mme Alicia FOURNET (La. Montagnotte 21450 LA VILLENEUVE LES CONVERS) à compter du. 03/01/2022. Pour avis

AL22000657

NON DISSOLUTION

AGEO RESOLUTIONS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 RUE MONTMARTRE
21000 DIJON
492 375 019 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/10/2021, l'associé. unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du. Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à. dissolution de la Société. Pour avis. La Gérance.

AL22000665

AVIS

GAEC DES GRANDES NOUES, au capital de 330 600 euros, siège. social :6 Rue du Moulin 21310 RENEVE, 481 637 569 RCS DIJON,. AGE du 17/02/2022 à effet du 31/12/2021 : démission de Mme. Élisabeth CLAIR des fonctions de cogérante, transformation. en EARL, changement de dénomination en DES GRANDES NOUES,. transfert du siège social au 3 Chemin de la Corvée 21310. RENEVE. Pour avis

AL22000918

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

CLOMIUS

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social : Chaussée de l'Europe
21400 CHATILLON SUR SEINE
RCS : DIJON 815 319 785

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2021, et le mandat de la société ROGER LHUILLIER ET ASSOCIES (commissaire aux comptes Titulaire) et de la société AUDIT GESTION CONSEIL (commissaire aux comptes suppléant) étant arrivé à expiration, il a été décidé de ne procéder ni au renouvellement ni au remplacement des commissaires aux comptes.POUR AVIS La Présidente

AL22000925

BOURGOGNE VEHICULES INDUSTRIELS ET UTILITAIRES

BOURGOGNE VEHICULES INDUSTRIELS ET UTILITAIRES. SARL au capital de 480 000 euros. Siège social : 1 Rue Gay Lussac 21300 CHENOVE. 490 739 901 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 21/01/2022, l'AGO a nommé : la SAS AUCAP AUDIT, SAS au capital de 19 840,00 euros, domiciliée 13 rue Nicolas de Condorcet - ZAC des Terres Rousses, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR, 532 729 456 RCS DIJON, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'AGO des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026 et qui interviendra également à titre exceptionnel et de manière rétroactive sur les comptes des exercices clos le 31/12/2018, le 31/12/2019 et le 31/12/2020. Pour avis. La Gérance

AL22000939

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

FINACTIS - SAS au capital de 10 000 euros - Siège social 8, rue Marceau, 21000 DIJON - 902 770 718 RCS DIJON, l'AGE. du 01.03.2022 a décidé d'étendre l'objet social aux. activités de Courtier d'assurance, Toutes prises de. participation dans toutes sociétés et toutes activités. à. compter du 01.03.2022 et de modifier l'article 2 des. statuts. POUR AVIS - Le Président

AL22000955

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

KYOCERA AVX COMPONENTS (SAINT-APOLLINAIRE) S.A.S.
Société par actions simplifiée
au capital de 20.000.000 €
Siège social :
avenue du Colonel Prat
21850 SAINT—APOLLINAIRE
552 064 230 R.C.S. Dijon

Par décision en date du 28 février 2022, l'associée unique de la société KYOCERA AVX COMPONENTS (SAINT-APOLLINAIRE) S.A.S. a décidé avec effet au 28 février 2022, de révoquer Monsieur Evan Meyer SLAVITT de ses fonctions de Membre du comité exécutif de la société. Monsieur Evan Meyer SLAVITT ne sera pas remplacé dans ses fonctions. Cette décision fera l'objet d'une inscription modificative auprès du registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis

AL22000956

DÉMISSION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

AZUR PROPRETE BOURGOGNE

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social
9 Rue de la Mairie
Jours en Vaux - 21340 VAL MONT
823 670 914 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 31 janvier 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Mady EUGENE de ses fonctions de Directeur Général, à compter du 31 janvier 2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis.

AL22000972

CHANGEMENT DE GÉRANT

TERMINUS HOTEL& GRANDE TAVERNE DE DIJON

Société à responsabilité limitée
au capital de 50.000 euros
22 avenue Maréchal Foch
21000 DIJON
015 450 901 RCS DIJON

Par décision du 10 février 2022, l'associé a décidé de nommer en qualité de cogérants Messieurs Vincent AVILA, demeurant à COLOMBES (92700), 8 rue Héloïse et Harold PRADOURA demeurant à NANTES (44000), 1 bis rue du Ballet EN remplacement de Messieurs Christophe MASSUCCO et Bruno MASSUCCO, démissionnaires.Pour avis, la gérance.

AL22000973

NON DISSOLUTION

SAS P.M DEVELOPPEMENT Société par Actions Simplifiée au capital de 188 475 euros Siège social : 2 avenue de la Découverte – Parc Technologique 21000 DIJON 797 972 999 RCS DIJON Le 5/01/2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL22000974

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL EN TRANSFERT.
SARL AUTO BOURGOGNE au capital de 15 000 € 4 Rue de la Grande fin 21121 Fontaine les Dijon . RCS DIJON n° 492 798 863 par décision de l'associé unique du 01/03/2022, prenant effet la 01/03/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 8 Rue Sadi Carnot 21000 DIJON. Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL22001060

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ROUGET GUILLAUME

SASU.au capital de 1000 €
Siège social
18 route de Gilly
21640 FLAGEY ECHEZEAUX
850318320 RCS DIJON.

Aux termes d'une décision en date du 03/01/2022, le Président de la société usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 18 route de Gilly, 21640 FLAGEY ECHEZEAUX au 21 voie Romaine, 21700 SAINT BERNARD à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.Pour avis.Le Président.

AL22000991

CHANGEMENT DE GÉRANT

BRUNO CHRISTOPHE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 euros
14 rue Pierre de Coubertin
Hameau de Mirande
21000 DIJON
338 535 909 RCS DIJON

Par décision du 10 février 2022, l'associé a décidé de nommer en qualité de cogérants Messieurs Vincent AVILA demeurant à COLOMBES (92700) 8 rue Héloïse et Harold PRADOURA demeurant à NANTES (44000) 1bis rue du Ballet, en remplacement de M. Christophe MASSUCCO, démissionnaire.Pour avis, la gérance.

AL22000993

NOMINATION DE CO-GÉRANT

PIERRE-YVES COLIN-MOREY

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 200 000 euros
Siège social
2 chemin du Puits Merdreaux
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
441 129 871 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er JANVIER 2022, l'associée unique a nommé en qualité de cogérant Monsieur Pierre-Yves COLIN, demeurant 4 rue de la Murée à CHASSAGNE-MONTRACHET (21190), pour une durée indéterminée. Pour avisLa Gérance

AL22000994

DÉMISSION DE GÉRANT

EARL DE LA COLOMBIERE

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Société civile
au capital de 258 492,55 euros
Siège social
Ferme de Sèche Bouteille
21400 PRUSLY-SUR-OURCE
332 481 555 RCS DIJON

La collectivité des associés réunis en assemblée générale le. 1er février 2022 a pris acte du retrait et de la démission. de ces fonctions de gérant de Monsieur Dominique LOMBAERT. sans être remplacé et ce à compter de ce même jour. POUR. AVIS La gérance.

AL22001000

CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR

CARRIERES BOURGOGNE SUD

Sigle : CBS
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000.000 €
Siège social
9 RUE PAUL LANGEVIN 21300
CHENOVE
515 920 213 R.C.S. Dijon

En date du 22/02/2022, l'Assemblée Générale a pris acte de la démission de Monsieur Loïc MAILLOT. La société EQIOM,. La société Entreprise Hubert Rougeot Meursault. De leur mandat d'administrateur de la société. Il ne sera pas pourvu à leur remplacement. Pour avis.

AL22001004

MODIFICATIONS DES STATUTS

HOTEL CONTINENTAL

Société par Actions Simplifiée
au capital de 120.000 euros
7 rue Albert Rémy – 21000 DIJON
015 750 557 RCS DIJON

Par décisions du 10 février 2022, les associés ont décidé :- de nommer la société HPVA PARTICIPATIONS, 37 rue des Mathurins, 75008 PARIS – 808 462 154 RCS PARIS, en qualité de présidente, en remplacement de Monsieur Bruno MASSUCCO, démissionnaire,- d'augmenter le capital social de 92.360 € puis de 2.867.321 pour le porter à 3.079.681 €. Pour avis, la présidence.

AL22001010

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

FOCH HOTELLERIE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 92.500 euros
22 Avenue du Maréchal Foch
21000 DIJON
403 079 007 RCS DIJON

Par décision du 10 février 2022, l'associée a décidé de nommer la société HPVA PARTICIPATIONS, 37 rue des Mathurins, 75008 PARIS – 808 462 154 RCS PARIS, en qualité de présidente, en remplacement de M. Bruno MASSUCCO, démissionnaire. Pour avis, la présidence.

AL22001011

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

BOURGOGNE HOTEL

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50.000 euros
12 rue Pierre de Coubertin
Hameau de Mirande – 21000 DIJON
395 239 544 RCS DIJON

Par décision du 10 février 2022, l'associée a décidé de nommer la société HPVA PARTICIPATIONS, 37 rue des Mathurins, 75008 PARIS – 808 462 154 RCS PARIS, en qualité de présidente, en remplacement de M. Christophe MASSUCCO, démissionnaire.Pour avis, la présidence.

AL22001012

MODIFICATIONS DES STATUTS

NEXEN AVOCATS

GEOLIVESNC
au capital de 980 000 €
Siège social
444 chemin du Bief del'Etang Neuf
01960 PERONNAS904 130 945
RCS BOURG EN BRESSE

L'AGE du 23/02/2022 a décidé de remplacer l'objet social par « l'activité de vente de tabac,d'articles de papeterie et de presse, de librairie,loto, jeux, bimbeloterie, cadeaux », de transférer le siège social au 20 rue Fagon 21700 NUITS ST GEORGES à compter du même jour, et de modifier les articles 2 et 4 des statuts. Le gérant est M. Philippe CASSANO, demeurant444 chemin du Bief de l'Etang Neuf 01960 PERONNAS. Nouvelle immatriculation sera faite au RCS de DIJON.

AL22001013

ACTIGEST S.A.R.L

MODIFICATION DU CAPITAL

DIJON PIECES AUTOMOBILES

SAS au capital de 20 000 euros
porté à 150 000 euros
Siège social
20 rue Aristide Briand
21300 CHENOVE
753 575 968 RCS DIJON

Du procès-verbal de l'AGE du 24/02/2022, il résulte que le. capital social a été augmenté de 130000 euros par. incorporation de réserves. L'article 7 des statuts a été. modifié. POUR AVIS

AL22001021

NOMINATION DE CO-GÉRANT

COTE D'OR INVESTISSEMENTS

Société civile immobilière
au capital de 5 000 euros
Siège social : rue du Glacis
21190 MELOISEY
818 740 219 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'AGM du 22/11/2021 Monsieur. Andrew BAKER, demeurant c/- Nicholas Nguyen Bentleys NSW 60. Margaret Street Sydney NSW 2000 AUSTRALIE a été nommé en. qualité de cogérant pour une durée illimitée en remplacement. de Madame Lisa SHAKESPEARE. Modification sera faite au. Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis La. Gérance

AL22001031

TRANSFORMATION

LA BOITE DE JEU

SARL au capital de 9 000 €uros
Siège social : 21310 ARCEAU
3 che des Pâtis
798 675 047 R.C.S. DIJON

Aux termes d'un acte unanime des associés en date du 25/02/2022, il a été décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés Il a été décidé de nommer en qualité de président M. Benoit BANNIER et il a été confirmé les fonctions du Cabinet MAZARS, Commissaire aux comptes de la Société. Le dépôt légal sera effectué au RCS de DIJON.

AL22001038

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

LMK
Société Civile Immobilière au capital de 10 000 euros
Siège social : Zone d'activités du Champs du Bois - 21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE
824 352 470 RCS DIJON
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2021 a pris acte de la démission de Mme Marine KONCZEWSKI de ses fonctions de cogérante de la société avec effet au 30 décembre 2021 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Monsieur Antoine KONCZEWSKI continuera d'assumer seul les fonctions de gérant.La Gérance

AL22001040

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

DIVERS

SCP Bruno ESPERANDIEU
François MARTIN, Damien LEO
et François SAVIOLI
Notaires
14 rue Pasteur, 21000 DIJON

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître François MARTIN, notaire associé à DIJON, le 21 décembre 2021,Monsieur Joël, Maurice, Louis SIMON, retraité, né à TORCY-ET-POULIGNY (21460), le 23 novembre 1958, et Madame Edith, Huguette BOUHOT, retraitée, née à SAINT-DENIS (93200), le 26 novembre 1958, demeurant à CHENOVE (21300), 10, rue des Chênevarys, mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de TORCY ET POULIGNY (21460), le 10 août 1996, ont aménagé leur régime matrimonial, en prévoyant une clause de préciput sur les actifs patrimoniaux composant la communauté.Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à DIJON (21000), 14 rue Pasteur, au siège de l'office de Maître François MARTIN où il a été fait, à cette fin, élection de domicile. (N° CRPCEN : 21009)En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de DIJON. Pour InsertionMe François MARTIN

AL22000992

safer Bourgogne Franche-Comté

CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 07/03/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BOUZE-LES-BEAUNE : Parcelles en nature de terre et vigne AOC BOURGOGNE HAUTES COTES DE BEAUNE
Urbanime : Zone N du PLU
1 ha 02 a 80 ca - La croix barillien: B-158-807[159]-808[159] - Le vignolle: B-281-282 - Les follos: C-486
COURCELLES-FREMOY : Parcelle en nature réelle de Pâture
Commune couverte par le RNU
2 ha 36 a 80 ca - Le rochelot: ZL-27
CHAMPEAU-EN-MORVAN: Taillis sous futaies Zone N du PLU
3 ha 01 a 64 ca - Teureau de montabon
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 28/03/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22001030

LEGATIS DIJON GENLIS Notaires de France

SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS »,
titulaire d'un Office Notarial
à DIJON (Côte d'Or),
1 Place de l'Europe -Simone Veil
avec bureau permanent
à GENLIS (Côte d'Or),
25 Avenue de Sprendlingen,
CRPCEN 21012

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Marion VIGNERON, Notaire à Dijon, le 7 mars 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre: Monsieur Sébastien Henri René BAUMANN, chef de rayon, et Madame Mélanie Yannick Madeleine CARLET, comptable, demeurant ensemble à IZIER (21110) 15 rue du Clair Bois. Mr né à DIJON (21000) le 19 avril 1993 et Mme née à DIJON (21000) le 21 septembre 1994, mariés à la mairie de IZIER (21110) le 7 octobre 2017 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Marion VIGNERON.

AL22001055

DISSOLUTION LIQUIDATION

ELYPS'IA

CLÔTURE DE LIQUIDATION

C.N.S.V

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 3 000 €
Siège social et siège de liquidation
5 B rue d'Hauteville 21121 Daix
500 675 814 RCS DIJON

L'AG du 31/12/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Stéphane VALS, demeurant 5B rue d'Hauteville 21121 Daix, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL22000691

DISSOLUTION

JALAPE EVENT
SAS au capital de 20.000,00 euros
Siège social : 20, Route de Charrey
21170 ESBARRES
RCS DIJON 538 911 074

Par décisions du 23/02/2022, l'associé unique a :
- décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation
- nommé comme Liquidateur M. Daniel PERRIN, demeurant au 20, Route de Charrey, 21170 ESBARRES, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au 20, Route de Charrey, 21170 ESBARRES, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Mention au RCS de DIJON.

AL22001028

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CORINNE STRAUSS CONSEILS Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 7 500 euros Siège social : 155 avenue Victor Hugo 21000 DIJON 507 810 943 RCS DIJON
Aux termes d'une décision en date du 31.12.2021, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.12.2021et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Corinne STRAUSS, demeurant 155, avenue Victor Hugo 21000 DIJON, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé.155, avenue Victor Hugo 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL22000953

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CORINNE STRAUSS CONSEILS Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 7 500 euros Siège social et siège de la liquidation: 155 avenue Victor Hugo 21000 DIJON 507 810 943 RCS DIJON-
Aux termes d'une décision en date du 31.12.2021,, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Corinne STRAUSS, demeurant 155, avenue Victor Hugo 21000 DIJON,de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis Le Liquidateur

AL22000954

DISSOLUTION

DISTRIBUTION ET D'INSTALLATION

TECHNIQUES ELECTRICITECOMMUNICATION SODITECS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7630 euros
Siège : 3 B rue Aristide Berges
21800 SENNECEY LES DIJON
RCS DIJON478 086 366

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31.12.2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à du 31.12.2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Raul Fernando RODRIGUES DIAS demeurant 3 B rue Aristide Berges, 21800 SENNECEY LES DIJON pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif,et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 3 B rue Aristide Berges, 21800 SENNECEY LES DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL22000997

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PHARMACIE DES BRUYERES

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social
47, rue Maxime Guillot
21300 CHENOVE
Siège de liquidation
4, rue Jean Vilar - 21240 TALANT
328 999 032 RCS DIJON

Par décision du 15/12/2021, l'associée unique, après avoir. entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte. définitif de liquidation, déchargé Geneviève VAN MALDEREN,. demeurant 4, rue Jean Vilar - 21240 TALANT, de son mandat de. liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé. la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation. sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en. annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société. sera radiée dudit registre. Pour avis, Le Liquidateur.

AL22000998

DISSOLUTION

HUMAN SERVICES 21

SARL au capital de 2000 euros
Siège social
85 RUE SAINT FIACRE
21800 Quetigny
843 711 318 RCS de Dijon

L'AGE du 28/02/2022 a décidé la dissolution et sa mise en. liquidation amiable à compter du même jour, nommé. liquidateurs Mme LEFEBVRE MAGALI, demeurant 85 RUE SAINT. FIACRE 21800 Quetigny et Mme PUTHET CHRYSTELLE, demeurant 85. BOULEVARD MANSART 21000 Dijon, et fixé le siège de. liquidation au siège social.Mention au RCS de Dijon

AL22001020

DISSOLUTION

ALMAZ

ALMAZ
SARL au capital de 2 000 €
Siège social : 12 rue de Provence
21121 FONTAINE LES DIJON
818 186 959 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 04/03/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 04/03/2022, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Alain MAZZOCUT demeurant 3b rue Charles Bombonnel, 21000 DIJON avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 12 rue de Provence 21121 FONTAINE LES DIJON adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL22001033

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE G. BLIGNY
Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 80 000 euros
Siège social : 34 rue d'Alsace – 21200 BEAUNE
Siège de liquidation : 101 avenue des Blanches Fleurs – Résidence la Californie – 21200 BEAUNE
517 120 176 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 14 février 2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jacques Bligny, demeurant 101 avenue des Blanches Fleurs – Résidence la Californie – 21200 BEAUNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL22001046

➜ CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la Société GARRIDO OLVERA SARL unipersonnelle au capital de 1 000 euros, Durée : 99 ans, Siège social : 13 ter rue Marguerite Thibert 21000 DIJON, Objet : Commerce, notamment sur internet, de produits alimentaires, de vêtements, de chaussures, d'accessoires de modes, d'articles de décoration. La gérante est Madame Janeth GARRIDO OLVERA demeurant 13 ter rue Marguerite Thibert 21000 DIJON Pour avis – la gérance

AL22000901

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 17 février 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile.
Dénomination sociale : PRODELMA.
Siège social : 48 Avenue de la Sablière – 21200 BEAUNE,
Objet social : L'acquisition, la gestion, la cession de toutes participations dans toutes sociétés commerciales, immobilières, industrielles ou financières, comme également dans tous autres secteurs ; Toutes opérations financières et commerciales se rattachant à la gestion de participations ou susceptibles de les faciliter, de les améliorer, de les consolider, de les développer, de les sauvegarder ; L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; Accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; La Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 2.000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.
Gérance : Mme Audrey MARSELLI, demeurant CCAS 26 Boulevard du 14 juillet – 66420 LE BARCARES
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL22000920

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LADOIX SERRIGNY du 17 février 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : **S.A.R.L. DASS**
Siège social : 7 rue de l'arrière Cour - Cidex 39 - 21550 LADOIX SERRIGNY
Objet social :
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, meublé ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société
- la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 500 euros
Gérance : Madame Elodie DA SILVA ALMEIDA – 7 rue de l'arrière Cour – Cidex 39 – 21550 LADOIX SERRIGNY
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22000936

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature électronique en date du 1er mars 2022, il a été formé une Société à Responsabilité Limitée régie par les articles L 223-1 et suivants du code de commerce.
DENOMINATION : **SFC&CO**
SIEGE SOCIAL : 26 Rue des Jardins 21800 SENNECEY LES DIJON
OBJET : La société a pour objet d'acquérir, de détenir, de gérer toutes participations dans tout secteur économique. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions de parts, d'obligations, et de titres de toutes sortes dans des sociétés ayant une activité économique.
- la société a de même pour objet l'assistance et le conseil de toute personne physique ou morale en tous domaines où la législation et la réglementation en vigueur ne l'interdit pas et notamment, en matière de gestion, de marketing et d'action commerciale, immobilier meublé ou non meublé.
- en fin et plus généralement, la société a pour objet de réaliser toutes opérations, commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement, tant en France qu'à l'étranger.
DUREE : 99 ans
CAPITAL SOCIAL : 20.000 Euros
GERANCE :Monsieur Stéphan CHARCHAUDE – 26 Rue des Jardins 21800 SENNECEY LES DIJON
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON
Pour avis
LA GERANCE

AL22000938

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en date, à Dijon, du 1e mars 2022, reçu par Me Maël VIARD, notaire à Dijon, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MELO.
Forme : Société Civile.
Objet : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous droits et biens mobiliers et immobiliers et, plus particulièrement, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet.
Durée de la société : 99 année(s).
Apports en numéraire : néant
Apports en nature : Apports de titres pour 360.000 EUR
Capital social fixe : 360.000 EUR.
Cession de parts : Agrément dans tous les cas.
Siège social : 2, rue du Pâtis 21350 THOREY-SOUS-CHARNY.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.Gérant : Madame Mélanie VOISARD demeurant à THOREY-SOUS-CHARNY (21350) 2, rue du Pâtis.
Gérant : Monsieur Laurent GRIMALDI demeurant à THOREY-SOUS-CHARNY (21350) 2, rue du Pâtis.
Pour avis.

AL22000945

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée en date du 1er mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : LE CHAMBOULE-TOUS. Siège social : 15 rue Charles Dullin 21240 TALANT. Objet social : Restauration sur place et à emporter, traiteur, épicerie. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 10 000 euros. Gérance : Monsieur Denis BORDINAT, demeurant 36 rue Victor Hugo 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE et Monsieur Christophe GIRAULT, demeurant 9 rue Charles Dumont 21000 DIJON. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL22000950

SCI LAMARTINE
SCI.au capital de 1000 €
Siège social
3 rue Nicolas de Condorcet
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 21/02/2022 à CHEVIGNY ST SAUVEUR, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:Forme sociale:Société civile immobilière.Dénomination sociale:SCI LAMARTINE.Siège social:3 rue Nicolas de Condorcet, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR.Objet social:L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.Durée de la Société:99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.Capital social:1000€, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance:Monsieur Thomas GUILLAUD demeurant 5 rue au pré du bain 21490 ST JULIEN.Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis pour les associés, conjoints, ascendants ou descendants du cédant - agrément des associés représentant les deux tiers des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.Pour avis.La Gérance

AL22000995

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 21 février 2022 à LAIGNES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiéeDénomination : DE LA CRÊTE D'ORSiège : 11 Route de Tonnerre – 21330 LAIGNES Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétésCapital : 2 000 eurosObjet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritimeExercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.Président : M. Romain LIGER, demeurant 44 Grande Rue – 21160 PERRIGNY LES DIJONDirecteur général : Monsieur Romain VIALA, demeurant 6 Rue du 11 Novembre – 21330 LAIGNESLa Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJONPOUR AVIS, Le Président

AL22001016

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 4 mars 2022 à PULIGNY-MONTRACHET (21190), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:DENOMINATION : BENOIT ENTE FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée SIEGE SOCIAL : 4 Rue de la Mairie – 21190 PULIGNY-MONTRACHET OBJET : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 Code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :- les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;- les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés CAPITAL : 7 500 Euros constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire GERANCE : M. Benoît ENTE demeurant 4 Rue de la Mairie – 21190 PULIGNY-MONTRACHET pour une durée indéterminée CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de DIJON.Pour avis. Le Gérant.

AL22001017

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ASS en date du 22/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : DETENTE GOLF ET ANIMATIONS NANCAY SOLOGNE
FORME : SAS
SIEGE SOCIAL : 6, Boulevard Georges Clémenceau, 21000 DIJON
OBJET : meublés de tourisme, organisation d'activités de détente sur site et à proximité
DUREE : 99 années
CAPITAL : 1.000,00 euros
PRESIDENT nommée pour une durée indéterminée : M. Jean-Pierre COUREAU demeurant au Domaine les Aisses, 41300 SALBRIS.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité absolue des voix des associés disposant du droit de vote.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL22001035

NIÈVRE

➜ MODIFICATION

TRANSFORMATION

OLYNTHOS

société civile au capital de 384 170 €
Siège social : 126A Avenue de Paris
58320 POUGUES-LES-EAUX
882.822.067 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 14/02/22 a décidé à compter du même jour la transformation de la société en SARL, la modification de l'objet social, pris acte de la modification de l'adresse du siège social et nommé Hubert JUILLET en qualité de gérant. Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :
Forme : Ancienne : société civile ; Nouvelle : société à responsabilité limitée
Objet : Ancienne : - l'acquisition, la détention, la gestion et la cession, sous toutes leurs formes, de toutes participations ou de contrôle de toutes sociétés, - la prestation de tous services vis-à-vis des filiales concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie du groupe, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, - l'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, - Et, généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la société.
Nouvelle : - l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer ; - le conseil en gestion et le management d'entreprises ; - et notamment, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance au bénéfice des filiales et participations de la société concernant notamment les achats, la gestion de trésorerie du groupe, les fonctions de direction administrative, technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, la définition de l'encadrement des politiques de management, l'assistance, la stratégie et la politique financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, la stratégie et la politique de diversification, la recherche de partenariats et croissances externes ; - dans le cadre de l'animation de ses filiales et participations, la définition de directives relatives à l'impulsion et à la mise en œuvre de décisions stratégiques.
Siège social : Ancienne : 126A avenue de Paris – 58320 POUGUES-LES-EAUX. Nouvelle : 3472 avenue de Paris – 58320 POUGUES-LES-EAUX.
Administration : Ancienne : Hubert JUILLET : gérant-associé ; Nouvelle : Hubert JUILLET, 3472 avenue de Paris, 58320 POUGUES-LES-EAUX, gérant.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL22000921

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ALFI
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €
Siège social : 3, rue des Conrade – 58000 NEVERS
532 483 419 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 01/12/2021, l'Associée Unique a décidé à compter du même jour d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et de tous instruments financiers – Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et de modifier en conséquence l'article OBJET SOCIAL.

AL22000946

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS HIVE GAMES
SAS au capital de 7700 €
Siège social : 44 avenue du 85ème de ligne - 58200 Cosne Cours Sur Loire
RCS 822 589 966 NEVERS
Par décision en date du 05/01/2022, L'AGE a décidé :
- De transférer le siège social au 49, rue du Colonel Rabier 58200 Cosne Cours Sur Loire et ce à compter de ce jour.
- De nommer Monsieur Rémy LEMOYNE demeurant 126 Bis rue Emile Combes 58200 Cosne cours sur Loire Président à compter de ce jour.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL22000982

MODIFICATION DU CAPITAL

SCP JP JACOB

Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre), le 30/12/2021, publié au SPFE de NEVERS 1, le 31/1/2022 vol 2022P N° 962,Le capital social du GFA DU PAVILLON, dont le siège social est à BILLY SUR OISY (Nièvre) «Savigny», immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 384 592 226, qui était de 396.672,34 euros, a été porté à 455.482,34 euros au moyen d'apports immobiliers pour un montant global de 58.810 euros effectué par divers associés.Les statuts ont été modifiés en conséquence à compter du 30/12/2021. Article : CAPITAL SOCIAL Nouvelle mention : Le capital social qui lors de la constitution de la société était de 396.672,34 euros a été porté à 455.482,34 euros, divisé en 2.988 parts de 152,44 euros chacune numérotées de 1 à 2988.POUR AVIS Me JACOB, Notaire

AL22000977

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de la collectivité des Associés en date du 9/2/2022, les associés du GFA DU PAVILLON au capital de 455.482,34 euros dont le siège social est à BILLY SUR OISY (Nièvre) «Savigny», immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 384 592 226, ont nommés comme unique gérant de ladite société : Mr VERNILLAT Benoit, dt à MORACHES (Nièvre) lieudit «Le Bourg», en remplacement de Mme Bernadette SOENEN née MOREAU, dt à BILLY SUR OISY (Nièvre) 2 route de Clamecy, démissionnaire, et de Mme VERNILLAT Isabelle née SOENEN, dt à PAZY (Nièvre) St Grémange, décédée à DIJON (21000) le 30/11/2019.En conséquence, ladite société sera à compter du 9/2/2022, gérée par Mr Benoit VERNILLAT.POUR AVISLe Gérant.

AL22000978

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de la collectivité des Associés en date du 9/2/2022, les associés de l'EARL de BILLY PAZY, dont le siège est à PAZY (Nièvre) Saint-Grémange, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 398 233 494, Ont nommés comme co-gérants, sans limitation de durée : - Mr Benoit VERNILLAT, dt à MORACHES (Nièvre) lieudit «Le Bourg», et - Mr VERNILLAT Thierry dt à PAZY (Nièvre) Saint-Grémange, en remplacement de Mme VERNILLAT Isabelle née SOENEN, dt à PAZY (Nièvre) Saint Grémange, décédée le 30/11/2019 à DIJON (21000).En conséquence, ladite Société sera à compter du 9/2/2022 gérée par Messieurs Benoit et Thierry VERNILLAT, co-gérants.POUR AVIS Le Gérant

AL22000979

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de la collectivité des associés en date du 9/2/2022, les associés de la SARL TRAVAGRI, au capital de 65.000 euros dont le siège est à PAZY (Nièvre) Saint Grémange, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 792 889 198, ont nommés comme co-gérants de la société sans limitation de durée : - Mr VERNILLAT Thierry, dt à PAZY (Nièvre) Saint Grémange, et - Mr VERNILLAT Benoit, dt à MORACHES lieudit «Le Bourg», en remplacement de Mme VERNILLAT Isabelle née SOENEN, dt à PAZY (Nièvre) Saint Grémange, décédée à DIJON (21000) le 30/11/2019.En conséquence, ladite société sera à compter du 9/2/2022 gérée par Messieurs VERNILLAT Thierry et Benoit, co-gérants.POUR AVISLe Gérant.

AL22000983

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de la collectivité des Associés en date du 9/2/2022, les associés de la SCI DE ST JEAN, au capital de 6.097,96 euros dont le siège est à PAZY (Nièvre) Saint Grémange, immatriculée au RCS de NEVERS (Nièvre) sous le n° 422 591 305, ont nommés comme unique gérant pour une durée illimitée : Mr VERNILLAT Thierry, dt à PAZY (Nièvre) Saint Grémange, en remplacement de Mme VERNILLAT Isabelle née SOENEN, dt à PAZY (Nièvre) Saint Grémange, décédée à DIJON (21000) le 30/11/2019.En conséquence, ladite société sera à compter du 9/2/2022 gérée par Mr VERNILLAT Thierry, seul.POUR AVISLe gérant

AL22000984

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SARL BONNOT IMMOBILIER

société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 €
Siège social
34 Rue de la Rotonde 58000 NEVERS
818.757.759 RCS NEVERS

Par décision en date du 01/02/2022, l'associé unique a décidé de modifier, à compter du même jour, l'objet social et a modifié en conséquence l'article 2 des statuts.
Ancienne mention : agence immobilière, prise de mandats de vente, visites, publicités diverses, gestion immobilière, administrateur de biens, régie d'immeubles et intermédiaire pour la vente de fonds de commerce et biens immobiliers, courtage en assurance et en crédit, toutes activités annexes et connexes à la profession d'agent immobilier, marchands de biens, prise de mandats de recherche, prospection, visites et sélections de biens immobiliers, constitution des dossiers techniques avec photos numériques, organisation et accompagnement lors des visites des biens immobiliers, collecte des documents nécessaires, contact avec les syndics, conseils et négociation du prix d'achat, collaboration et négociation entre professionnel de l'immobilier, aide dans l'estimation des travaux et la constitution du dossier de prêt, assistance de la naissance du projet immobilier jusqu'à la signature de l'acte définitif, conseils en décoration et aménagement ou réaménagement de l'espace, idées décoratives pour l'intérieur et l'extérieur, ou toute activité se rapportant à l'objet.
Nouvelle mention : agence immobilière, prise de mandats de vente, visites, publicités diverses, gestion immobilière, administrateur de biens, régie d'immeubles et intermédiaire pour la vente de fonds de commerce et biens immobiliers, courtage en assurance et en crédit, toutes activités annexes et connexes à la profession d'agent immobilier, prise de mandats de recherche, prospection, visites et sélections de biens immobiliers, (le reste de l'objet social demeure inchangé). RCS NEVERS.

AL22001008

MODIFICATION DU CAPITAL

GEOSMARTIC

Société par Actions Simplifiée
au capital de 13 000 €
porté à 14 740 €
Siège social :
1, rue de Venille –
58000 SAINT-ELOI
840 400 733 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associé Unique du 17/02/2022 et du 03/03/2022 et des décisions collectives des associés du 03/03/2022 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :
- Dénomination à effet du 17/02/2022 :
* Ancienne mention : INTEGRALE DRONE
* Nouvelle mention : GEOSMARTIC
- Capital social à effet du 03/03/2022 :
* Ancienne mention : 13 000 €
* Nouvelle mention : 14 740 €
Pour avis

AL22001037

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ROUTE OUEST

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 7 500 EUROS
13 Rue Michel Baroin
58230 OUROUX EN MORVAN
447 729 419 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 03/03/22 à OUROUX EN MORVAN, l'associé unique a décidé de procéder à l'extension de l'objet social de la société à l'activité suivante :
- La fabrication et la conception de décors et d'accessoires
pour le cinéma.
De nouveaux statuts ont été adoptés.
Pour avis et mention

AL22001048

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

GALIEN LPS

SAS au capital de 1.000.000 euros
Siège Social : 22 rue Edme Laborde
Parc d'Activités Nevers Saint-Eloi
58000 NEVERS
815 068 077 RCS NEVERS

Aux termes des décisions du président

en date du 22 février. 2022, M. Franklin-Louis Hardouin DELAYE demeurant 35/37. Grosvenor Square Appartment 34 Londres W1K 2HN (Royaume-Uni). a été nommé à compter de ce jour et pour une année en. qualité de directeur général, en remplacement de M. Damien. PARISIEN, révoqué.

AL22001051

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

MODIFICATION DU CAPITAL

FRANCOIS POUENAT

SARL au capital de 100.000 euros
Siège social : 20, rue Joseph-Marie Jacquard
Module n° 3 – 58640 VARENNES VAUZELLES
497 496 430 RCS NEVERS

Le 10 février 2022, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital pour le porter de 10.000 € à 100.000 €.
Pour avis, le gérant
François POUENAT

AL22001052

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

BATTERIES ACCUS TECHNOLOGIES

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 8 rue Denis Papin,
58640 VARENNES-VAUZELLES
509 948 659 RCS NEVERS

Par décisions de l'associé unique du 09/02/2022, la dénomination sociale BATTERIES ACCUS TECHNOLOGIES a été modifiée et devient ECOBAT BATTERY FRANCE SAS. Les statuts ont été mis à jour.

AL22001053

Acacia legal

NOMINATION DE CO-GÉRANT

CLEMMAD

SCI au capital de 100 euros
Siège social :
27 rue des Manadiers
13310 Saint-Martin-de-Crau
898 463 856 RCS de Tarascon

L'AG Mixte du 17/02/2022 a décidé de :
- Nommer en qualité de Co-Gérant M. GALLUZZO Elie, demeurant RD 65, route de Roquefavour, 13122 Ventabren, en remplacement de M. GALLUZZO Louis, à compter du 17/02/2022
- Nommer en qualité de Co-Gérant M. TIXIER Michael, demeurant 11, route des Robards, 58440 La Celle-sur-Loire, à compter du 17/02/2022
- Transférer le siège social 23 rue des Réservoirs «La Croix de Bois» 58400 La Charité-sur-Loire

Objet social : L'acquisition et l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et bien immobiliers
Durée : expire le 21/04/2021
Radiation au RCS de Tarascon et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL22001057

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

S.A.S. TERRE D'EVI BIO

au capital de 1 500 €
Siège social :
43, boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES VAUZELLES
849 919 469 RCS NEVERS

L'A.G.E. du 05 février 2022 a décidé :
- de transférer le siège social du 43, boulevard Camille Dagonneau, 58640 VARENNES VAUZELLES au 10 Rue des Ardilliers - 58000 NEVERS à effet du 12 janvier 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- d'étendre l'objet social à l'activité de restauration rapide, petits déjeuners et glaces, à emporter, à effet du 12 janvier 2022 et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis
Le Président

AL22001062

➜ GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me S. KOWAL, notaire à CORBIGNY (58800), le 28 février 2022 et enregistré à NEVERS 1 le 2 mars 2022, dossier 202200006429, référence 2022N00107,
La société **LFJ**, SARL au capital de 1500 EUROS, siège social à CORBIGNY (58800), 24,avenue Saint-Jean, SIREN 810704098 RCS NEVERS.
A vendu à
Mme Fanny Marie **PERREAU** (née le 7/09/1995) demeurant à CERVON (58800), Cour de l'ancien château, Certaines,
Un fonds de commerce de soins esthétiques et conseils en esthétique, exploité à CORBIGNY(58800), 24, avenue Saint-Jean.
RM de la Nièvre n°810 704 098 RM 58 (code APE 9602B) - SIRET 810 704 098 00013
Moyennant le prix de :25 000,00€ dont 8 900,00€ d'éléments incorporels et 16 100,00€ d'éléments corporels.
Jouissance au 28 février 2022
Oppositions en l'office notarial de Corbigny, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au BODACC.
Pour unique insertion.

AL22001039

➜ DIVERS

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE DECIZE

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que l'Assemblée Générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration au siège de la caisse et se tiendra à huis clos conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
Si vous désirez suivre l'Assemblée Générale, nous vous proposons une retransmission audio et vidéo de la séance depuis votre espace de banque à distance. Les modalités d'accès sont disponibles sur simple demande auprès de votre Caisse que vous pouvez contacter au numéro suivant TEL. 03 86 25 55 11 ou à l'adresse suivante 02507@creditmutuel.fr.
L'Assemblée se tiendra le JEUDI 31 MARS 2022 et à 18:30 heures
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat
07 Variation du capital social
08 Quitus et décharge au Conseil d'Administration.
09 Elections au Conseil d'Administration. 4 sièges sont à pourvoir (*).
M GEVAUDAN ALAIN , M FORESTIER GERARD , élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.
10 Elections au Conseil de Surveillance. 1 siège est à pourvoir (*).
M THAUSE NICOLAS , élu sortant, sollicite le renouvellement de votre confiance.
11 Pouvoirs au porteur.
12 Fixation du nombre de sièges au Conseil de Surveillance.
13 Clôture de l'Assemblée Générale.
*Les candidatures sont à déposer par écrit au siège de la Caisse 10 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.
Les votes pourront se faire entre le 24/03/2022 et le 28/03/2022 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le Président du Conseil d'Administration

AL22000969

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL NEVERS OUEST

Les sociétaires sont informés que l'Assemblée Générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration au siège de la caisse et se tiendra à huis clos conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
Si vous désirez suivre l'Assemblée Générale, nous vous proposons une retransmission audio et vidéo de la séance depuis votre espace de banque à distance. Les modalités d'accès sont disponibles sur simple demande auprès de votre Caisse que vous pouvez contacter au numéro suivant TEL. 03 86 36 50 97 ou à l'adresse suivante 02505@creditmutuel.fr.
L'Assemblée se tiendra le VENDREDI 08 AVRIL 2022 et à 19:00 heures avec l'ordre du jour suivant :
01 - Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
02 - Compte-rendu d'activité.
03 - Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 - Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
05 - Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 - Affectation du résultat
07 - Variation du capital social
08 - Quitus et décharge au Conseil d'Administration.
09 - Elections au Conseil d'Administration. 3 sièges sont à pourvoir (*).
10 - Elections au Conseil de Surveillance. 1 siège est à pourvoir (*).
11 - Pouvoirs au porteur.
12 - Clôture de l'Assemblée Générale.
*Les candidatures sont à déposer par écrit au siège de la Caisse 10 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.
Les votes pourront se faire entre le 01/04/2022 et le 05/04/2022 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le Président du Conseil d'Administration

AL22000914

Groupama RHÔNE-ALPES AUVERGNE

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de Région Moulins Engilbert, Bazois, Saint Saulge, Abron et Entre Loire et Allier sont convoqués en Assemblée générale mixte le 18 mars 2022 à 9h30, 4 Esplanade Walter Benjamin à Nevers à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Dans le cadre de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales ordinaires : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports d'activité et financier du conseil d'administration et de la commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice clos, nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance, renouvellement d'administrateurs.
Dans le cadre de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales extraordinaires : Modification des statuts (adaptation aux évolutions règlementaires notamment issues du décret n°2021-1400 du 29 octobre 2021 relatif au fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurance mutuelles)
Le projet de statuts modifié est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.
Pour le cas où l'Assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis, les sociétaires sont avisés qu'ils seront convoqués à l'Assemblée générale mixte de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

AL22000917

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Jean-Pierre DARGERE, demeurant résidence Misset,Bât C appartement 28, 58500 CLAMECY, et Madame Françoise AUGRAS demeurant 22 route de Vaugorges, 58500 CLAMECY,mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts ont sollicité et fait acter par acte en date du 26 février 2022, reçu par Maître Guillaume DINET,Notaire à CLAMECY le changement de leur régime matrimonial pour celui de la séparation de biens pure et simple.
Les oppositions seront adressées dans les trois mois de la date de publication du présent avis par courrier recommandé avec accusé de réception auprès de la SCP DINET & ASSOCIES,24 rue Marié Davy, 58500 CLAMECY.

AL22000971

Etude de Maître Anne JUILLET
Notaire à Pouilly-sur-Loire (Nièvre)
9, rue René Couard

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 1er août 2013, Mme Hélène DELAUNAY dt à LA SEYNE SUR MER (83500), 104 chemin de Mar-Vivo aux deux chênes, div de M. Hilaire TRUTEAU, décédée à LA SEYNE SUR MER (83500) le 22 octobre 2021, a institué pour légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Emmanuel DIDELON, notaire à TOULON,suivant procès-verbal du 13 janvier 2022 dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de TOULON, le 21 janvier 2022.
Les oppositions sont à former en l'étude de Me JUILLET notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150), notaire chargée du règlement de la succession.
Pour avis, Me JUILLET

AL22001056

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE GUE DU NOHAIN

Société Civile Immobilière
au capital de 305 000 €uros
Siège social : « Villiers »
58150 SAINT-MARTIN SUR NOHAIN
480 175 868 RCS NEVERS
Liquidateur : Madame Françoise BODIN

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2022, les associées, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.Pour avis, le liquidateur

AL22000928

AVIS DE DISSOLUTION

SARL CONSORTIUM HOTELIER DU MORVAN LES SETTONS

Société à responsabilité limitée
au capital de 32.624,09 euros
Siège social : Les Settons Montsauche
58 230 MONTSAUCHE LES SETTONS
711 880 310 R.C.S. NEVERS

Par décision de l'AGE du 31/1/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/1/2022, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Jean-Jacques PAYEN, demeurant Les Settons Montsauche – 58 230 MONTSAUCHE LES SETTONS, et fixé le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.
Mention sera faite au RCS au NEVERS.

AL22000968

DISSOLUTION

EARL DE CHATEL

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 150 939,77 euros
Siège social
Châtel 58170 SAVIGNY-POIL-FOL
RCS NEVERS 403 696 909

Le 15/12/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la. société à compter du 15/12/2021. M Régis REVENIAU demeurant. La Place 58170 SAVIGNY-POIL-FOL, a été nommé Liquidateur. Le. siège de liquidation a été fixé Châtel 58170. SAVIGNY-POIL-FOL. Pour avis.

AL22001002

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI FOUCAULT.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 500 euros.
Siège social : 21 rue Mademoiselle Bourgeois, 58000 Nevers.
431657915 RCS de Nevers.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 février 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 février 2022. Monsieur Daniel Foucault, demeurant 3 rue du gravier 17120 Meursac a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.Pour avis.Daniel Foucault

AL22001044

➜ CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/01/2022, il a été constitué une SASU. ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination **B.C.F.E** ; Objet social : Maçonnerie générale, ravalement,. revêtement de façade, terrassement ; Siège social : Z.A. BELLE BARBE LES COUTERIAUX 58180 Marzy. Capital : 2000 euros. ; Durée : 99 ans ; Président : M. SAHIN Abdurahman,. demeurant 9 ROUTE DE MARCÉ 58180 Marzy ; Immatriculation au. RCS de Nevers

AL22000596

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SASU.Dénomination : Racines. Siège : Le Bourg 58250. SAINT SEINE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation. au RCS de NEVERS.Capital : 500,00 euros.Objet : Toutes. prestations de consultant, d'audit, de conseils et de. services auprès de toutes entreprises quel que soit leur. domaine d'action, des particuliers et de tous organismes. publics ou para publics quelle qu'en soit la structure. juridique et notamment le conseil en stratégie,. Responsabilité Sociale de l'Entreprise, organisation,. management, gestion, systèmes d'information, ressources. humaines, Qualité, Sécurité, Environnement, marketing et. communication, de la conception à la mise en oeuvre,Exercice. du droit de vote : Tout associé peut participer aux. décisions collectives sur justification de son identité et. de l'inscription en compte de ses actions au jour de la. décision collective. Sous réserve des dispositions légales,. chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou. représente d'actions.Transmission des actions : La cession. des actions de l'associé unique est libre.Président,. associé : Monsieur Emmanuel SOULIAS demeurant 5 Rue Saint. Blaise 75020 PARIS

AL22000839

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI FAR ; Siège social : 11, rue du Pont Canal - 58470 GIMOUILLE ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Co-Gérance : M. Rémi BONNOT et Mme Michelle BONNOT dt ensemble à GIMOUILLE (58) - La Grâce ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL22000912

Notaire

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (58200)
2, rue Lafayette

AVIS DE CONSTITUTION

SCI CMLC,
société civile immobilière
au capital de 500 €,
dont le siège social est à
COSNE COURS SUR LOIRE (58200)
11 rue Victor Hugo,
en cours d'immatriculation
au RCS de NEVERS

Par acte authentique reçu par Maître Emilie GUERIN-PEREIRA,notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, en date du 11/02/2022, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :Raison sociale :SCI CMLC
Objet social : l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Siège social : 11 rue Victor Hugo 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Capital : 500,00 euros
Gérance : Monsieur MINIERE Corantin demeurant 6 Place Pierre et Marie Curie 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis.

AL22000922

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL Unipersonnelle en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée CUDENNEC D&P, au capital de 5.000 €, ayant pour objet l'entretien, la réparation, la préparation et la restauration de tous véhicules, le convoyage de véhicules léger, l'achat et la vente, l'import-export de toutes pièces détachées pour automobiles, l'achat et la vente de tous types de véhicules automobiles, l'organisation et la promotion d'évènements liés au sport automobile, le gardiennage de véhicules légers et la location de véhicules de tourisme ou de compétition. Le siège social est situé 15 rue Saint-Martin – 58000 NEVERS. Le gérant est M. Jérôme CUDENNEC, dt 15 rue Saint-Martin – 58000 NEVERS.
Pour avis,

AL22000923

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/02/2022, est constituée une société par actions simplifiée au capital de 1.000 € présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **LA FERME DU CHÂTEAU**
Durée : 99 ans
Siège social : LE BOURG, 58240 TRESNAY
Objet : Location de gîtes et chambres d'hôtes, petite restauration, dépôt de pain, loisirs pêche à la ligne, gardiennage mort.
Président : **Laurent FICHAUX** demeurant 14 rue de Vert le Grand, 91540 ECHARCON
Directeur Général : **Catherine FICHAUX** demeurant 14 rue de Vert le Grand, 91540 ECHARCON
Chaque action donne droit à une voix.
Cession d'actions : Cession soumis à l'autorisation préalable de l'AGE.
Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22000924

AVIS DE CONSTITUTION

LB CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : Le Cabanon
58 230 MOUX EN MORVAN
Société en cours de constitution

Par acte sous seing privé en date du 2/1/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : LB CONSEIL
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1.000 euros
SIEGE : Le Cabanon, Goix – 58 230 MOUX EN MORVAN
OBJET : Conseil en gestion, saisie informatique de documents et exploitation des données
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote
PRESIDENT : Monsieur BOUQUET Lucien, demeurant Le Cabanon, Goix – 58 230 MOUX EN MORVAN
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS

AL22000967

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée CHARLEVILLEBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE.

AL22000942

ATTEGIA
SCI
Capital : 20.100,00 €
Siège social : «Villechaise» - 58370 GLUX-EN-GLENNE
RCS NEVERS, en cours d'immatriculation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Nadège Mc NAMARA, Notaire à AUTUN, en date du 28/02/2022, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :
Dénomination : ATTEGIA
Forme : SCI.Capital : 20.100,00 €, divisé en 201 parts de 100 € chacune, numérotées de 1 à 201, entièrement libérées.
Apports en numéraires : 20.100 €.
Siège social : «Villechaise» – 58370 GLUX-EN-GLENNE
Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.
Durée : 99 ans.
Gérant : M. Alexis RICHARD, demeurant à SAINT DENIS (93200) 17 B rue Dezobry, pour une durée illimitée.Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis,
Le Notaire.

AL22000952

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée FEYTIATBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Les gérants sont : Monsieur Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE et Monsieur Thierry BARBET demeurant 61 avenue Jean Baptiste Champeval - 94000 CRETEIL.

AL22001009

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée, il a été. constitué une société présentant les caractéristiques. suivantes :Forme : Société par actions. simplifiée Dénomination : COSNE QSP Siège : Lieudit « Le Grand. Champ », Rond-Point RD955A - 58200. COSNE-COURS-SUR-LOIREDurée : 99 ans à compter de son. immatriculation au Registre du commerce et des. sociétés Capital : 5 000 euros Objet : L'exploitation, la. gestion ou la mise e location gérance de franchise de type. restauration rapide (restauration sur place ou à. emporter).Président : Monsieur Erwan TOURTELIER demeurant 18. rue Lucien Berneux, 93250 VILLEMOMBLE-Directeur Général Monsieur David MALHEIRO demeurant 70 rue Jacques Louis Blot - 37540 SAINT CYR SUR LOIRELa Société sera immatriculée au. Registre du commerce et des sociétés de Nevers. POUR AVISLe. Président.

AL22001018

L&A LABONNE & ACDP

36, avenue Julien,
63000 Clermont-Ferrand
www.labonne-acdp.fr

AVIS DE CONSTITUTION

CENTRE BOURGOGNE SERVICES NUMERIQUES
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siege Social: 7 rue du 13ème de Ligne – Bâtiment L'INKUB
58000 NEVERS

Aux termes d'un acte ssp en date à CLERMONT-FERRAND du 03/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CENTRE BOURGOGNE SERVICES NUMERIQUES
Siège : 7 rue du 13ème de Ligne – Bâtiment L'INKUB - 58000 NEVERS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 10 000 euros
Objet : vente, location, maintenance et installation de produits bureautiques, informatiques et téléphoniques ; activité de télécommunication, fourniture d'accès internet et abonnements téléphoniques fixe et mobile ; développement de sites internet et de progiciel ; tous travaux et prestations de services ou conseils pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, toute production intellectuelle, formation, conseil, programmation et assistance à distance en matière informatique. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : FF2i Group SARL au capital de 236 240 €, dont le siège social est 12 Avenue du Maréchal Leclerc 63800 COURNON D'AUVERGNE, immatriculée sous le numéro 834 789 273 RCS CLERMONT-FERRAND, représentée par Monsieur Flavien TROUILLARD
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
POUR AVIS le Président

AL22001036

SCP Francis LHERITIER
Nicolas CIRON
Notaires associés
6, avenue Saint Just - 58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Francis LHERITIER,notaire associé à NEVERS, le 21 février 2022, enregistré au SPFE NEVERS 1, le 22 février 2022, Référence 5804P012022N00108 il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes
DENOMINATION : SCI SERACYPRIA
FORME : Société civile immobilière régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.
CAPITAL SOCIAL : CINQ CENT SOIXANTE-HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (568 500,00 euros), divisé en 11370 parts de CINQUANTE EUROS (50,00 euros) chacune, numérotées de 1 à 11370.
SIEGE SOCIAL : 15 rue des Coteaux, Les Girarmes 58150 TRACY SUR LOIRE.
OBJET :
- l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport,l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et

droits immobiliers, et notamment de l'immeuble situé à SAINT CYPRIEN (66750), 11 rue Jean Moulin ;
- l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;
- exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ;
- et plus généralement toutes opérations financières,mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
RCS : NEVERS
ASSOCIES :
1) Monsieur Serge, Salvator, Pierre SÉRAFINI, demeurant à TRACY SUR LOIRE (58150), 15, rue des Coteaux, Les Girarmes,
Né à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), le 28 juin 1957.
Époux de Madame Evelyne, Jocelyne MILAN,
2) Madame Evelyne, Jocelyne MILAN, demeurant à TRACY SUR LOIRE (58150), 15, rue des Coteaux, Les Girarmes,
Née à PARIS (75013), le 25 janvier 1960.
Epouse de Monsieur Serge, Salvator, Pierre SÉRAFINI,
3) Madame Anne, Eléonora, Jeanine SÉRAFINI, demeurant à CHATILLON-COLIGNY (45230), 23, rue de Peuille,
Née à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), le 17 avril 1986.
Épouse de Madame Sandra ROSSIGNOL,
4) Mademoiselle Mathilde SÉRAFINI, demeurant à OLIVET(45160), 430, avenue Victor Hugo,
Née à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), le 23 février 1995.
Célibataire.
Gérance :
Monsieur Serge SERAFINI et Madame Evelyne MILAN, demeurant à TRACY SUR LOIRE, 15 rue des Coteaux, Les Girarmes.
CESSION DE PARTS SOCIALES - AGREMENT Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.
Pour avis
Me LHERITIER

AL22001054

YONNE

MODIFICATION

NOMINATION DE CO-GÉRANT

CABINET D'INFIRMIERES SINSON
SCM au capital de 976 €
Siège social : 3, rue Champbertrand
89100 SENS
429 185 168 RCS SENS

Le 31/12/2021, les associées ont nommé en qualité de co-gérante, Mme Nathalie JOUAN demeurant à Paron (89100), 3 avenue du Rû Couvert, en remplacement de Mme Catherine BIDE-DENIS, démissionnaire. Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL22000981

NON DISSOLUTION

VEGETAL SERVICES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2.000 euros
Siège social : 32, avenue du Général Leclerc
89200 AVALLON
R.C.S. AUXERRE 793 292 558

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 janvier 2022 :
L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.
Mention sera faite au RCS : AUXERRE
Pour avis,

AL22000930

NOMINATION DE CO-GÉRANT

LES 3 L
Société Civile Immobilière au capital de 1 000 €
Siège social : 5 à 11, rue des Wagons
89100 SAINT-DENIS-LES-SENS
830 862 553 RCS SENS

Aux termes de l'AGE du 25/01/2022, les associés ont nommé Mme Yaëlle POPIHN demeurant à LE PLESSIS-PATE (91220), 37 square des Chevreuils en qualité de co-gérante en remplacement de Mme Carole CAILLEBOT, démissionnaire.

AL22000916

AVIS DE PUBLICITE

EL TOREADOR
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 1 Bis Rue de la Petite Poterne
89210 BRIENON SUR ARMANCON
825 295 991 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé unique du 01/03/2022 :
La dénomination sociale a été modifiée et devient RED&BLACK à compter du 01/03/2022.
En conséquence, l'article 3 «Dénomination» des statuts a été modifié comme suit : Ancienne dénomination : EL TOREADOR.
Nouvelle dénomination : RED&BLACK.
Le siège social a été transféré à compter du 01/03/2022.
L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié comme suit : Ancien siège social : 1 Bis Rue de la Petite Poterne 89210 BRIENON SUR ARMANCON Nouveau siège social : 1 Bis Rue du Bois Guérin 89210 BRIENON SUR ARMANCON
Mention sera faite au RCS de SENS
Pour avis,

AL22000935

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination sociale : LECUBE
Forme : SARL
Siège social : 24 Rue des Champoulains 89000 AUXERRE
Capital social : 10.000,00 €
N° d'immatriculation au RCS D'AUXERRE : 792 482 788
Monsieur Emmanuel MONIN co-gérant de la société ci-dessus dénommée est décédé àAUXERRE (89000), le 25 décembre 2020.
Par conséquence, la gérance de la SARL LECUBE est désormais :
- Monsieur Jérôme LOUIS, demeurant à AUXERRE (89000), 14 Rue Haute Moquette,co-gérant
- Monsieur René MONIN, demeurant à MONETEAU (89470), 3 Rue Pierre Curie
Les statuts ont été modifiés en conséquences
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL22000913

SAS BIO SENS

Le 31.01.2022, l'associé unique de la SAS BIO SENS, au. capital de 100.000 euros, siège social St CLEMENT (89100). rue de la Gaillarde 829 224 765 RCS SENS, a constaté la. démission du Président et a nommé le Directeur général pour. le remplacer, pour une durée illimitée, un nouveau. Président. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Président : M. Ludovic QUIGNARD 44, rue des Boussicats 89000 AUXERRE - DG Gaël JACQUOT, rue de Brazza 89000 AUXERRE ; NOUVELLES. MENTIONS : Président : M. Gaël JACQUOT 28, chemin de la. Plaine 89100 ROSOY- DG : néant.

AL22000919

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

GARAGE SAINT CLEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue de Paris,
89100 ST CLEMENT
820 811 081 RCS SENS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale. Ordinaire en date du 01/02/2022, il résulte que : M. Zakaria. CHENNOUF, demeurant 72 Rue Thénard - 89100 SENS a été nommé. en qualité de Président à compter du 01/02/2022 en. remplacement de M. Halil PINARBASI, démissionnaire. POUR. AVIS - Le Président

AL22000926

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ALICIA
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 29 TER RN 6,
89100 ROSOY
829 363 654 RCS SENS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale. Ordinaire en date du 01/02/2022, il résulte que : M. Raphaël. MAISSA, demeurant 29 Ter RN 6 - 89100 ROSOY a été nommé en. qualité de Président en remplacement de M. Axel MAISSA,. démissionnaire. L'article 13 des statuts a été modifié en. conséquence et le nom de M. Axel MAISSA a été retiré des. statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de. Raphaël MAISSA. POUR AVIS - Le Président

AL22000927

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI SOUFFLOT
Société civile immobilière
Au capital de 1.524,49 €
Siège social Rue Soufflot 89580 COULANGES LA VINEUSE
R.C.S. : 394.452.965 AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale en date du 21 octobre 2021, les associés ont pris acte des décès de Mr Guy KRIER, Mr Philippe KRIER et Mme Michelle HEMERY veuve KRIER et ont décidé de nommer en qualité de nouveau gérant, en remplacement de cette dernière : Mr Gérard KRIER demeurant à QUENNE (89290),7 rue de la Croix, pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis et mention, la gérance.

AL22000944

AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOLARGIL
Société anonyme à
Conseil d'administration
au capital de 316.206,20 €
Siège social :
la Bâtisse 89520 MOUTIERS-EN-PUISAYE
334 518 370 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une assemblée générale du 30/09/2020, les actionnaires ont décidé le non-renouvellement du mandat de Christian POUVIOT en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et du mandat du cabinet AUDIT CENTRE FRANCE en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis,
Le mandataire

AL22000948

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LE VIEUX MOULIN
société à responsabilité limitée
au capital de 150.000 €
siège social
18, rue des Moulins
89800 CHABLIS
481 029 122 RCS AUXERRE

Aux termes du PV en date du 13 janvier 2022, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social qui devient : « - L'acquisition, la création, l'aménagement et l'exploitation de tout fonds de commerce de gîtes, la location de chambres, la petite restauration sur place ou à emporter ; - La vente de produits alimentaires, la dégustation de vins ; - La location de locaux, organisation de séminaires et toutes prestations de services se rapportant à ces activités. « Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de AUXERRE.

AL22000970

MODIFICATION DE PRESIDENTS

JURMAN
SAS au capital de 500 Euros
Siège social
372 LE MINEROY 89350 CHAMPIGNELLES
RCS AUXERRE 833708746

Aux termes d'une délibération en date du 15 Février 2022, l'assemblée générale extraordinaire a pris acte :- de la démission du Président Monsieur JURMAN Daniel et a décidé de nommer Madame JURMAN Carole demeurant 372 Le Mineroy 89350 Champignelles, Présidente de la société- par la nomination à la fonction de Présidente de Madame JURMAN Carole, celle-ci modifie en conséquence de l'article 30 des statuts.En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Auxerre.La Présidence

AL22000987

NON DISSOLUTION

LES ESCALES D'IAMERI
SARL au capital de 1.000 €
Siège social
2 CHE DE RONDE 89160 CHASSIGNELLES
819 679 556 R.C.S. Auxerre

Aux termes du PV du 31.01.2021, l'AGE a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.
Mention au RCS de AUXERRE.

AL22001005

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCP LELIEVRE

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, le 03/03/2022, il a été cédé par Mme Catherine Jeannine Lucie DUAUX, née SEZAP, 500 parts qu'elle détient dans la «SCP D'INFIRMIERES FOUCHEZ-DUAUX-GEORGESRADAZ», siège social à AVALLON (89), 26 avenue de la République, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 329938823, au profit de Mme Florence Valérie MORIZOT, née BEARD à CHATILLON-SUR-SEINE (21) le 05/12/1969, demeurant à AVALLON (89) 2 bis rue de la mare, Chassigny.Prix : 20.000,00 € DATE D'ENTREE en jouissance : 03/03/2022Changement de gérant : aux termes dudit acte, il a été nommé en nouveau co-gérant : Mme Florence MORIZOT.Les modifications statutaires seront publiées au RCS d'AUXERRE (89).Pour insertion Le Notaire.

AL22001015

MODIFICATION DU CAPITAL

SANS COUP DE POMPE
SARL au capital de 8.000,00 Euros
3 RD 606ROSOY (89100)
R.C.S. : SENS 789 698 214

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13/01/22, il a été :- constaté le caractère définitif de la réduction de capital décidée suivant AGE en date du 17/11/21, d'un montant de 3.990 Euros pour le ramener de 8.000 Euros à la somme de 4.010 Euros, par voie d'annulation de 399 parts sociales de 10 € de valeur nominale chacune.- décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 3.990 Euros pour le porter de 4.010 Euros à la somme de 8.000 Euros, par voie d'élévation de la valeur nominale des parts sociales.Mention sera faite au RCS de SENS

AL22001023

FIDUCIAL SOFIRAL

MODIFICATION DU CAPITAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028
METALBAC
SARL au capital de 7 520 €
Champs Gilbards
ZA 89240 POURRAIN
510 599 749 RCS AUXERRE

Assemblée Générale Extraordinaire du 01/03/2022 : Augmentation de capital social de 195 520 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention: Le capital social est fixé à 7 520 € ; Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 203 040 €.Pour avis, la Gérance

AL22001026

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VERDA SCI au capital de 1000€ Siège social : 16, rue de la Guadeloupe 67520 Marlenheim 481 215 572 RCS Saverne L'AGE du 04/03/2022, a décidé de transférer le siège social de la société au 30 avenue des lilas 89000 Saint Georges sur Baulche à compter du 04/03/2022, et de modifier en conséquence l'article des statuts. Objet social : acquisition, propriété, administration et exploitation par location ou autrement de tous immeubles Durée: jusqu' au 13/03/2104 Gérants : M. Klein David demeurant 30, avenue des lilas 89000 Saint Georges sur Baulche et Mme Klein Véronique demeurant 30, avenue des lilas 89000 Saint Georges sur Baulche Dépôt au RCS de Auxerre

AL22001043

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

GD INVESTISSEMENT
SAS au capital de 5.000 euros
Siège social :
Zone Artisanale les bas Musats -
89100 MALAY LE GRAND
RCS SENS 891 983 637

Aux termes d'une AGE en date du 06 janvier 2022, M. Bryan DUPRE a démissionné au titre de ses fonctions de Président de la Société GD INVESTISSEMENT à compter de ce jour.
Il a été nommé en qualité de nouveau Président de la Société, la société GROUPE GD, SAS au capital de 1.000 euros, immatriculée au RCS de Sens sous le numéro 908 641 988, dont le siège social est situé Zone Artisanale les Bas Musats - 89100 MALAY LE GRAND, représentée par Monsieur Salih GEZER.
Monsieur Bryan DUPRE, né le 22/05/1995 à Montereau Fault Yonne, de nationalité française, demeurant 29 rue du Port - 89140 COURLON SUR YONNE a été nommé en qualité de Directeur Général de la Société.

AL22001058

GÉRANCE

S.J.B. Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 24/02/2022, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE 1, le 28/02/2022, dossier 2022 00014037, référence 8904P01 2022 A 00381, la Société ELOCLEM, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 euros, dont le siège social est 12, Place de l'Hôtel de Ville 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS sous le n° 488 271 800 RCS AUXERRE, représentée par Mme Corinne LACOUR, gérante, A CEDE à la Société ÉLÉONALD, Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 500 euros, dont le siège social est 12, Place de l'Hôtel de Ville 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS sous le n° 901 619 320 RCS AUXERRE, représentée aux présentes par Mme Marie-Jeanne LEON-IBOT, gérante, un fonds de commerce exploité sous l'enseigne « COCOONE » de prêt à porter féminin, maroquinerie, bijouterie fantaisie, sis 12, Place de l'Hôtel de Ville 89000 AUXERRE, moyennant le prix de 20 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er mars 2022. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet S.J.B., Cabinet d'Avocats, 43 rue du Clos à AUXERRE (Yonne).

AL22000985

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne), le 25 février 2022, enregistré au SPFE AUXERRE 1, le 3 mars 2022, 2022N 223, a été cédé un fonds de commerce par :
Monsieur Laurent Christophe MENARD, Boulanger, demeurant à BAZOCHES (58190) 10 rue de l'Abbé Goulot
Né à TONNERRE (89700), le 8 février 1970.
Célibataire.
A :
La Société dénommée PAINS & CIE, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 2000 €, dont le siège est à VERMENTON (89270), 39 rue du Général de Gaulle, identifiée au SIREN sous le numéro 910296391 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
Désignation du fonds : fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie sis à VERMENTON (Yonne) 39 route départementale 606 ou rue du Général de Gaulle, lui appartenant, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE (Yonne), sous le numéro 414 037 176.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er mars 2022.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80.000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour QUARANTE MILLE QUATRE CENT VINGT EUROS (40.420,00 EUR),
- au matériel pour TRENTE-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTS EUROS (39.580,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22001022

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP à PARIS, en date du 02/07/2021 enregistré le 12/07/2021 au SIE AUXERRE dossier 2021 00024400 / référence 8904P01 2021 A001357
PHARMACIE SAINT-GERMAIN SELARL, sise 114-116 rue de Paris, 89000 Auxerre N° 524672508, RCS Auxerre
A cédé à : PHARMACIE PRINCIPALE SELAS au capital de 1000 €, sise 14/15 place Charles Surugue, 89000 Auxerre, n° 842241077 RCS Auxerre
Au prix de 130000 € son fonds de commerce d'officine de Pharmacie exploité 114/116 rue de Paris, 89000 Auxerre.
Entrée en jouissance au 01/07/2021.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au fonds vendu, et pour la correspondance est désigné séquestre amiable du prix de vente :
Maître Marie-Claude DAMBOISE, Avocat au barreau de MACON, 1 Rue de Senecé – 71000 MACON.

AL22001059

ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LA COMMUNE DE PONTIGNY

Le public est averti qu'en exécution du code de l'environnement et de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2022-033 du10 février 2022,
une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale de la S.A.S. WIENERBERGER pour l'extension et le renouvellement d'exploitation d'une carrière d'argiles située à Pontigny, sera ouverte du **lundi 7 mars 2022 (9 h) au mercredi 6 avril 2022 (17 h) inclus**, soit une durée de 31jours consécutifs à la mairie de Pontigny.
M. José JACQUEMAIN, inspecteur de l'Éducation Nationale à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, la notification d'absence d'avis de l'Autorité Environnementale et un registre d'enquête, seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 7 mars 2022 au 6 avril 2022, à la mairie de Pontigny, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté durant l'enquête sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées.../enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 7 mars 2022 au 6 avril 2022 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au03.86.72.79.89.
Les communes de Lignorelles, Ligny-le-Châtel,Montigny-la-Resle, Rouvray, Venouse, Vergigny et Villy sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-carriere-pontigny@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne et donc visibles par tous).
- soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé en mairie de Pontigny,ou
- par courrier adressé à la mairie de Pontigny (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, M. le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de Pontigny, les :
- lundi 7 mars 2022 de 9 h à 12 h,
- mardi 22 mars 2022 de 14 h 30 à 17h 30,
- samedi 2 avril 2022 de 9 h à 12 h,
- mercredi 6 avril 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Pontigny, Lignorelles, Ligny-le-Châtel, Montigny-la-Resle, Rouvray, Venouse,Vergigny et Villy. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision prise par le Préfet, à l'issue de la procédure,est une autorisation assortie du respect de prescriptions ouun refus.
Des informations peuvent être demandées auprès de M.Alexandre AUBRY, en charge du dossier pour la S.A.S.WIENERBERGER,dont les coordonnées sont les suivantes :alexandre.aubry@wienerberger.com - Tél. 03.86.47.59.60.

AL22000592

DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/02/2022 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **Sàrl NAULIN FINANCES** 15 avenue de Worms 89000 Auxerre (acquisition de participations financières). RCS Auxerre 435382288. CIP 4521. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22000958

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/02/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl GILPAYSAGES** 2 rue de la Coutaule 89270 MAILLY LA VILLE (entretien des espaces verts). RCS Auxerre 828628735. CIP 4519. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22000959

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/02/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 12/03/2022 au profit de **Madame Marion SLAGHENAUFFI épouse HEUPEL** 23 grande rue Aristide Briand 89200 Avallon (vente de produits régionaux). RCS Auxerre 839822921. CIP 4520. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22000960

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/02/2022 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS AUX DOUCEURS D'ANTHONY** 43 Rue Marthe Saillard 89390 Aisy-sur-Armançon (boulangerie pâtisserie). RCS Auxerre 851602953. CIP 4475. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL22000961

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/02/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique ENTREPRISE NELISSE MICHEL** 3 Rue de la Fontaine Choison 89170 Saint-Fargeau. RCS Auxerre 878807247. CIP 4491.

AL22000962

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/02/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Monsieur Patrick LATOUR** 60 Rue Guynemer 89000 Auxerre. RCS Auxerre 328395850. CIP 4265.

AL22000963

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/02/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl VERANDARCHE SARL** 37 avenue de la Paix 89000 Saint-Georges-sur-Baulche. RCS Auxerre 453475535. CIP 4463.

AL22000964

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/02/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS EMBALTECH FRANCE** 6 avenue de Genève 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 490289345. CIP 3528.

AL22000965

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/02/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique ETUDES ET REALISATIONS THERMIQUES INDUSTRIELLES ET PROCESS** 6 Bis rue Claude Aillot 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 417566221. CIP 3960.

AL22000966

Crédit Mutuel

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE SENS

Les sociétaires sont informés que l'Assemblée Générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration au siège de la caisse et se tiendra à huis clos conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
Si vous désirez suivre l'Assemblée Générale, nous vous proposons une retransmission audio et vidéo de la séance depuis votre espace de banque à distance. Les modalités d'accès sont disponibles sur simple demande auprès de votre Caisse que vous pouvez contacter au numéro suivant TEL. 03 86 83 48 06 ou à l'adresse suivante 02548@creditmutuel.fr.
L'Assemblée se tiendra le VENDREDI 01 AVRIL 2022 et à 19:00 heures
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat
07 Variation du capital social
08 Quitus et décharge au Conseil d'Administration.
09 Pouvoirs au porteur.
10 Clôture de l'Assemblée Générale.
Les votes pourront se faire entre le 25/03/2022 et le 29/03/2022 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le Président du Conseil d'Administration

AL22000929

Maitre Marie-Christine MILLOT-SONNET
48 rue de la République
89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Christine MILLOT-SONNET Notaire à VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE 89190, le 22 février 2022, à la requête des époux ci-après identifiés :Monsieur Serge, Paul, Joseph DAHAN et Madame Yolande RIGAUX, son épouse, demeurant ensemble à NOE (89320), 14, rue des Hâtes, Nés savoir :- Monsieur DAHAN à FES, MAROC, le 8 septembre 1955, - Madame RIGAUX à LES VALLEES DE LA VANNE (89190), le 22 juillet 1953.Mariés à SENS (89100) le 29 juin 1977.Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Marie-Christine MILLOT-SONNET, notaire à VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE 89190, 48, rue de la République. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.Le notaire

AL22000996

CHANGEMENT DE NOM

Mme CORNU Émilie, demeurant 2 passage des Dahlias, 89300 JOIGNY, née le 26/12/1980 à JOIGNY (89), agissant au nom de son enfant HÉLOT Louis, né le 30/06/2007 à AUXERRE (89), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux afin qu'il s'appelle à l'avenir : HÉLOTCORNU.

AL22001006

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE CHABLIS
15 Rue Maréchal de LATTRE DE TASSIGNY 89800 CHABLIS
Société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée
N° SIRET 48195248900013481952489
Affiliée à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Les sociétaires sont informés que les Assemblées Générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le Conseil d'Administration au siège de la caisse.
Si vous désirez suivre ces Assemblées Générales, nous vous proposons une retransmission audio et vidéo de la séance depuis votre espace de banque à distance. Les modalités d'accès sont disponibles sur simple demande auprès de votre Caisse que vous pouvez contacter au numéro suivant 03 86 40 55 11 ou à l'adresse suivante 02525@creditmutuel.fr.
Les Assemblées se tiendront aux dates suivantes :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le 12/04/2022 et à 18 heures
Avec l'ordre du jour suivant :
Constitution du bureau de l'Assemblée Générale Présentation du projet de fusion des Caisses de CHABLIS et de TONNERRE par voie d'absorption par la Caisse de CHABLIS Lecture du rapport du Conseil d'Administration, du rapport du Conseil de Surveillance et de l'Inspection Ratification de la convention de fusion Fixation du nombre de postes au Conseil d'Administration et nomination des administrateurs/trices Fixation du nombre de postes au Conseil de Surveillance et nomination des conseillers/ères Modifications des statuts consécutives à la fusion Pouvoirs Clôture de l'Assemblée Générale
ATTENTION : Dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le 06/05/2022 et à 19 heures
Les sociétaires sont invités à voter entre le 29/04/2022 et le 03/05/2022 en se rendant au siège de la caisse aux horaires habituels d'ouverture. Les documents statutaires sont disponibles pour consultation, sur simple demande au siège et aux horaires d'ouverture de la caisse.
Avec l'ordre du jour suivant
Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau. Compte rendu d'activité. Présentation du bilan et du compte de résultat ainsi que du rapport du conseil d'Administration. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration. Réponses à vos questions Clôture de l'Assemblée Générale
3) En Assemblée Générale Extraordinaire.
A la suite immédiate de l'Assemblée Ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième Assemblée Extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Le Conseil d'Administration.

AL22001032

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE TONNERRE
1 B Place de la République
89700 TONNERRE
Société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée
N° SIRET 41296905700022281952489
Affiliée à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Les sociétaires sont informés que les Assemblées Générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le Conseil d'Administration au siège de la caisse.
Si vous désirez suivre ces Assemblées Générales, nous vous proposons une retransmission audio et vidéo de la séance depuis votre espace de banque à distance. Les modalités d'accès sont disponibles sur simple demande auprès de votre Caisse que vous pouvez contacter au numéro suivant 03 86 54 48 48 ou à l'adresse suivante 02581@creditmutuel.fr.
Les Assemblées se tiendront aux dates suivantes :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le 12/04/2022 et à 17 heures
Avec l'ordre du jour suivant :
Constitution du bureau de l'Assemblée Générale Présentation du projet de fusion des Caisses de CHABLIS et de TONNERRE par voie d'absorption par la Caisse de CHABLIS Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du conseil de surveillance et de l'Inspection Communication de la composition du futur conseil d'administration et conseil de surveillance Ratification de la convention de fusion Dissolution de la Caisse de Crédit Mutuel de Tonnerre Pouvoirs Clôture de l'Assemblée Générale
ATTENTION : Dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le 05/05/2022 et à 19 heures
Les sociétaires sont invités à voter entre le 28/04/2022 et le 02/05/2022 en se rendant au siège de la caisse aux horaires habituels d'ouverture. Les documents statutaires sont disponibles pour consultation, sur simple demande au siège et aux horaires d'ouverture de la caisse.
Avec l'ordre du jour suivant
Compte rendu d'activité. Présentation du bilan et du compte de résultat ainsi que du rapport du conseil d'Administration. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration. Réponses à vos questions Clôture de l'Assemblée Générale
3) En Assemblée Générale Extraordinaire.
A la suite immédiate de l'Assemblée Ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième Assemblée Extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Le Conseil d'Administration.

AL22001034

AVIS

Par acte S.S.P. en date du 15/01/2022 à TONNERRE (89), enregistré le 15/02/2022, au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AUXERRE 1, dossier 2022 00011117, référence 8904P01 2022 A 00333, la SARL LA RUCHE, au capital de 201 000 euros, dont le siège social est à PARIS (75007), 14, rue Ernest Psichari, 753 212 620 RCS PARIS, a vendu à la SARL KAPLAV, au capital de 10 000 euros, dont le siège social est à SAINT JULIEN DU SAULT (89330), Le Charmoy, 878 403 054 RCS SENS,
La branche d'activité de fabrication de petite restauration à emporter, vente de boissons à emporter connue sous l'enseigne LE KIOSQUE A PIZZAS sise et exploitée à TONNERRE (89700), 43-45, Avenue Alfred Grévin, identifiée sous le numéro SIRET 753 212 620 00029, comprenant :
- l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés,
- le bénéfice de la licence d'un débit de boissons à emporter délivrée par la Mairie de TONNERRE le 24 septembre 2018.
Et plus généralement, tous les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds et nécessaires à son exploitation.
L'entrée en jouissance a été fixée au 15/01/2022.
La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT SOIXANTE DIX MILLE (270 000) euros, s'appliquant :
- aux éléments incorporels : 82 000 euros
- aux éléments corporels : 188 000 euros.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçus dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège de la branche d'activité pour la validité et la correspondance.

AL22001050

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21/02/2007, M. Georges Gilbert François Philippe **NOEL**, veuf de Mme Bernadette Jeanne Marie Geneviève Emilienne **DIETSCH** dt à TREIGNY-PERREUSE-SAINTE-COLOMBE (89520) 6 rue des Potiers, Le Chaineau, né à MONTPELLIER (34000), le 27/07/1937, décédé à TREIGNY-PERREUSE-SAINTE-COLOMBE (89520) (FRANCE), le 28/02/2021.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 17/02/2022, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sébastien FOSSOYEUX, notaire susnommé, référence CRPCEN : 89018, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, lequel a été reçu par le tribunal judiciaire d'AUXERRE le 25/02/2022.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis,
Le notaire

AL22001061

➜ **DISSOLUTION LIQUIDATION**

DISSOLUTION

T'ES TROP BELLE, SASU au capital de 2000€. **Siège social:** 41 rue de la charmilles 89300 Joigny. 833 613 508 RCS sens. Le 31/12/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. CYRIAQUE BARRAT, 41 RUE DE LA CHARMILLES 89300 JOIGNY , et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance à l'adresse du liquidateur tel que désigné ci-avant. Modification au RCS de sens.

AL22000552

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ETABLISSEMENT VEYSSIERE
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège de liquidation : 2 rue de Givry
89450 ASQUINS
832905871 RCS AUXERRE
Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2022 au 2 rue de Givry 89450 ASQUINS, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Philippe VEYSSIERE, demeurant 6 rue de Lardenay 94110 ARCUEIL, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

AL22000915

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC DE MAISON ROUGE

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé en liquidation
au capital de 68 602,06 euros
Siège social : 11 route de Troyes - 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE
393 104 104 RCS SENS
Liquidateurs : M. Philippe GIGOT - 12 route de Troyes - 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE
M. Xavier GIGOT - 11 route de Troyes - 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2021, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation du groupement, a prononcé la clôture de la liquidation, a donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leurs mandats.Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).Pour avis, un liquidateur.

AL22000931

CLÔTURE DE LIQUIDATION

VIANA

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 2.000 €
Siège social :
38 Grande Rue
89140 EVRY-SUR-YVONNE
518 089 206 R.C.S. Sens
L'AGO du 31/12/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation et a constaté la clôture de la liquidation au 31/12/2021.
Cette clôture met fin au mandat du liquidateur.
Les comptes définitifs établis par le liquidateur sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL22000933

DISSOLUTION

JEAN BORIES

SARL au capital de 60 000 euros
Siège social : Aérodrome de Pont sur Yonne
89140 GISY-LES-NOBLES
323 767 806 RCS SENS

Par décision de l'assemblée générale du 30/11/2021, et à. compter de ce jour : a été décidé la dissolution anticipée. de la Société ; Martine BORIES demeurant 185, rue du Vieux. Chêne 34970 LATTES et déchargée de son mandat, est nommé. Liquidateur ; -Le siège de la liquidation est fixé au siège. social. Mention faite au RCS de SENS.

AL22000940

CLÔTURE DE LIQUIDATION

JEAN BORIES

SARL au capital de 60 000 euros
Siège social : Aérodrome de Pont sur Yonne
89140 GISY-LES-NOBLES
323 767 806 RCS SENS

L'assemblée générale du 31/12/2021, a approuvé les comptes. de liquidation, donné quitus au Liquidateur : Martine. BORIES, demeurant 185, rue du Vieux Chêne 34970 LATTES est. déchargée de son mandat, prononce la clôture des opérations. de liquidation à compter de ce jour. Mention faite au RCS de. SENS.

AL22000941

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL S.B.E.

Société à responsabilité limitée
S.B.E.au capital de 7 622 euros
SIEGE SOCIAL : Centre commercial – Bât B
Rue Robert Raclot
89290 CHAMPS SUR YONNE
R.C.S. AUXERRE 384 045 076

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/02/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/03/2022, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires, du fait du départ en retraite du gérant associé. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au 50 rue des Violettes 89290 AUGY.
Elle nomme en qualité de liquidateur Monsieur Joël Bretheau, 50 rue des Violettes 89290 AUGY, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de procéder à la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au registre du commerce et des sociétés.
Le Gérant.

AL22001029

DISSOLUTION

Le 17/12/21 l'AGE de la SAS en liquidation BPLUS (capital :3000€, siège social et siège de liquidation 10 avenue de St Georges 89000 AUXERRE, RCS Auxerre 822925921) a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 17/12/21 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur Eugénio RAMOS LOZANO demeurant 21 lieudit hameau des 80 Besaces 89250 HAUTERIVE pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts. Actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS d'AUXERRE. Pour avis Le Liquidateur

AL22000975

DISSOLUTION

SURGERY

Société d'exercice libéral
par actions simplifiée en liquidation
au capital de 2 000,00 euros
Siège social
5 Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite
89000 Auxerre
RCS d'Auxerre n°887 994 952

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2021 et sa mise en liquidation.L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Monsieur Michel POINSARD, demeurant 7 rue Soufflot 89000 Auxerre et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.Le siège de liquidation est fixé au 7 rue Soufflot 89000 Auxerre. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.Pour avis, le liquidateur,

AL22000976

DISSOLUTION

SCI LE VILLAGE

SIREN n°443 678 008
RCS DE SENS
SIÈGE SOCIAL : Chemin de Vauredennes
89690 CHEROY

Par décision de l'AGE du 2 Février 2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur M. MOREL Jacques demeurant Chemin de Vauredennes 89690 CHEROY et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL22000980

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DE LA PORTE PERCY

Société Civile Immobilière
Au Capital de 1 000 Euros
Siège social
107 Rue Jacques d'Auxerre 89300 Joigny
R.C.S : SENS 821747268

L'Assemblée Générale Ordinaire réuni le 31 DECEMBRE 2021 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour Avis,Le Liquidateur

AL22000989

DISSOLUTION

SCI DE LA PORTE PERCY

Société Civile Immobilière
Au Capital de 1 000 Euros
Siège social
107 Rue Jacques d'Auxerre
89300 Joigny
R.C.S : SENS 821747268

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 DECEMBRE 2021, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 DECEMBRE 2021 et sa mise en liquidation amiable.L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Madame GUILLOUT Sarah demeurant Le Grand Longueron – 10 Rue Principale 89300 Champlay, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 107 Rue Jacques D'Auxerre – 89300 Joigny adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS. Mention sera faite au RCS de SENS.Pour Avis,La gérance

AL22000990

➜ **CONSTITUTION**

AVIS DE CONSTITUTION

HAYDENLYA SCI au capital de 100 euros Siège social : 3 Rue Paul Cézanne, 89400 MIGENNES Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 14/01/2022 à MIGENNES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SCI Dénomination sociale : HAYDENLYA Siège social : 3 Rue Paul Cézanne, 89400 MIGENNES Objet social : – L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non-bâtis, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société ; – L'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires ; – La conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non et, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés ; – Le cas échéant, la vente, l'échange, l'apport et l'arbitrage, de tout ou partie des éléments immobiliers et mobiliers du patrimoine de la Société, à condition de respecter strictement le caractère civil de la Société ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Madame Célina CAMUS, née le 23/10/1975 à AUXERRE. demeurant 3 Rue Paul Cézanne 89400 MIGENNES Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins 50% du capital sociale. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens. Pour avis La Gérance

AL22000778

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 22/02/2022, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Côté Puisaye Capital : 1000€ Siège social : lieu-dit hameau de la fausse sauge 89130 Mezilles Objet : location de meublés de tourisme et prestations de services associées. Durée : 99 ans. Gérant : Mme Emilie Fraboul demeurant 3 rue de la Chevalerie 89130 Treigny RCS : Auxerre

AL22000783

AVIS DE CONSTITUTION

REV'IMMO

Société civile immobilière au capital de 100 euros .
Siège social : 9 rue de la Graüche, 89100 VILLEROY.
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLEROY du 14 février 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : REV'IMMO
Siège social : 9 rue de la Graüche, 89100 VILLEROY
Objet social : – L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non-bâtis, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société ;
– L'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires ;
– La conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non et, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés ;
– Le cas échéant, la vente, l'échange, l'apport et l'arbitrage, de tout ou partie des éléments immobiliers et mobiliers du patrimoine de la Société, à condition de respecter strictement le caractère civil de la Société ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Philippe REVENIAUD, né le 22 novembre 1966 à JOIGNY (89300), demeurant 9 rue de la Graüche 89100 VILLEROY.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL22000932

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires associés à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître BRISSON Caroline, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 25 février 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : **BCTV IMMO**.
Le siège social est fixé à : CHASSY (89110), 15 rue aux Anes.
La société est constituée pour une durée de QUATRE VINGT DIX NEUF ANS (99) années
Le capital social est fixé à la somme de : QUATRE CENTS EUROS (400,00 EUR).
Les apports sont en numéraire.
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont :
- Madame Véronique GAY-PATRIARCHE demeurant à CHASSY (89110), 15 Rue Aux Anes- Monsieur Baptiste PATRIARCHE demeurant à CHASSY (89110), 15 Rue Aux Anes
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS
Pour avis
Le notaire.

AL22000943

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/03/2022, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SHELBY
Capital : 1 000 €, divisé en 1 000 parts de 1 €.
Siège social : 26, boulevard du 14 Juillet 89100 SENS
Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée : 99 ans.
Gérante : Mme Delphine PFAFF demeurant 26, boulevard du 14 Juillet 89100 SENS.
Cessions de parts : Elles sont libres entre associés. Cessions à des tiers est soumise à l'agrément des associés.
La société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL22000947

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 24/02/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : AU TOUT VA BIEN
Capital : 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 €.
Siège social : 28, Grande Rue 89500 EGRISELLES-LE-BOCAGE
Objet : l'exploitation, directement ou indirectement, de tous fonds de commerce de restaurant, salon de thé, pizzeria, crêperie, traiteur, fabrication et ventes sur place ; l'achat et la vente de produits alimentaires, livraison de produits frais sur température dirigée.
Durée : 99 ans.
Présidente: Mme Chloé NICOLAZO,

demeurant à MALAY-LE-GRAND (89100), 8 rue Paul Bert.
Cession d'actions : Elles sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
La société sera immatriculée au RCS Sens.

AL22000949

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à JOIGNY (Yonne), du 1er mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : PASSION PECHE YONNE
Nom commercial : PASSION PECHE 89
Siège social : 49 Rue des Entrepreneurs - Zone Industrielle de la Petite Ile - 89300 JOIGNY
Objet social : Commerce de détail d'articles, équipements et matériel pour la pêche. Location, vente à distance et en ligne d'équipements et matériel pour la pêche. Achat et vente d'occasion d'articles, habillements, équipements pour le camping et le sport. Vente de coutellerie.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 15 000 euros
Gérance : Monsieur Sébastien BESSON, demeurant 16 Rue Jean Bizet - La Malmaison 89400 ORMOY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL22000951

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 02/03/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : CARCLUB
Capital : 3 000 €, divisé en 100 actions de 30 €.
Siège social : 7, rue des Wagons 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS
Objet : location par tous moyens et de toutes durées de tous véhicules automobiles à des entreprises et/ou des particuliers notamment et le cas échéant, la fourniture ou la participation à la fourniture de prestations de services liées ; location de véhicules automobiles pour toutes opérations événementielles ; négoce de tous véhicules, vente par tous moyens dont notamment par internet.
Durée : 99 ans.
Président : M. Mikaël BERGOUGNOUX, demeurant à PONT-SUR-YONNE (89140), Rue du Thureau Gourlin.
Directrice Générale : Mme Yaëlle, Chantal POPIHN, demeurant à LE PLESSIS-PATE (91220), 37 square des Chevreuils
Cession d'actions : Elles sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
La société sera immatriculée au RCS Sens.

AL22000957

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 23/12/2021, il a été constitué une SAS. Dénomination VIP LUXURY CARS. Siège Social : 1 BIS AVENUE BOURBOTTE 89000 AUXERRE. Capital : 1000 €. Activités principales : Achat et vente de véhicules automobiles légers d'occasion, location de véhicules automobiles légers avec ou sans sans chauffeur, réparation de véhicules automobiles légers. Durée : 99 ans. Président : M. BENACEUR LAHOUARI 1 BIS AVENUE BOURBOTTE 89000 AUXERRE. Directeur Général : M. BEN SALAH YOSRI 1 BIS AVENUE BOURBOTTE 89000 AUXERRE. Cession d'actions : LIBRE. Immatriculation au RCS de AUXERRE. .

AL22001007

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 février 2022 à SAINT GEORGES SUR BAULCHE, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : CPLN Forme : Société civile immobilière.Objet : L'acquisition par tous moyens, de tout immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.Capital social : 1 500 euros. Siège social : 74 Grande Rue, 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.Apports en numéraire : 1 500 euros. Gérants :Monsieur Philippe et Madame Christiane TREGOUET demeurant ensemble 74 Grande Rue, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHECessions de parts : Toutes cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés pris en assemblée générale extraordinaire.La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, les cogérants

AL22001024

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 février 2022 à AUXERRE, il a été constitué une société civile immobilière.
Dénomination sociale : NAVARRO SC
Forme : Société civile immobilière.
Objet : L'acquisition par tous moyens (achat, échange, apport ou autrement), de tout immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Capital social : 1 500 euros.
Siège social : 14 bis rue Georges Mothéré - Laborde, 89000 AUXERRE
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Apports en numéraire : 1 500 euros.
Gérant :
Madame Sonia NAVARRO demeurant 14 bis rue Georges Mothéré - Laborde, 89000 AUXERRE
Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés pris en assemblée générale extraordinaire.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, la gérante

AL22001045

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 53 €
- ◯ pour 2 ans 106 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___
date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

Média

À l'écoute de l'innovation rurale

Lancé en septembre 2020, le podcast « Viens on y va » met en valeur des parcours d'agriculteurs et d'artisans innovants. Après le succès de la première saison, Aude Richard et Julia Droubitch, les initiatrices du projet, repartent pour vingt nouveaux épisodes au fil de la Loire.



« Pour cette saison 2, nous souhaitons passer plus de temps dans les fermes et les ateliers des personnes que nous rencontrons ».

L'une est journaliste spécialisée dans l'agriculture, l'autre est conseillère en innovation. Aude Richard et Julia Droubitch se sont rencontrées en octobre 2019 lors d'une formation à Orléans. Entre les deux femmes, le courant passe vite. Au point de se lancer, quelques heures seulement après leur premier échange, dans un projet pour le moins ambitieux : réaliser un podcast audio pour raconter les métiers de l'agriculture et de l'artisanat.

Moins d'un an plus tard, voilà le duo - surnommé désormais La Juliaude - parti sur les routes du Loir-et-Cher à la rencontre de professionnels innovants. *« Notre idée, c'est de tendre un micro à des paysans et des artisans qui ont fait un pas de côté pour innover dans leurs métiers,* résume Aude Richard. *L'innovation pour nous, ce n'est pas seulement la sortie du dernier smartphone mais des solutions humaines et collectives, des femmes et des hommes passionnés qui se réinventent chaque jour. »*

Éleveur philosophe, artisane, ferme collective…

Le résultat, c'est dix portraits d'une vingtaine de minutes auprès de celles et ceux que le duo qualifie de « pépites » : un éleveur philosophe, une artisane sellier harnacheur, les membres d'une ferme collective ou le dirigeant d'une entreprise qui implique ses salariés dans son actionnariat. Autant d'histoires atypiques et surtout positives qui trouvent un écho auprès des auditeurs : avec plus de 3 000 écoutes, des relais dans la presse locale et des retombées économiques pour les artisans et agriculteurs rencontrés, le podcast « Viens on y va » est un succès. *« C'est la démarche d'expérimentation qui nous intéresse,* reprend Aude Richard. *Nous mettons en avant des métiers souvent méconnus du grand public, des personnes qui construisent avec leur territoire et portent des valeurs de proximité et d'amour de la ruralité. C'est peut-être tout cela qui plaît aux auditeurs. »*

C'est reparti pour un tour !

Devant le succès du podcast, dont le dernier épisode a été diffusé le 14 juin 2021, Julia et Aude décident de ne pas s'arrêter en si bon chemin.

Ni une, ni deux, les voilà embarquées dans une deuxième saison sur le même créneau de l'innovation rurale. Cette fois, elles décident de suivre le cours de la Loire pour rencontrer des agriculteurs et artisans à travers quatre régions et dix départements, le tout en se déplaçant uniquement avec des moyens de transport écologiques (vélo, train).

La première étape s'est déroulée du Puy-en-Velay à Vichy, du 9 au 15 octobre. *« Un loueur de vélo, fils d'agriculteurs touché par notre projet, nous a prêté des vélos électriques,* précisent-elles. *Pour cette saison 2, nous souhaitions aussi passer plus de temps avec les personnes que nous rencontrons, une demi-journée voire une journée entière dans les fermes et les ateliers. »*



Julia Droubitch et Aude Richard se déplacent uniquement avec des moyens de transport écologiques pour cette nouvelle saison. Ici à Vichy, en octobre 2021.

Nouvelle saison et carnet de voyage

Le duo est ainsi revenu avec de la matière pour six nouveaux épisodes. Au programme, la rencontre avec un couple d'éleveurs laitiers qui s'est diversifié dans le lait de bufflonne - *« leurs mozzarellas et yaourts sont à tomber par terre »* - le portrait d'une artisane d'art, céramiste et thérapeute en milieu carcéral, la découverte d'une association qui fait la promotion de l'art contemporain en milieu rural et une bonne dose d'humour et de bonne humeur. Durant le printemps 2022, elles vont continuer leur parcours le long du fleuve en région Centre - Val-de-Loire puis en Pays de la Loire.

Les premiers épisodes doivent être diffusés en fin d'année. En bonus, la Juliaude proposera un carnet de voyage pour raconter leur épopée et faire découvrir les régions sous un angle inédit. En attendant, Julia et Aude débordent déjà d'idées pour la suite, avec l'envie, notamment, de créer une bande dessinée sur leurs aventures et leurs rencontres. En somme, toutes les formes d'expression sont bonnes pour montrer la richesse de la réalité agricole et artisanale.

MARIN LE COUËDIC

Écoutez les épisodes de la saison 1 sur le site viensonyva.fr
Suivez les aventures de la Juliaude sur leur page Facebook : @ViensOnYVa

En 2021, plusieurs dizaines de podcasts tendent le micro à l'agriculture française. Voici une sélection de contenus audios à écouter en voiture, au bureau, à la maison, dans le tracteur ou à la salle de traite !
Le quart d'heure agricole : Un podcast mensuel pour comprendre l'essentiel de l'actualité agricole en 15 minutes. Réalisée pour et parfois avec des agriculteurs, cette émission aborde des thématiques telles que les marchés agricoles, le machinisme ou le salariat agricole à travers des décryptages, des témoignages et des partages d'expérience.
La Clé des champs : Petite-fille d'agriculteurs, Louise Lesparre donne la parole aux acteurs de l'agriculture française pour mieux faire connaître leur quotidien, leur motivation, leurs difficultés. D'une éleveuse de poules pondeuses en Vendée, au ministre de l'Agriculture Julien Denormandie, en passant pas un éleveur de bisons d'Amérique dans l'Allier, chacun parle de son métier sans filtre et avec passion.
Le RDV Agri : Thierry Bailliet, agriculteur et animateur de la chaîne YouTube Agriculteur d'Aujourd'hui, propose dans cette émission bimensuelle de recevoir d'autres agriculteurs et experts sur des sujets techniques ou de société tels que l'agribashing, la conversion bio, les outils d'aide à la décision ou l'agriculture au Québec. Sa devise ? L'agriculture mérite d'être expliquée.
Les Tontons Farmers : Ce podcast qui ne manque pas d'humour est dédié aux agricultrices et agriculteurs pour « dézinguer » les idées reçues sur le monde agricole. Animée par Jean-Paul Hébrard, journaliste à TV Agri, l'émission propose aux professionnels du secteur de réagir et débattre en direct des sujets abordés et actualités de la semaine.



Le podcast se met à l'écoute du monde agricole, dans ses dimensions les plus diverses.